

Ministère
de l'Éducation
et de l'Enseignement
supérieur

Québec 

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

**RÉPONSES À LA DEMANDE
DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE
D'OPPOSITION OFFICIELLE**

**VOLET ÉDUCATION - PARTIES 1 À 84 et 104 À 173
VOLUME 3**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Avec l'arrivée des réfugiés syriens au Québec, bilan des ressources financières accordées par le Ministère pour les ressources en accueil et francisation pour cette clientèle

RÉPONSE

En ce qui concerne l'année scolaire 2015-2016, l'information sera disponible lors de la réception des rapports financiers des commissions scolaires à l'automne 2016.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Crédits consentis à l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire en 2015-2016 pour les clientèles autochtones.

RÉPONSE

Les crédits consentis à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et secondaire en 2015-2016 pour les clientèles autochtones sont inclus dans les crédits disponibles pour les commissions scolaires à statut particulier pour les élèves cris, naskapis et inuits et les commissions scolaires linguistiques pour les élèves autochtones habitant sur une réserve et fréquentant une école de l'une de ces commissions scolaires.

Les crédits spécifiques accordés pour cette clientèle au sein des commissions scolaires linguistiques n'est pas disponible cette dernière étant à déclaration non obligatoire.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Concernant le cours d'Éthique et de culture religieuse : le coût total de la formation des enseignants.

RÉPONSE

Entre septembre 2006 et juin 2009, plus de 400 enseignants et conseillers pédagogiques ont été formés afin d'être, dans leur région respective, des agents de formation disponibles pour les commissions scolaires. Ce vaste projet de formation a nécessité la collaboration des universités et des cégeps partout au Québec. Un budget de 3,5 millions a été alloué à la formation continue du personnel scolaire en Éthique et culture religieuse.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Pour le cours Éthique et culture religieuse, depuis sa mise en place, la liste des manuels approuvés par le ministère pour ce cours pour 2015-2016 (et prévisions pour 2015-2017). Fournir une copie de tout bilan ou suivi de l'implantation de ce cours.

RÉPONSE

Le Ministère assure le suivi régulier de l'implantation de ce programme d'études et procède à leur révision au besoin.

Les tableaux qui suivent présentent la liste des manuels approuvés aux secteurs francophone et anglophone pour le cours Éthique et culture religieuse ainsi que la date de leur approbation.

Éthique et culture religieuse Secteur francophone – Primaire	
Titre	Date d'approbation
Mélodie, 1 ^{er} cycle Groupe Modulo inc.	31 mars 2010
Près de moi, 1 ^{er} cycle Les Éditions CEC inc.	6 août 2010
Une vie belle, 1 ^{er} cycle Groupe Fides	9 octobre 2008
À ma fenêtre, 1 ^{er} cycle Les éditions La Pensée inc.	11 décembre 2009
Autour de nous, 2 ^e cycle Les éditions CEC inc.	8 juillet 2010
Diapason, 2 ^e cycle Groupe Modulo inc.	28 octobre 2010
Une vie bonne, 2 ^e cycle Groupe Fides	20 janvier 2009
Franchir le seuil, 2 ^e cycle Les éditions La Pensée	4 juin 2010
Horizons, 3 ^e cycle Chenelière Éducation	10 novembre 2010
Symphonie, 3 ^e cycle Groupe Modulo inc.	30 avril 2010
Vers le monde, 3 ^e cycle Les Éditions CEC inc.	12 janvier 2012
Une vie grande, 3 ^e cycle Groupe Fides	18 septembre 2009
Faire escale Les éditions La Pensée inc.	9 mai 2010

Éthique et culture religieuse
Secteur francophone – Secondaire

Titre	Date d’approbation
Être en société, 1 ^{er} cycle Les Éditions CEC inc.	2 juin 2010
Réflexions, 1 ^{er} cycle Chenelière Éducation	5 septembre 2011
Tête-à-tête, 1 ^{er} cycle Éditions Grand Duc	26 juin 2011
Passeport pour la vie, 1 ^{er} cycle Les éditions La Pensée	4 juin 2010
Tête-à-tête, 2 ^e année du 2 ^e cycle Éditions Grand Duc	8 décembre 2010
Tisser des liens, 2 ^e année du 2 ^e cycle Les éditions CEC inc.	10 juin 2013
Tête-à-tête, 3 ^e année du 2 ^e cycle Éditions Grand Duc	20 décembre 2011
Tisser des liens, 3 ^e année du 2 ^e cycle Les Éditions CEC inc.	10 juin 2013

Ethics and Religious Culture
Secteur anglophone – Primaire

Titre	Date d’approbation
Close to me, Cycle One Les Éditions CEC inc.	3 octobre 2012
Around us, Cycle Two Les Éditions CEC inc.	31 janvier 2012
Symphony, Cycle Three Groupe Modulo inc.	23 mai 2011

Ethics and Religious Culture
Secteur anglophone – Secondaire

Titre	Date d’approbation
Living in Society, Cycle One Les Éditions CEC inc.	13 février 2012
Weaving the World, Second Year of Cycle Two Les Éditions CEC inc.	27 août 2014
Weaving the World, Third Year of Cycle Two Les Éditions CEC inc.	27 août 2014

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Liste et copie des demandes d'avis du ministre de l'Éducation au Conseil supérieur de l'éducation en 2014-2015 et 2015-2016. Liste des mandats en cours.

RÉPONSE

Mémoire déposé dans le cadre de différentes commissions parlementaires :

- Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de la consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en février 2016.
- Le Conseil s'interroge sur la portée des nouvelles responsabilités confiées à la Commission des partenaires du marché du travail – Mémoire à la Commission parlementaire de l'économie et du travail, en février 2016.

Travaux en cours :

Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation : Le 26 septembre 2014, le Conseil a confié à un comité le mandat de mener une réflexion sur la justice scolaire.

Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire : Innover pour s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5^e année du secondaire, tel est le thème retenu par le Conseil à sa réunion du 6 juin 2014 (travaux conjoints de deux commissions).

Éducation des adultes et formation continue : Qu'en est-il de l'éducation populaire au Québec? Tel est le thème retenu par le Conseil à sa réunion du 15 novembre 2013.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des programmes identifiés par le MELS pour lesquels des passerelles, entre le niveau secondaire et collégial, sont possibles; copie des programmes intégrés secondaire-collégial; copie des programmes préparant à l'exercice de métiers semi-spécialisés. Ajout et retrait de programmes effectués en 2014-2015 et 2015-2016 et état des travaux en cours.

RÉPONSE

Parmi les 129 programmes d'études professionnelles conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP), 23 programmes sont en lien avec un programme d'études techniques conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), au moyen de l'un des 30 parcours de continuité de formation. Un même programme d'études professionnelles peut être mis en lien avec plus d'un programme d'études techniques et donner ainsi lieu à plus d'un parcours de continuité. Ainsi, le programme 5221– Procédé infographique est en lien avec le programme d'études techniques 412.A0 – Techniques de bureautique et il est aussi en lien avec le programme d'études techniques 570.A0 – Graphisme.

La liste à l'annexe 1 présente les 30 parcours de continuité développés. On y trouve aussi la liste des consortiums qui développent et mettent en œuvre ces parcours.

Métiers semi-spécialisés.

Le répertoire des métiers semi-spécialisés comporte 129 métiers semi-spécialisés répartis dans 18 secteurs de formation professionnelle. En juin 2015, deux métiers semi-spécialisés ont été retirés et deux autres ont été remplacés.

La liste à l'Annexe 2 présente les métiers semi-spécialisés selon les secteurs de formation professionnelle.

LISTE DES PARCOURS DE CONTINUITÉ DE FORMATION DÉSIGNÉS
PAR LE MINISTÈRE
ET DES CONSORTIUMS DÉSIGNÉS PAR LE MINISTRE

Secteur de formation : 01 – Administration, commerce et informatique

5212 412.A0	Secrétariat 06-07 Techniques de bureautique Voie de spécialisation : Coordination du travail de bureau	Service régional de l’Outaouais et Cégep de l’Outaouais
5212 412.A0	Secrétariat..... 06-07 Techniques de bureautique Voie de spécialisation : Micro-édition et hypermédia	CS de Montréal et Cégep de Rosemont
5221 412.A0	Procédés infographiques 07-08 Techniques de bureautique Voie de spécialisation : Micro-édition et hypermédia	CS de la Pointe-de-l’Île et Cégep de Rosemont
5229 420.A0	Soutien informatique 07-08 Techniques de l’informatique Voie de spécialisation : Informatique de gestion	CS des Grandes-Seigneuries et Cégep de Valleyfield
5229 420.A0	Soutien informatique Élargissement 11-12 Techniques de l’informatique Voie de spécialisation : Informatique de gestion	CS de Montréal, CS Marguerite-Bourgeois et Cégep de Rosemont
5229 420.A0	Soutien informatique Expérimentation 02-03 Techniques de l’informatique Voie de spécialisation : Gestion de réseaux informatiques	CS de Montréal et Cégep de Rosemont
5229 420.A0	Soutien informatique Élargissement – expérimentation 06-07 Techniques de l’informatique Voie de spécialisation : Gestion de réseaux informatiques	CS des Premières-Seigneuries et Cégep de Limoilou
5231 410.B0	Comptabilité Expérimentation 02-03 Techniques de comptabilité et de gestion	CS des Rives-du-Saguenay et Cégep de Chicoutimi

Secteur de formation : 02 – Agriculture et pêches

5167 152.A0	Production laitière 06-07 Gestion et exploitation d’entreprise agricole Voie de spécialisation : Productions animales	CS de Saint-Hyacinthe et Institut de technologie agroalimentaire, Campus Saint-Hyacinthe
5210 152.A0	Production horticole 07-08 Gestion et exploitation d’entreprise agricole Voie de spécialisation : Productions végétales	CS de la Riveraine et Cégep de Victoriaville
5254 152.A0	Grandes cultures..... 08-09 Gestion et exploitation d’entreprise agricole. Voie de spécialisation : Productions végétales	CS de la Vallée-des-Tisserands et Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Secteur de formation : 03 – Alimentation et tourisme

5311 430.B0	Cuisine 07-08 Gestion d’un établissement de restauration	CS de la Pointe-de-l’Île et Institut de tourisme et d’hôtellerie du Québec
5236 414.A0	Vente de voyages 08-09 Techniques de tourisme, voie de spécialisation : développement et promotion de produits du voyage	CS de Laval et Cégep Montmorency

Secteur de formation : 04 – Arts

5085 573.A0	Bijouterie-joaillerie 08-09 Techniques de métiers d’arts, voie de spécialisation : joaillerie	CS des Découvreurs et Cégep de Limoilou
----------------	--	--

Secteur de formation : 05 – Bois et matériaux connexes

5030 233.B0	Ébénisterie..... 06-07 Techniques du meuble et d’ébénisterie	CS des Affluents et Cégep de Victoriaville
----------------	---	---

Secteur de formation : 07 – Bâtiments et travaux publics

5315 221.C0	Réfrigération 07-08 Technologie de la mécanique du bâtiment	CS de la Jonquière et Cégep de Jonquière
5250 221.A0	Dessin de bâtiment 07-08 Technologie de l’architecture	CS de l’Énergie et Cégep de Trois-Rivières

Secteur de formation : 09 – Électronique

5281 243.C0	Électromécanique de systèmes automatisés 06-07 Technologie de l’électronique industrielle	CS du Val-des-Cerfs et Cégep de Granby-Haute-Yamaska
5266 243.B0	Installation et réparation d’équipement de télécommunication 07-08 Technologie de l’électronique Voie de spécialisation : Télécommunication	CS des Phares et Cégep de Rimouski

Secteur de formation : 11 – Fabrication mécanique

5223 241.A0	Techniques d’usinage..... Expérimentation 02-03 Techniques de génie mécanique	CS des Chênes et Cégep de Drummondville
5223 241.A0	Techniques d’usinageÉlargissement – expérimentation 06-07 Techniques de génie mécanique	CS de la Beauce-Etchemin et Cégep de Thetford
5225 241.A0	Dessin industriel..... 06-07 Techniques de génie mécanique	CS des Chênes et Cégep de Drummondville
5223 241.A0	Techniques d’usinage Élargissement 11-12 Techniques de génie mécanique	CS de Montréal et Cégep de Saint-Laurent

Secteur de formation : 12 – Foresterie et papier

5306 190.B0	Aménagement de la forêt 06-07 Technologie forestière	CS Harricana et Cégep de l’Abitibi-Témiscamingue
5262 232.A0	Pâtes et papiers – Opérations 08-09 Technologie des pâtes et papiers	CS de Portneuf et Cégep de Trois-Rivières

Secteur de formation : 13 – Communications et documentation

5221 570.A0	Procédés infographiques 07-08 Graphisme	CS de la Beauce-Etchemin et Cégep de Sainte-Foy
5221 581.A0	Procédés infographiques 06-07 Infographie en préimpression	CS de la Pointe-de-l’Île et Collège Ahuntsic
5246 581.B0	Imprimerie..... 06-07 Techniques de l’impression	CS de la Pointe-de-l’Île et Collège Ahuntsic

Secteur de formation : 14 – Mécanique d’entretien

5260 241.D0	Mécanique industrielle de construction et d’entretien..... 07-04 Technologie de maintenance industrielle	CS des Sommets, CS de la Région-de-Sherbrooke et Cégep de Sherbrooke
5281 241.D0	Électromécanique de systèmes automatisés 06-01 Technologie de maintenance industrielle	CS de la Région-de-Sherbrooke, CS des Sommets et Cégep de Sherbrooke

30 parcours de formation

**LISTE DES MÉTIERS SEMI-SPÉCIALISÉS SELON LES SECTEURS
DE FORMATION PROFESSIONNELLE
2015-2016**

129 FMS

**SECTEUR 01 — ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE
(7 métiers semi-spécialisés)**

8103 – M103	Préposée, préposé au développement de photos
8191 – M191	Commis de club vidéo
8192 – M192	Préposée, préposé à l'accueil
8217 – M217	Préposée, préposé à la location d'outils et d'équipement
8223 – M223	Préposée, préposé au vestiaire
8248 – M248	Commis de teinturerie
8271 – M271	Préposée, préposé aux marchandises

**SECTEUR 02 — AGRICULTURE ET PÊCHES
(17 métiers semi-spécialisés)**

8134 – M134	Manœuvre dans une jardinerie
8137 – M137	Manœuvre en aménagement paysager
8138 – M138	Assistante-fleuriste, assistant-fleuriste
8139 – M139	Manœuvre agricole en production animale
8141 – M141	Préposée, préposé aux écuries
8142 – M142	Préposée, préposé aux animaux de compagnie
8150 – M150	Manœuvre en production avicole
8174 – M174	Préposée, préposé aux animaux sauvages
8178 – M178	Aide-toiletteuse, aide-toiletteur
8180 – M180	Préposée, préposé à la transformation du poisson
8181 – M181	Préposée, préposé à la transformation des crustacés
8182 – M182	Préposée, préposé à la transformation des mollusques
8205 – M205	Préposée, préposé au débarquement des produits marins
8268 – M268	Manœuvre en production acéricole
8269 – M269	Préposée, préposé à l'entretien des plantes d'intérieur
8278 – M278	Manœuvre en production horticole (juin 2013)
8279 – M279	Cueilleuse, cueilleur de produits forestiers non ligneux (juin 2014)

**SECTEUR 03 — ALIMENTATION ET TOURISME
(28 métiers semi-spécialisés)**

8109 – M109	Commis au comptoir des charcuteries ou des fromages
8110 – M110	Aide-poissonnière, aide-poissonnier
8111 – M111	Commis d'épicerie ou de supermarché
8112 – M112	Aide-cuisinière, aide-cuisinier
8113 – M113	Aide-bouchère, aide-boucher
8114 – M114	Aide-boulangère-pâtissière, aide-boulangier-pâtissier
8115 – M115	Commis de fruits et légumes
8116 – M116	Commis de dépanneur
8117 – M117	Commis débarrasseuse, commis débarrasseur
8118 – M118	Préposée, préposé au service aux tables dans un restaurant
8119 – M119	Préposée, préposé au service en restauration rapide
8120 – M120	Manœuvre en transformation alimentaire
8121 – M121	Aide-fromagère, aide-fromager
8122 – M122	Aide-bouchère industrielle, aide-boucher industriel
8125 – M125	Préposée, préposé à la location d'équipement de sport
8168 – M168	Emballeuse, emballeur
8183 – M183	Manutentionnaire en centre de distribution
8184 – M184	Plongeuse, plongeur

8203 – M203	Préposée, préposé à la réparation d'équipements de sport d'hiver
8206 – M206	Manutentionnaire en transformation alimentaire
8207 – M207	Préposée, préposé à l'entretien ménager dans un établissement hôtelier
8218 – M218	Préposée, préposé à la réparation de vélos
8245 – M245	Guichetière, guichetier
8260 – M260	Chasseuse, chasseur d'hôtel
8261 – M261	Hôtesse, hôte de restaurant
8262 – M262	Portière, portier d'hôtel
8266 – M266	Préposée, préposé à l'entretien des aires publiques
8267 – M267	Préposée, préposé aux remontées mécaniques

SECTEUR 04 – ARTS (2 métiers semi-spécialisés)

8264 – M264	Placière, placier
8265 – M265	Assistante-céramiste mouleuse, assistant-céramiste mouleur

SECTEUR 05 – BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES (8 métiers semi-spécialisés)

8249 – M249	Ouvrière, ouvrier à la préparation des bois massifs
8250 – M250	Ouvrière, ouvrier à la préparation des panneaux de bois
8251 – M251	Assembleuse, assembleur de meubles ou d'armoires
8252 – M252	Couturière, couturier de meubles
8253 – M253	Ouvrière, ouvrier au pré-garnissage de meubles
8254 – M254	Assembleuse, assembleur de fenêtres en vinyle (PVC)
8255 – M255	Préposée, préposé à la finition
8256 – M256	Assembleuse, assembleur de portes et fenêtres en bois

SECTEUR 07 – BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS (7 métiers semi-spécialisés)

8208 – M208	Préposée, préposé à l'entretien ménager d'édifices publics
8219 – M219	Aide-concierge
8273 – M273	Préposée, préposé à l'entretien ménager résidentiel
8274 – M274	Préposée, préposé au nettoyage résidentiel
8275 – M275	Manœuvre de voirie municipale
8276 – M 276	Manœuvre aux réseaux d'aqueduc et d'égout
8280 – M280	Préposée, préposé à l'entretien de patinoires extérieures (juin 2014)

SECTEUR 08 – ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (5 métiers semi-spécialisés)

8167 – M167	Préposée, préposé dans un écocentre
8210 – M210	Opératrice, opérateur d'équipement de tri
8211 – M211	Trieuse-étiqueteuse, trieur-étiqueteur
8247 – M247	Préposée, préposé au poste d'accueil
8259 – M259	Piégeuse, piégeur d'animaux à fourrure

SECTEUR 09 — ÉLECTROTECHNIQUE
(3 métiers semi-spécialisés)

8185 – M185	Assembleuse, assembleur de composants électroniques
8195 – M195	Monteuse, monteur d'appareils électriques ou électroniques
8209 – M209	Préposée, préposé à la récupération d'appareils électroniques

SECTEUR 10 — ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ
(5 métiers semi-spécialisés)

8145 – M145	Nettoyeuse, nettoyeur de véhicules
8146 – M146	Préposée, préposé de stations-services
8155 – M155*	Aide dans un atelier spécialisé en vitres d'automobiles ¹
8234 – M234*	Commis de cour de recyclage de pièces d'automobiles
8235 – M235*	Installatrice, installateur de pneus

SECTEUR 11 — FABRICATION MÉCANIQUE
(10 métiers semi-spécialisés)

8169 – M169	Manœuvre en fabrication de produits métalliques
8172 – M172	Préposée, préposé au meulage
8173 – M173	Préposée, préposé au polissage
8188 – M188	Assembleuse, assembleur de matériel mécanique
8199 – M199	Assembleuse, assembleur (caoutchouc, composites, plastiques)
8201 – M201	Manœuvre (caoutchouc, composites, plastiques)
8224 – M224	Aide-opératrice, aide-opérateur à la ligne d'extrusion
8225 – M225	Aide-opératrice, aide-opérateur à la presse
8226 – M226	Aide-opératrice, aide-opérateur à la thermoformeuse
8272 – M272	Manutentionnaire en milieu industriel ⁽²⁾

SECTEUR 12 — FORESTERIE ET PAPIER
(2 métiers semi-spécialisés)

8258 – M258	Reboiseuse, reboiseur
8263 – M263	Manœuvre de scierie

SECTEUR 13 — COMMUNICATIONS ET DOCUMENTATION
(13 métiers semi-spécialisés)

8227 – M227	Aide-pressière, aide-pressier sur une presse offset rotative
8228 – M228	Aide-pressière, aide-pressier sur une presse offset à feuilles
8229 – M229	Aide-pressière, aide-pressier sur une presse flexographique
8230 – M230	Aide-pressière, aide-pressier sur une presse sérigraphique
8236 – M236	Relieuse, relieur de manuels et de livres usagés
8237 – M237	Aide-opératrice, aide-opérateur de massicot
8238 – M238	Aide-opératrice, aide-opérateur de plieuse
8239 – M239	Aide-opératrice, aide-opérateur de machine à relier sans couture
8240 – M240	Aide-opératrice, aide-opérateur d'encarteuse-piqueuse
8241 – M241	Opératrice, opérateur de machines de préparation postale
8242 – M242	Préparatrice, préparateur de commandes postales
8283 – M283	Aide-générale, aide-général en finition – reliure en imprimerie (juin 2014)
8284 – M284	Préposée, préposé dans un centre de copie et d'impression numérique (juin 2014)

¹ Les trois métiers marqués d'un astérisque ne sont pas encore validés par le CSMO de l'industrie automobile.

SECTEUR 15 — MINES ET TRAVAUX DE CHANTIERS
(3 métiers semi-spécialisés)

8215 – M215	Aide-foreuse, aide-foreur (forage au diamant en surface)
8216 – M216	Préposée, préposé à la carothèque
8243 – M243	Aide de camp

SECTEUR 17 — TRANSPORT
(9 métiers semi-spécialisés)

8171 – M171	Préparatrice, préparateur de commandes
8176 – M176	Aide-livreuse, aide-livreur
8177 – M177	Aide-livreuse, aide-livreur du secteur du meuble
8179 – M179	Chauffeuse-livreuse, chauffeur-livreur
8189 – M189	Aide-déménageuse, aide-déménageur
8212 – M212	Préposée, préposé dans un parc de stationnement
8220 – M220	Patrouilleuse, patrouilleur de parcs de stationnement
8221 – M221	Préposée, préposé à l'entretien de parcs de stationnement
8257 – M257	Brigadière, brigadier scolaire

SECTEUR 18 — CUIR, TEXTILE ET HABILLEMENT
(5 métiers semi-spécialisés validés)

8244 – M244	Buandière, buandier
8246 – M246	Préposée, préposé à la buanderie
8277 – M277	Couturière industrielle, couturier industriel (juin 2013)
8281 – M281	Opératrice, opérateur de machines de nettoyage à sec (juin 2014)
8282 – M282	Opératrice, opérateur de presses : nettoyage à sec (juin 2014)

SECTEUR 19 — SANTÉ
(1 métier semi-spécialisé)

8222 – M222	Préposée, préposé au service alimentaire
-------------	--

SECTEUR 20 — SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES
(3 métiers semi-spécialisés)

8213 – M213	Préposée, préposé dans un service de garde
8214 – M214	Aide-éducatrice, aide-éducateur
8270 – M270	Assistante, assistant en loisir

SECTEUR 21 — SOINS ESTHÉTIQUES
(1 métier semi-spécialisé)

8166 – M166	Aide dans un salon de coiffure
-------------	--------------------------------

Métier semi-spécialisé retirés en juin 2014 et remplacés :

Secteur 02 - Agriculture et pêches
8135 - M135 Manœuvre en production maraîchère en serres et

8136 - M136 Manœuvre en production maraîchère en champs sont remplacés par 8278

Secteur 18 - Cuir, textile et habillement

8151 - M 151 Opératrice, opérateur de machines à coudre industrielles remplacé par le 8277

Métier semi-spécialisé retirés en juin 2015 et remplacés :

Secteur 13 - Communications et documentation

8231 - M231 Préposée, préposé à la reliure dans un centre de reprographie remplacé par le 8283 –
M232 Préposé à la reprographie remplacé par 8284

Métier semi-spécialisé retiré en juin 2015 :

Secteur 03 - Alimentation et tourisme

8123 - M123 Conductrice, conducteur d'équipement de transformation alimentaire

Secteur 13 – Communication et documentation

8233 - M233 Aide-générale, aide-général en imprimerie

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Taux de réussite global pour 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 aux différentes épreuves uniformes et examens du ministère. Ventiler aussi par commission scolaire et par école.

RÉPONSE

Les taux de réussite pour l'ensemble des épreuves uniques ministérielles pour l'année 2014-2015 (juin 2015) sont présentés en annexe. L'annexe 1 présente les taux par commission scolaire. L'annexe 2 présente les taux pour les écoles du réseau public pour l'année 2014-2015 seulement.

Les données 2015-2016 ne sont pas disponibles, les épreuves auront lieu en juin 2016.

Taux de réussite à l'ensemble des épreuves uniques ministérielles de juin, par commission scolaire, 2015 (en %)

	2015*
689	Commission scolaire du Littoral 86,5
711	Commission scolaire des Monts-et-Marées 86,1
712	Commission scolaire des Phares 85,5
713	Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs 92,2
714	Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup 88,2
721	Commission scolaire du Pays-des-Bleuets 84,7
722	Commission scolaire du Lac-Saint-Jean 82,9
723	Commission scolaire des Rives-du-Saguenay 85,6
724	Commission scolaire De La Jonquière 85,2
731	Commission scolaire de Charlevoix 90,1
732	Commission scolaire de la Capitale 79,5
733	Commission scolaire des Découvreurs 90,6
734	Commission scolaire des Premières-Seigneuries 88,7
735	Commission scolaire de Portneuf 89,3
741	Commission scolaire du Chemin-du-Roy 83,5
742	Commission scolaire de l'Énergie 85,8
751	Commission scolaire des Hauts-Cantons 87,6
752	Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke 87,0
753	Commission scolaire des Sommets 88,4
761	Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île 76,8
762	Commission scolaire de Montréal 78,0
763	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys 85,6
771	Commission scolaire des Draveurs 81,5
771	Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais 83,1
773	Commission scolaire au Cœur-des-Vallées 87,9
774	Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais 73,0
781	Commission scolaire du Lac-Témiscamingue 86,1
782	Commission scolaire de Rouyn-Noranda 87,5
783	Commission scolaire Harricana 82,4
784	Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois 85,1
785	Commission scolaire du Lac-Abitibi 88,5
791	Commission scolaire de l'Estuaire 85,1
792	Commission scolaire du Fer 80,2
793	Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord 82,9
801	Commission scolaire de la Baie-James 84,5
811	Commission scolaire des Îles 86,3
812	Commission scolaire des Chic-Chocs 85,2
813	Commission scolaire René-Lévesque 87,6
821	Commission scolaire de la Côte-du-Sud 85,1
822	Commission scolaire des Appalaches 87,1
823	Commission scolaire de la Beauce-Etchemin 87,2
824	Commission scolaire des Navigateurs 86,1
831	Commission scolaire de Laval 83,3
841	Commission scolaire des Affluents 86,6
842	Commission scolaire des Samares 74,5
851	Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles 84,9
852	Commission scolaire de la Rivière-du-Nord 86,4
853	Commission scolaire des Laurentides 84,1
854	Commission scolaire Pierre-Neveu 92,7
861	Commission scolaire de Sorel-Tracy 76,5
862	Commission scolaire de Saint-Hyacinthe 83,4
863	Commission scolaire des Hautes-Rivières 84,3
864	Commission scolaire Marie-Victorin 79,7
865	Commission scolaire des Patriotes 86,7
866	Commission scolaire du Val-des-Cerfs 85,7
867	Commission scolaire des Grandes-Seigneuries 83,5
868	Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands 81,7

869	Commission scolaire des Trois-Lacs	85,2
871	Commission scolaire de la Riveraine	87,8
872	Commission scolaire des Bois-Francis	91,9
873	Commission scolaire des Chênes	86,4
881	Commission scolaire Central Québec	88,9
882	Commission scolaire Eastern Shores	81,0
883	Commission scolaire Eastern Townships	75,3
884	Commission scolaire Riverside	79,8
885	Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier	81,0
886	Commission scolaire Western Québec	83,4
887	Commission scolaire English-Montréal	80,5
888	Commission scolaire Lester-B.-Pearson	82,6
889	Commission scolaire New Frontiers	75,5
Ensemble du Québec		86,4
Réseau public		83,6
Établissements privés		96,2

*Données à paraître

Source:
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,
Résultats aux épreuves uniques de juin, tableau 6, éditions de 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015.

Note:
Le taux de réussite correspond au nombre de réussites à l'ensemble des épreuves
rapporté au nombre total de présences à l'ensemble de ces épreuves.

Taux de réussite à l’ensemble des épreuves uniques ministérielles de juin,
par commission scolaire et par établissement, juin 2015 (en %)

		2015*
Commission scolaire du Littoral		86,5
École Gabriel-Dionne	Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	X
École Mecatina	Gros-Mecatina	X
École Monseigneur-Scheffer	Blanc-Sablon	78,6
École Netagamiou	Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	81,8
École Saint-Paul	Bonne-Espérance	98,1
École Sainte-Augustine	Saint-Augustin	X
Commission scolaire des Monts-et-Marées		86,1
Polyvalente Armand-Saint-Onge	Amqui	88,9
Polyvalente de Matane	Matane	85,4
Polyvalente de Sayabec	Sayabec	66,0
Polyvalente Forimont	Causapscal	86,6
Commission scolaire des Phares		85,5
École du Mistral	Mont-Joli	78,8
École Paul-Hubert	Rimouski	87,0
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs		92,2
École de la Vallée-des-Lacs	Saint-Michel-du-Squatec	98,8
École secondaire de Cabano	Cabano	92,5
École secondaire de Dégelis	Dégelis	90,8
École secondaire du Transcontinental	Pohénégamook	86,1
École secondaire de Trois-Pistoles	Trois-Pistoles	93,7
Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup		88,2
École polyvalente La Pocatière	La Pocatière	88,5
École secondaire Chanoine-Beaudet	Saint-Pascal	83,7
École secondaire de Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup	89,5
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets		84,7
École Cité étudiante	Roberval	80,1
Polyvalente de Normandin	Normandin	87,2
Polyvalente des Quatre-Vents	Saint-Félicien	89,1
Polyvalente Jean-Dolbeau	Dolbeau-Mistassini	82,2
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean		82,9
École Curé-Hébert	Hébertville	73,6
École Jean-Gauthier	Alma	85,0
École secondaire Camille-Lavoie	Alma	90,2
Pavillon Wilbrod-Dufour	Alma	81,6
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay		85,6
École primaire et secondaire Fréchette	L'Anse-Saint-Jean	94,4
École secondaire Charles-Gravel	Saguenay	83,7
École secondaire de l'Odyssée	Saguenay	86,2
École secondaire des Grandes-Marées	Saguenay	88,1
Commission scolaire De La Jonquière		85,2
École polyvalente Arvida	Saguenay	80,9
École polyvalente Jonquière	Saguenay	84,7
École secondaire Kénogami	Saguenay	91,1

Taux de réussite à l’ensemble des épreuves uniques ministérielles de juin,
par commission scolaire et par établissement, juin 2015 (en %)

			2015*
Commission scolaire de Charlevoix			90,1
Centre éducatif Saint-Aubin	Baie-Saint-Paul		94,2
École de la Rose-des-Vents	Saint-Hilarion		87,7
École secondaire du Plateau	La Malbaie		88,2
Commission scolaire de la Capitale			79,5
École Boudreau	Québec		76,9
École Cardinal-Roy	Québec		99,4
École Jean-de-Brébeuf	Québec		67,2
École Joseph-François-Perrault	Québec		83,4
École régionale des Quatre-Saisons	Québec		X
École secondaire de Neufchâtel	Québec		83,4
École secondaire La Camaradière	Québec		80,0
École secondaire Roger-Comtois	Québec		74,4
École secondaire Vanier	Québec		82,7
Commission scolaire des Découvreurs			90,6
École secondaire De Rochembelle	Québec		91,4
École secondaire polyvalente de L'Ancienne-Lorette	L'Ancienne-Lorette		91,1
Collège des Compagnons	Québec		88,5
École Madeleine-Bergeron	Québec		X
Commission scolaire des Premières-Seigneuries			88,7
École de la Courvilloise	Québec		85,4
École de la Relance	Québec		X
École de la Seigneurie	Québec		91,0
École du Mont-Sainte-Anne	Beaupré		92,8
École Le Sommet	Québec		82,8
École des Sentiers	Québec		91,4
École Samuel-De Champlain	Québec		84,7
Polyvalente de Charlesbourg	Québec		89,4
Commission scolaire de Portneuf			89,3
École secondaire de Donnacona	Donnacona		90,4
École secondaire Louis-Jobin	Saint-Raymond		84,1
École secondaire de Saint-Marc	Saint-Marc-des-Carrières		93,7
Commission scolaire du Chemin-du-Roy			83,5
Académie les Estacades	Trois-Rivières		83,0
École Avenues-Nouvelles	Trois-Rivières		65,9
École Chavigny	Trois-Rivières		80,5
École secondaire des Pionniers	Trois-Rivières		85,0
École secondaire le Tremplin	Sainte-Geneviève-de-Batiscan		90,0
École secondaire l'Escale	Louiseville		90,4

Taux de réussite à l'ensemble des épreuves uniques ministérielles de juin,
par commission scolaire et par établissement, juin 2015 (en %)

			2015*
Commission scolaire de l'Énergie			85,8
École secondaire Champagnat	La Tuque		89,3
École secondaire des Chutes	Shawinigan		85,3
École secondaire du Rocher	Grand-Mère		84,1
École secondaire Paul-Le Jeune	Saint-Tite		78,9
École secondaire Val-Mauricie	Shawinigan-Sud		89,4
Commission scolaire des Hauts-Cantons			87,6
École La Frontalière	Coaticook		88,2
Maison familiale rurale du Granit	Saint-Romain		67,1
Polyvalente Louis-Saint-Laurent	East Angus		83,5
Polyvalente Montignac	Lac-Mégantic		92,6
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke			87,0
École de la Montée	Sherbrooke		80,4
École du Triolet	Sherbrooke		86,9
École Le Goéland	Sherbrooke		83,1
École Mitchell - Montcalm	Sherbrooke		91,9
École le Monarque	Sherbrooke		X
École internationale du Phare	Sherbrooke		87,8
Commission scolaire des Sommets			88,4
École secondaire de la Ruche	Magog		87,9
École secondaire de l'Escale	Asbestos		90,7
École secondaire du Tournesol	Windsor		87,4
École secondaire de l'Odyssée	Valcourt		88,7
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île			76,8
École Amos	Montréal		76,1
École secondaire Anjou	Montréal		74,0
École secondaire Antoine-de-Saint-Exupéry	Montréal		80,4
École secondaire Calixa-Lavallée	Montréal		69,9
École secondaire Daniel-Johnson	Montréal		73,9
École secondaire Henri-Bourassa	Montréal		80,7
École secondaire Jean-Grou	Montréal		80,2
École secondaire Pointe-aux-Trembles	Montréal		73,0
École Marc-Laflamme/Le Prélude	Montréal		X
École secondaire La Passerelle	Montréal		59,0

Taux de réussite à l’ensemble des épreuves uniques ministérielles de juin,
par commission scolaire et par établissement, juin 2015 (en %)

		2015*
Commission scolaire de Montréal		78,0
Académie De Roberval	Montréal	95,9
Académie Dunton	Montréal	73,5
École Chomedey-De Maisonneuve	Montréal	67,4
École de la Lancée	Montréal	X
École Dominique-Savio	Montréal	X
École Édouard-Montpetit	Montréal	74,6
École Eulalie-Durocher	Montréal	74,0
École Évangéline	Montréal	80,2
École FACE	Montréal	82,5
École Georges-Vanier	Montréal	81,3
École Henir-Julien	Montréal	X
École Honoré-Mercier	Montréal	69,1
École internationale de Montréal	Westmount	99,1
École Jeanne-Mance	Montréal	67,8
École Joseph-Charbonneau	Montréal	X
École Joseph-François-Perrault	Montréal	89,3
École La Voie	Montréal	83,1
École Le Vitrail	Montréal	64,4
École Louis-Joseph-Papineau	Montréal	69,9
École Louis-Riel	Montréal	69,9
École Louise-Trichet	Montréal	72,0
École Lucien-Pagé	Montréal	66,5
École Marguerite-De Lajemmerais	Montréal	78,8
École Marie-Anne	Montréal	70,8
École Père-Marquette	Montréal	74,9
École Pierre-Dupuy	Montréal	52,0
École Robert-Gravel	Montréal	84,4
École Rosalie-Jetté	Montréal	48,5
École Saint-Henri	Montréal	74,6
École Saint-Luc	Montréal	83,0
École Sophie-Barat	Montréal	88,4
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys		85,6
Collège Saint-Louis	Montréal	98,9
École Cavelier-De LaSalle	Montréal	82,8
École Dalbé-Viau	Montréal	85,4
École des Sources	Dollard-Des Ormeaux	83,9
École Dorval-Jean XXIII	Dorval	87,2
École du Sas	Montréal	85,8
École Félix-Leclerc	Pointe-Claire	87,4
École Monseigneur-Richard	Montréal	85,5
École Mont-Royal	Mont-Royal	96,6
École Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont	Montréal	87,2
École Pierre-Laporte	Mont-Royal	84,6
École Rose-Virginie-Pelletier	Montréal	X
École Saint-Georges	Senneville	83,3
École Saint-Laurent	Montréal	73,9

Taux de réussite à l’ensemble des épreuves uniques ministérielles de juin,
par commission scolaire et par établissement, juin 2015 (en %)

		2015*
Commission scolaire des Draveurs		81,5
École Polyvalente de l'Érablière	Gatineau	81,7
École Polyvalente Le Carrefour	Gatineau	79,1
École Polyvalente Nicolas-Gatineau	Gatineau	80,2
École secondaire du Versant	Gatineau	87,0
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais		83,1
École des Services spécialisés	Gatineau	X
École secondaire de l'Île	Gatineau	89,4
École secondaire des Lacs	La Pêche	65,7
École secondaire Grande-Rivière	Gatineau	80,5
École secondaire Mont-Bleu	Gatineau	82,3
Commission scolaire au Cœur-des-Vallées		87,9
École Hormisdas-Gamelin	Gatineau	89,8
École Louis-Joseph-Papineau	Papineauville	80,8
École Sainte-Famille/aux Trois-Chemins	Thurso	X
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais		73,0
École de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau	Maniwaki	82,4
École du Cœur-de-la-Gatineau	Gracefield	73,4
École secondaire Sieur-de-Coulonge	Fort-Coulonge	60,2
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue		86,1
École Du Carrefour	Latulipe-et-Gaboury	67,5
École Gilbert-Théberge - secondaire	Témiscaming	74,0
École Marcel-Raymond	Lorrainville	91,8
École Rivière-des-Quinze	Notre-Dame-du-Nord	87,9
Commission scolaire de Rouyn-Noranda		87,5
École D'Iberville	Rouyn-Noranda	87,5
Commission scolaire Harricana		82,4
École polyvalente de la Forêt	Amos	84,1
École secondaire Natagan	Barraute	69,6
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois		85,1
École secondaire La Concorde	Senneterre	76,7
École secondaire Le Tremplin	Malartic	86,1
Polyvalente Le Carrefour	Val-d'Or	86,1
Commission scolaire du Lac-Abitibi		88,5
Cité étudiante Polyno	La Sarre	88,5
Commission scolaire de l'Estuaire		85,1
École secondaire Serge-Bouchard	Baie-Comeau	82,5
Polyvalente des Baies	Baie-Comeau	85,4
Polyvalente des Berges	Les Bergeronnes	90,3
Polyvalente des Rivières	Forestville	86,0
Commission scolaire du Fer		80,2
Centre éducatif l'Abri	Port-Cartier	77,0
École Jean-du-Nord / Manikoutai	Sept-Îles	79,8
Polyvalente Horizon-Blanc	Fermont	90,2

Taux de réussite à l'ensemble des épreuves uniques ministérielles de juin,
par commission scolaire et par établissement, juin 2015 (en %)

		2015*
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord		82,9
École Monseigneur-Labrie	Havre-Saint-Pierre	82,9
Commission scolaire de la Baie-James		84,5
École La Porte-du-Nord	Chibougamau	87,7
École La Taïga	Lebel-sur-Quévillon	82,2
École Le Delta	Matagami	85,5
École Jacques-Rousseau	Gouvernement régional D'Eeyou	X
École Le Filon	Chapais	71,7
Commission scolaire des Îles		86,3
École Polyvalente des Îles	Les Îles-de-la-Madeleine	86,3
Commission scolaire des Chic-Chocs		85,2
École Antoine-Roy	Gaspé	87,0
École C.-E.-Pouliot	Gaspé	91,3
École de Gabriel-Le Courtois	Sainte-Anne-des-Monts	84,5
École Esdras-Minville	Grande-Vallée	94,8
École Saint-Maxime	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	65,1
École de l'Escabelle - Saint-Norbert	Cap-Chat	60,8
École des Prospecteurs	Murdochville	81,8
Commission scolaire René-Lévesque		87,6
École Antoine-Bernard	Carleton-sur-Mer	87,3
École aux Quatre-Vents	Bonaventure	89,1
École des Deux-Rivières	Matapédia	87,5
École polyvalente de Paspébiac	Paspébiac	91,7
École polyvalente Monseigneur Sévigny	Chandler	85,0
École secondaire du Littoral	Grande-Rivière	87,2
Commission scolaire de la Côte-du-Sud		85,1
École de l'Envol	Saint-Malachie	X
École secondaire Bon-Pasteur	L'Islet	79,1
École secondaire de la Rencontre	Saint-Pamphile	86,3
École secondaire de Saint-Anselme	Saint-Anselme	87,3
École secondaire de Saint-Charles	Saint-Charles-de-Bellechasse	87,5
École secondaire de Saint-Damien	Saint-Damien-de-Buckland	84,5
École secondaire de Saint-Paul	Saint-Paul-de-Montminy	96,6
École secondaire Louis-Jacques-Casault	Montmagny	83,4
Commission scolaire des Appalaches		87,1
Polyvalente de Black Lake	Thetford Mines	93,4
Polyvalente de Disraeli	Disraeli	86,6
Polyvalente de Thetford Mines	Thetford Mines	83,8
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin		87,2
École secondaire Veilleux	Saint-Joseph-de-Beauce	85,4
Polyvalente Bélanger	Saint-Martin	90,6
Polyvalente Benoît-Vachon	Sainte-Marie	85,9
Polyvalente de Saint-Georges	Saint-Georges	82,7
Polyvalente des Abénaquis	Saint-Prosper	89,9
Polyvalente des Appalaches	Sainte-Justine	94,3
Polyvalente Saint-François	Beauceville	93,8

Taux de réussite à l’ensemble des épreuves uniques ministérielles de juin,
par commission scolaire et par établissement, juin 2015 (en %)

		2015*
Commission scolaire des Navigateurs		86,1
École Pointe-Lévy	Lévis	86,3
École secondaire Beaurivage	Saint-Agapit	89,3
École secondaire les Etchemins	Lévis	84,5
École secondaire Pamphile-Le May	Sainte-Croix	90,8
École îlot des Appalaches	Lévis	X
Commission scolaire de Laval		83,3
École Curé-Antoine-Labelle	Laval	80,3
École d'éducation internationale de Laval	Laval	98,8
École Georges-Vanier	Laval	81,7
École Horizon Jeunesse	Laval	85,9
École Leblanc	Laval	82,3
École Mont-de-La Salle	Laval	78,1
École Saint-Maxime	Laval	76,8
École De la Mosaïque	Laval	X
Commission scolaire des Affluents		86,6
École Armand-Corbeil	Terrebonne	94,8
École de l'Amitié	L'Assomption	79,2
École de l'Odyssée	Terrebonne	83,5
École de programme intégré secondaire	Repentigny	86,2
École Des Rives	Terrebonne	82,7
École des Trois-Saisons	Terrebonne	83,2
École du Coteau	Mascouche	81,8
École Félix-Leclerc	Repentigny	89,2
École Jean-Baptiste-Meilleur	Repentigny	91,6
École Le Prélude	Mascouche	85,5
École Léopold-Gravel	Terrebonne	78,9
École l'Horizon	Repentigny	82,8
École Paul-Arseneau	L'Assomption	84,8
Commission scolaire des Samares		74,5
École Barthélemy-Joliette	Joliette	72,8
École Bermon	Saint-Gabriel-de-Brandon	70,8
École de la Rive	Lavaltrie	68,6
École de l'Achigan	Saint-Roch-de-l'Achigan	65,7
École de l'Érablière	Saint-Félix-de-Valois	79,0
École de l'Intervalle	Joliette	X
École des Chutes	Rawdon	69,0
École des Montagnes	Saint-Michel-des-Saints	72,8
École Pierre-de-Lestage	Berthierville	78,0
École Thérèse-Martin	Joliette	84,7
École Sainte-Julienne	Sainte-Julienne	67,6

Taux de réussite à l’ensemble des épreuves uniques ministérielles de juin,
par commission scolaire et par établissement, juin 2015 (en %)

		2015*
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles		84,9
École Saint-Gabriel	Sainte-Thérèse	85,3
École secondaire d'Oka	Oka	91,2
École secondaire des Patriotes	Saint-Eustache	80,7
École secondaire du Harfang	Sainte-Anne-des-Plaines	77,8
École secondaire Henri-Dunant	Blainville	85,2
École secondaire Jean-Jacques-Rousseau	Boisbriand	82,0
École secondaire Liberté-Jeunesse	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	90,5
École secondaire Lucille-Teasdale	Blainville	81,8
École secondaire Rive-Nord	Bois-des-Filion	91,2
Polyvalente Deux-Montagnes	Deux-Montagnes	83,5
Polyvalente Sainte-Thérèse	Sainte-Thérèse	84,3
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord		86,4
École Le Tremplin	Lachute	X
École polyvalente Lavigne	Lachute	82,2
École polyvalente Saint-Jérôme	Saint-Jérôme	86,0
École secondaire Cap-Jeunesse	Saint-Jérôme	90,7
École secondaire de Mirabel	Mirabel	83,9
École secondaire des Hauts-Sommets	Saint-Jérôme	89,3
École secondaire Frenette	Saint-Jérôme	83,5
École secondaire Saint-Stanislas	Saint-Jérôme	88,9
École secondaire des-Studios	Saint-Jérôme	47,1
Commission scolaire des Laurentides		84,1
École polyvalente Curé-Mercure	Mont-Tremblant	86,1
École polyvalente des Monts	Sainte-Agathe-des-Monts	85,8
École secondaire Augustin-Norbert-Morin	Sainte-Adèle	81,8
École Vert-Pré	Huberdeau	X
Commission scolaire Pierre-Neveu		92,7
École Polyvalente Saint-Joseph	Mont-Laurier	92,7
Commission scolaire de Sorel-Tracy		76,5
École secondaire Fernand-Lefebvre	Sorel-Tracy	76,5
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe		83,4
École Raymond	Saint-Hyacinthe	57,1
École René-Saint-Pierre	Saint-Hyacinthe	X
École secondaire Casavant	Saint-Hyacinthe	78,7
École secondaire Fadette	Saint-Hyacinthe	83,0
Polyvalente Hyacinthe-Delorme	Saint-Hyacinthe	83,5
Polyvalente Robert-Ouimet	Acton Vale	89,9
Commission scolaire des Hautes-Rivières		84,3
École Joséphine-Dandurand	Saint-Jean-sur-Richelieu	79,6
École Monseigneur-Euclide-Théberge	Marieville	80,0
École Paul-Germain-Ostiguy	Saint-Césaire	84,3
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Saint-Jean-sur-Richelieu	90,9
Polyvalente Marcel-Landry	Saint-Jean-sur-Richelieu	85,7

Taux de réussite à l’ensemble des épreuves uniques ministérielles de juin,
par commission scolaire et par établissement, juin 2015 (en %)

			2015*
Commission scolaire Marie-Victorin			79,7
École André-Laurendeau	Longueuil		83,6
École Antoine-Brossard	Brossard		78,7
École Gérard-Filion	Longueuil		76,3
École Jacques-Rousseau	Longueuil		76,6
École Monseigneur-A.-M.-Parent	Longueuil		74,8
École Saint-Jean-Baptiste	Longueuil		75,2
École secondaire de L'Agora	Longueuil		68,9
École secondaire Saint-Edmond	Longueuil		88,7
École internationale Lucille-Teasdale	Brossard		98,9
École spécialisée des Remparts	Longueuil		X
Commission scolaire des Patriotes			86,7
École d'éducation internationale	McMasterville		99,3
École orientante l'Impact	Boucherville		87,5
École secondaire De Mortagne	Boucherville		87,9
École secondaire du Mont-Bruno	Saint-Bruno-de-Montarville		82,1
École secondaire le Carrefour	Varennes		84,9
École secondaire Ozias-Leduc	Mont-Saint-Hilaire		83,1
École secondaire Polybel	Beloeil		88,1
École secondaire du Grand-Coteau	Sainte-Julie		81,1
École secondaire le Tremplin	Chambly		X
Commission scolaire du Val-des-Cerfs			85,7
École de la Haute-Ville	Granby		79,0
École Jean-Jacques-Bertrand	Farnham		91,8
École Joseph-Hermas-Leclerc	Granby		84,6
École Massey-Vanier	Cowansville		88,2
École Wilfrid-Léger	Waterloo		79,2
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries			83,5
École de la Magdeleine	La Prairie		82,4
École du Tournant	Saint-Constant		64,4
École Louis-Cyr	Saint-Cuprien-de-Napierville		90,8
École Louis-Philippe-Paré	Châteauguay		84,2
École Pierre-Bédard	Saint-Rémi		88,6
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands			81,7
École Arthur-Pigeon	Godmanchester		82,8
École de la Baie-Saint-François	Salaberry-de-Valleyfield		80,3
École du Parcours	Salaberry-de-Valleyfield		X
École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois	Beauharnois		83,1
Commission scolaire des Trois-Lacs			85,2
École secondaire de la Cité-des-Jeunes	Vaudreuil-Dorion		83,7
École secondaire du Chêne-Bleu	Pincourt		88,0
École secondaire Soulanges	Saint-Polycarpe		84,6
Commission scolaire de la Riveraine			87,8
École secondaire Jean-Nicolet	Nicolet		85,1
École secondaire La Découverte	Saint-Léonard-d'Aston		91,4
École secondaire Les Seigneuries	Saint-Pierre-les-Becquets		88,4

Taux de réussite à l’ensemble des épreuves uniques ministérielles de juin,
par commission scolaire et par établissement, juin 2015 (en %)

		2015*
Commission scolaire des Bois-Francis		91,9
École intégrée Saint-Paul-Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours	Chesterville	X
École Polyvalente La Samare	Plessisville	92,5
École Sainte-Anne	Daveluyville	87,0
École Sainte-Marie	Princeville	87,4
École secondaire Le boisé	Victoriaville	90,3
École secondaire Le tandem	Victoriaville	98,0
École secondaire Monique-Proulx	Warwick	93,3
École alternative la fermentière	Warwick	X
Commission scolaire des Chênes		86,4
École des parcours axés sur l'emploi	Drummondville	68,9
École Jean-Raimbault	Drummondville	89,9
École Jeanne-Mance	Drummondville	91,0
École La Poudrière	Drummondville	72,4
École Marie-Rivier	Drummondville	91,8
Commission scolaire Central Québec		88,9
École secondaire régionale Riverside	Saguenay	81,7
École Dollard-des-Ormeaux	Shannon	88,4
École secondaire Q.H.S.	Québec	88,7
École secondaire Saint-Patrick	Québec	93,8
Académie de Trois-Rivières	Trois-Rivières	74,6
École secondaire de La Tuque	La Tuque	89,7
École secondaire de Shawinigan	Shawinigan	86,4
École MacLean Memorial	Chibougamau	93,8
École secondaire A.S. Johnson Memorial	Thetford Mines	90,0
Commission scolaire Eastern Shores		81,0
École secondaire Queen Elizabeth	Sept-Îles	78,3
École Intermédiaire d'Escuminac	Escuminac	X
École secondaire de Grosse-îles	Grosse-île	X
École secondaire de New Carlisle	New Carlisle	80,3
École secondaire de New Richmond	New Richmond	85,4
École secondaire Evergreen	Chandler	64,9
Polyvalente de Gaspé	Gaspé	88,7
École de Métis-sur-Mer	Métis-sur-Mer	X
École secondaire de Baie-Comeau	Baie-Comeau	X
Commission scolaire Eastern Townships		75,3
École secondaire régionale Alexander Galt	Sherbrooke	79,3
École secondaire régionale de Richmond	Cleveland	74,4
École secondaire Massey-Vanier	Cowansville	70,4
Commission scolaire Riverside		79,8
École Alternate	Saint-Lambert	34,0
École Saint-Johns	Saint-Jean-sur-Richelieu	77,5
École secondaire Chambly Academy	Saint-Lambert	73,7
École secondaire régionale Centennial	Longueuil	83,6
École secondaire régionale Héritage	Longueuil	81,3

Taux de réussite à l’ensemble des épreuves uniques ministérielles de juin,
par commission scolaire et par établissement, juin 2015 (en %)

		2015*
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier		81,0
École Alternative Phoenix	Laval	56
École secondaire de Laval	Laval	X
École secondaire Laurier	Laval	81,8
École secondaire Laval-Liberty	Laval	79,5
École secondaire Joliette	Joliette	82,5
Académie Sainte-Agathe	Sainte-Agathe-des-Monts	83,0
École secondaire Mountainview	Prévost	48,2
École secondaire Lake of Two Mountains	Deux-Montagnes	72,5
École secondaire régionale Laurentian	Lachute	87,2
École secondaire Rosemère	Rosemère	84,5
Commission scolaire Western Québec		83,4
École Dr. Wilbert Keon	L'Isle-aux-Allumettes	67,2
École primaire Maniwaki Woodland	Maniwaki	76,7
École secondaire D'Arcy McGee	Gatineau	85,2
École secondaire Philemon Wright	Gatineau	85,5
École secondaire Pontiac	Clarendon	77,6
École secondaire Saint-Michael	Low	90,2
École G. Thérberge	Témiscaming	X
École Golden Valley	Val-d'Or	77,3
École Noranda	Rouyn-Noranda	X
Commission scolaire English-Montréal		80,5
Académie LaurenHill	Montréal	83,8
Académie Internationale Marymount	Montréal	65,8
Académie Royal West	Montréal-Ouest	96,6
Centre Mountainview	Côte-Saint-Luc	X
Collège Vincent Massey	Montréal	98,1
École F.A.C.E.	Montréal	87,4
École Royal Vale	Montréal	94,3
École secondaire Elizabeth	Montréal	X
École secondaire James Lyng	Montréal	54,9
École secondaire John F. Kennedy	Montréal	65,3
École secondaire Laurier Macdonald	Montréal	81,6
École secondaire Lester B. Pearson	Montréal	70,1
École secondaire M.I.N.D.	Montréal	89,5
École secondaire Options I	Montréal	16,7
École secondaire Options II	Montréal	56,9
École secondaire Outreach	Montréal	87,0
École secondaire Perspectives II	Montréal	53,0
École secondaire Programme Mile-End	Montréal	43,8
École secondaire Rosemont	Montréal	80,9
École secondaire Westmount	Westmount	83,6
Cité des Prairies	Montréal	X

Taux de réussite à l’ensemble des épreuves uniques ministérielles de juin,
par commission scolaire et par établissement, juin 2015 (en %)

			2015*
Commission scolaire Lester-B.-Pearson			82,6
Centre Bourbonnière (Mountainview)	Montréal		X
Centre d'accueil Dawson Alternative	Dorval		X
École Angrignon	Montréal		92,6
École secondaire Beurling Academy	Montréal		66,2
École secondaire Lakeside Academy	Montréal		74,3
École secondaire Beaconsfield	Beaconsfield		82,2
École secondaire John Rennie	Pointe-Claire		85,9
École secondaire Lindsay Place	Pointe-Claire		79,9
École secondaire Macdonald	Sainte-Anne-de-Bellevue		84,4
École secondaire Riverdale	Pierrefonds		80,9
École secondaire Saint Thomas	Pointe-Claire		94,6
Polyvalente LaSalle communautaire	Montréal		73,7
Polyvalente Pierrefonds	Pierrefonds		82,5
École secondaire Horizon	Pointe-Claire		53,5
École secondaire Westwood Senior	Hudson		85,0
Commission scolaire New Frontiers			75,5
École secondaire régionale Châteauguay Valley	Ormstown		75,5
École secondaire régionale Howard S. Billings	Châteauguay		75,4
Ensemble du Québec			86,4
Réseau public			83,6
Établissements privés			96,2

*Données à paraître

Source:
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Résultats aux épreuves uniques de juin, tableau 6, éditions de 2015.

- Notes:
- Le taux de réussite correspond au nombre de réussites à l’ensemble des épreuves rapporté au nombre total de présences à l’ensemble de ces épreuves.
 - Les taux de réussite sont représentés par un (X) s'il y a 10 présences ou moins.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des écoles primaires et secondaires publiques qui font passer un examen d'admission ou un test de classement aux élèves qui désirent fréquenter l'établissement.

RÉPONSE

Le Ministère ne possède pas cette information.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des écoles primaires et secondaires privées qui font passer un examen d'admission ou un test de classement aux élèves qui désirent fréquenter l'établissement.

RÉPONSE

Le Ministère ne détient pas cette information.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des écoles primaires et secondaires publiques qui offrent un programme d'études internationale.

RÉPONSE

Le Ministère ne possède pas cette information. Cependant, onze écoles sont établies aux fins d'un projet particulier en vertu de l'art. 240 de la Loi sur l'instruction publique. Ces écoles sont appelées des écoles à vocation particulière :

- École d'éducation internationale de Laval (S) de la Commission scolaire de Laval;
- École Val-des-Ormes (P) de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;
- École Terre des jeunes (P) de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;
- École internationale de Greenfield Park (P) de la Commission scolaire Marie-Victorin;
- École internationale Lucille-Teasdale (S) de la Commission scolaire Marie-Victorin;
- École d'éducation internationale (S) de la Commission scolaire des Patriotes;
- École Primaire Internationale de Greenfield Park (P) de la Commission scolaire Riverside;
- École Children's World Academy (P) de la Commission scolaire Lester.-B.-Pearson;
- Collège Saint-Louis (S) de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;
- École Guy-Drummond (P) de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;
- École internationale de Montréal (P-S) de la Commission scolaire de Montréal.

Primaire (P)

Secondaire (S)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Plan détaillé de compressions budgétaires dans les commissions scolaires pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et prévision pour 2016-2017. Ventiler par commission scolaire.

RÉPONSE

Les crédits budgétaires alloués aux commissions scolaires ont continuellement augmenté depuis les dernières années.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Rapport élèves-enseignant ventilé par commission scolaire depuis dix ans (depuis 2005-2006).
Moyenne provinciale du rapport élèves-enseignant depuis dix ans (depuis 2005-2006).

RÉPONSE

Le rapport élèves-enseignant s'obtient par la division du nombre d'élèves par le nombre d'enseignants dans les commissions scolaires (CS), en équivalent au temps plein. Il n'y a pas de statistiques disponibles par commission scolaire, mais une série historique existe pour la moyenne provinciale. La plus récente année disponible est 2013-2014.

Rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires du Québec,
de 2004-2005 à 2013-2014

Année scolaire	Rapport élèves-enseignant
2004-2005	15,7
2005-2006	15,6
2006-2007	14,8
2007-2008	14,6
2008-2009	14,4
2009-2010	14,2
2010-2011	14,0
2011-2012	13,8
2012-2013	13,6
2013-2014	13,6

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur, Mise à jour
des données des *Indicateurs de l'éducation* , édition 2014, Québec,
Gouvernement du Québec, 5 avril 2016, données provisoires.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre moyen d'élèves par classe par commission scolaire depuis dix ans (depuis 2005-2006).
Moyenne provinciale du nombre moyen d'élèves par classe depuis dix ans (depuis 2005-2006).

RÉPONSE

Il n'y a pas de statistiques officielles sur le nombre de classes dans les commissions scolaires (CS). Il n'est donc pas possible de calculer un nombre moyen d'élèves par classe par CS, ni la moyenne provinciale.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Répartition, selon les montants octroyés aux différentes commissions scolaires, de l'enveloppe budgétaire de 20 millions de dollars annoncée pour l'année scolaire 2015-2016 dans la mise à jour budgétaire du gouvernement de novembre 2015.

RÉPONSE

Les renseignements demandés ne sont pas disponibles, car l'année scolaire 2015-2016 n'est pas terminée.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Mise à jour complète des nouvelles embauches des 800 ressources à temps plein pour l'année scolaire 2015-2016 annoncées par le gouvernement dans la mise à jour budgétaire du gouvernement de novembre 2015, nombre de ressources engagées avec un ventilation par année (2015-2016 et prévisions pour 2016-2017), par type d'emploi (enseignants, professionnels avec les corps d'emploi spécifiques concernés) et par commission scolaire.

RÉPONSE

À terme, cet investissement permettra l'ajout de 800 nouvelles ressources dans le réseau scolaire. Parmi celles-ci, environ 600 seront des enseignantes et des enseignants.

Les renseignements demandés ne sont pas disponibles, car l'année scolaire 2015-2016 n'est pas terminée. Les prévisions pour 2016-2017 ne sont pas disponibles puisque les règles budgétaires ne sont pas encore adoptées par le Conseil du trésor.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Détail des enveloppes coupées dans le budget des commissions scolaires en 2015-2016, dont l'aide aux devoirs : liste des enveloppes touchées et détails des coupes pour chacune des enveloppes par commissions scolaires.

RÉPONSE

La gestion des budgets et la répartition, de même que l'organisation des ressources, relèvent de l'autonomie des CS.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Concernant les élections scolaires :

- a) nombre total de commissaires scolaires qui ont démissionné depuis l'élection de 2014. Liste des commissions démissionnaires et pour chacun d'eux, commissions scolaires auxquelles ils sont rattachés;
- b) nombre total de nouveaux commissaires scolaires nommés depuis l'élection de 2014. Liste des commissaires nommés et pour chacun d'eux, commissions scolaires auxquels ils sont rattachés.
- c) Coût total de chacune des élections partielles scolaire qui ont eu lieu depuis l'élection scolaire de 2014.

RÉPONSE

- a) Le Ministère ne détient pas cette information. Le Directeur général des élections du Québec détient toutefois ces données.
- b) Lors de l'élection générale du 2 novembre 2014, 712 postes de commissaires et 69 postes de président étaient à pourvoir.
- c) Le Ministère ne détient pas cette information. Les coûts des élections sont assumés par les commissions scolaires et ne font pas l'objet d'une enveloppe spécifique.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Bilan de l'implantation des tableaux blancs interactifs :

- a) Nombre total de tableaux installés dans les écoles et ventilés par commission scolaire;
- b) Sommes dépensées depuis 2012 et jusqu'à maintenant pour l'implantation des tableaux;
- c) Sommes budgétées pour l'implantation des tableaux en 2014-2015 et 2015-2016;
- d) Copie de l'étude sur les tableaux blanc interactifs effectuée par Raymond Chabot Grant Thornton

RÉPONSE

- a) À l'automne 2014, les commissions scolaires (CS) ont fourni un inventaire détaillé de leurs nombres de tableaux numériques interactifs (TNI) installés par école. Les données recueillies démontrent que 35 982 TNI ont été acquis par le réseau au 31 septembre 2014. Aucun autre exercice d'inventaire n'a été conduit depuis.

L'annexe 1 présente la répartition des TNI par CS.

- b) Selon le rapport de consommation du Centre des services partagés du Québec (CSPQ) émis le 15 mars 2016, les sommes dépensées en 2015-2016 sont de l'ordre de 5,3 M\$ toutes catégories confondues.
- c) En 2015-2016, 15,8 M\$ ont été alloués pour l'acquisition de TNI, une somme à laquelle s'ajoute une aide compensatoire de 1,1 M\$ pour les TNI acquis avant le 1^{er} juillet 2011.

L'annexe 3 présente la description de la règle budgétaire 2015-2016.

- d) Le rapport d'évaluation du processus d'acquisition des outils technologiques réalisé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton se trouve à l'annexe 4.

Annexe 1 : Répartition des TNI par commission scolaire
source : DGGRIR collecte automne 2014

Commissions scolaires	Nombre de classes	Nombre de dispositifs interactifs (projecteurs et tableaux)
CS au Cœur-des-Vallées	211	150
CS Central-Quebec	305	295
CS Côte-du-Sud	478	437
CS de Charlevoix	204	123
CS de la Baie-James	177	177
CS de la Beauce-Etchemin	1537	933
CS de la Capitale	1300	931
CS de la Jonquière	361	297
CS de la Moyenne-Côte-Nord	68	58
CS de la Pointe-de-l'Île	1526	799
CS de la Région-de-Sherbrooke	995	596
CS de la Riveraine	316	184
CS de la Rivière-du-Nord	1147	831
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	1709	1302
CS de la Vallée-des-Tisserands	522	370
CS de Laval	1781	1267
CS de l'Énergie	503	341
CS de l'Estuaire	334	210
CS de l'Or-et-des-Bois	354	332
CS de Montréal	5171	1897
CS de Portneuf	323	306
CS de Rouyn-Noranda	317	163
CS de Saint-Hyacinthe	753	626
CS des Affluents	1612	1160
CS des Appalaches	314	230
CS des Bois-Francis	552	486
CS des Chênes	683	616
CS des Chic-Chocs	276	178
CS des Découvreurs	335	478
CS des Draveurs	919	899
CS des Grandes-Seigneuries	1126	615
CS des Hautes-Rivières	922	619
CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	240	193
CS des Hauts-Cantons	333	275
CS des Îles	96	78
CS des Laurentides	257	201
CS des Monts-et-Marées	377	264
CS des Navigateurs	979	663
CS des Patriotes	1581	1227
CS des Phares	576	325
CS des Portages-de-l'Outaouais	720	471
CS des Premières-Seigneuries	1189	791
CS des Rives-du-Saguenay	629	524
CS des Samares	1552	1132
CS des Sommets	581	324
CS des Trois-Lacs	798	571
CS du Chemin-du-Roy	986	854
CS du Fer	333	247
CS du Kamouraska-Rivière-du-Loup	453	265
CS du Lac-Abitibi	269	102
CS du Lac-St-Jean	334	299
CS du Lac-Témiscamingue	118	118
CS du Littoral	48	46
CS du Pays-des-Bleuets	581	364
CS du-Fleuve-et-des-Lacs	429	231
CS Eastern Shore	126	105
CS Eastern Townships	323	228
CS English-Montreal	1259	1071
CS Harricana	223	201
CS Lester-B.-Pearson	1620	958
CS Marguerite-Bourgeoys	2231	2009
CS Marie-Victorin	1557	1240
CS New Frontier	290	174
CS Pierre-Neveu	241	229
CS René-Levesque	383	355
CS Riverside	601	397
CS Sir-Wilfrid-Laurier	802	489
CS Sorel-Tracy	283	205
CS Val-des-Cerfs	964	508
CS Western Quebec	453	342
Total général	51946	35982

- de l'écart résultant de l'absence d'appariement entre les revenus applicables au service de la dette des commissions scolaires (portion « capital ») et l'amortissement des immobilisations faisant l'objet d'une promesse de subvention.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS LES ÉCOLES DU QUÉBEC (MESURE 50730)

Description

Cette mesure vise à contribuer au financement des ressources matérielles directement affectées à la gestion, à l'acquisition, au développement, à l'entretien, à l'exploitation, à l'accessibilité, à l'utilisation et à l'interopérabilité des ressources informationnelles des établissements scolaires en fonction des priorités prévues dans les planifications triennales et annuelles des projets et des activités en ressources informationnelles des commissions scolaires. L'équipement technologique acquis grâce à cette mesure doit supporter un enseignement interactif à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire et doit être utilisé par les élèves pour leur apprentissage ou par le personnel enseignant pour des activités de planification et d'enseignement.

Le Ministère peut procéder aux contrôles qu'il juge opportuns relativement aux dépenses engagées pour cette mesure. De plus, la commission scolaire doit transmettre des renseignements au Ministère, dans le cadre de la reddition de compte exigée, sur les investissements prévus dans le Plan québécois des infrastructures et par la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes et des entreprises du gouvernement, notamment sa planification triennale et sa programmation annuelle des ressources informationnelles (PTPARI/PARI) et son bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI). L'allocation définitive est confirmée lors de l'analyse du rapport financier.

Ainsi, la commission scolaire doit tenir à jour un registre détaillé des différents achats effectués pour l'année scolaire 2014-2015, qui contient notamment les sommes allouées pour :

- l'achat d'outils technologiques interactifs (tableaux numériques interactifs (TNI) et projecteurs numériques, projecteurs numériques interactifs (PNI), dispositifs interactifs ou autre outil technologique utilisé pour l'enseignement interactif;
- le coût d'installation réel des TNI¹;
- l'achat d'autres outils technologiques admissibles;
- l'achat d'ordinateurs portables pour les enseignants;
- la réseautique.

Enfin, le Ministère confirme, en se référant à la notion de coûts directs définie au Manuel de comptabilité scolaire², qu'une partie (maximum 4 %) des sommes versées dans le cadre de la mesure 50730, Technologies de l'information et de la communication dans les écoles du Québec, peut être utilisée par la commission scolaire pour planifier et suivre les projets réalisés grâce à ces sommes.

¹ Le coût d'installation réel inclut particulièrement les frais directement rattachés à l'acquisition, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration de l'immobilisation, y compris les frais engagés pour amener l'immobilisation à l'endroit et dans l'état où elle doit se trouver pour son utilisation prévue.

² Manuel de comptabilité scolaire, chapitre 2310, immobilisations corporelles, article 024.

Normes d'allocation

Le calcul de l'allocation (64,7 millions de dollars)³ pour chacune des enveloppes s'effectue à partir de l'effectif scolaire de l'année scolaire courante pour la formation générale des adultes et de l'effectif scolaire reconnu au 30 septembre de l'année scolaire précédente pour la formation générale des jeunes. Toutes les sommes non utilisées au 30 juin 2015 sont, pour la dernière année du programme actuel, ajoutées à l'allocation pour l'année scolaire 2015-2016. Dans la limite des ressources financières allouées, l'enveloppe globale de la commission scolaire est flexible de manière que chaque commission scolaire soit en mesure d'atteindre l'objectif d'un outil interactif par classe et d'un portable par enseignant.

Une première enveloppe de 15,8 millions de dollars pour l'acquisition d'outils interactifs (TNI, PNI et autres dispositifs interactifs) est disponible pour l'année scolaire 2015-2016.

Pour bénéficier de l'allocation concernant l'acquisition des tableaux numériques interactifs, des projecteurs numériques, des dispositifs interactifs et des écrans tactiles, la commission scolaire doit acquérir les appareils dans le cadre de l'achat regroupé actuellement disponible auprès du Centre de services partagés du Québec (CSPQ)⁴, lequel prévoit également une formation initiale sur leur utilisation. La commission scolaire peut aussi acquérir des logiciels permettant l'interopérabilité et la pérennité des ressources développées à partir des différents outils numériques interactifs.

Une seconde enveloppe de 47,8 millions de dollars est disponible pour l'acquisition d'outils technologiques, dont les ordinateurs, les systèmes d'exploitation, les logiciels de base intégrés, les logiciels complémentaires⁵, les tablettes numériques et le matériel périphérique, pour l'année scolaire 2015-2016. Elle se divise en deux volets : 21,6 millions de dollars pour l'achat d'équipement technologique, tel que les ordinateurs, les systèmes d'exploitation; et 26,2 millions de dollars pour l'achat d'outils technologiques utilisés en classe soit par l'enseignant ou les élèves.

Pour chacune des enveloppes de la mesure, la commission scolaire doit donner priorité à l'achat d'équipement technologique remis à neuf lorsque cela est possible. Dans le cas contraire, elle doit acquérir des appareils neufs dans le cadre d'un achat regroupé⁶. L'allocation peut servir aux dépenses liées à la poursuite du développement de la technologie requise pour soutenir l'intégration des technologies de l'information et de la communication à des fins éducatives, incluant la réseautique des classes.

Pour les commissions scolaires ayant acquis des TNI avant le 1^{er} juillet 2011, une aide compensatoire de 7,7 millions de dollars, correspondant à 750 \$ par TNI, est disponible et est étalée sur la durée du programme. Pour l'année scolaire 2015-2016, l'aide disponible est de 1,1 million de dollars. Cette aide est allouée pour permettre aux commissions scolaires concernées d'acheter davantage de matériel informatique (TNI, ordinateurs portables ou de classe, accessoires, réseautage) et de poursuivre le développement de la technologie à des fins éducatives.

³ La méthode de répartition des allocations est similaire pour les commissions scolaire du Littoral, Crie et Kativik.

⁴ À l'exception des commissions scolaires Crie et Kativik.

⁵ Il s'agit de programmes qui visent à enrichir et à compléter l'utilisation des logiciels de base intégrés. Ils soutiennent l'engagement de l'élève, notamment dans la création et la diffusion de contenu. Les tâches sont redéfinies par les fonctionnalités participatives qu'offre l'environnement technologique de la classe. Dans un tel contexte, les logiciels complémentaires appuient le développement, chez l'élève, de méthodes de travail optimales. Ces logiciels n'ont pas de visée purement éducative, comme les ressources éducatives numériques.

⁶ Dans le cadre de cette mesure, un regroupement d'achat est constitué d'au moins deux commissions scolaires. Tout en demeurant solidairement responsable du processus contractuel, le regroupement peut mandater l'un de ses membres ou un organisme public reconnu en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* pour coordonner l'appel d'offres et adjudger un contrat.



Raymond Chabot
Grant Thornton

Éducation,
Loisir et Sport

Québec



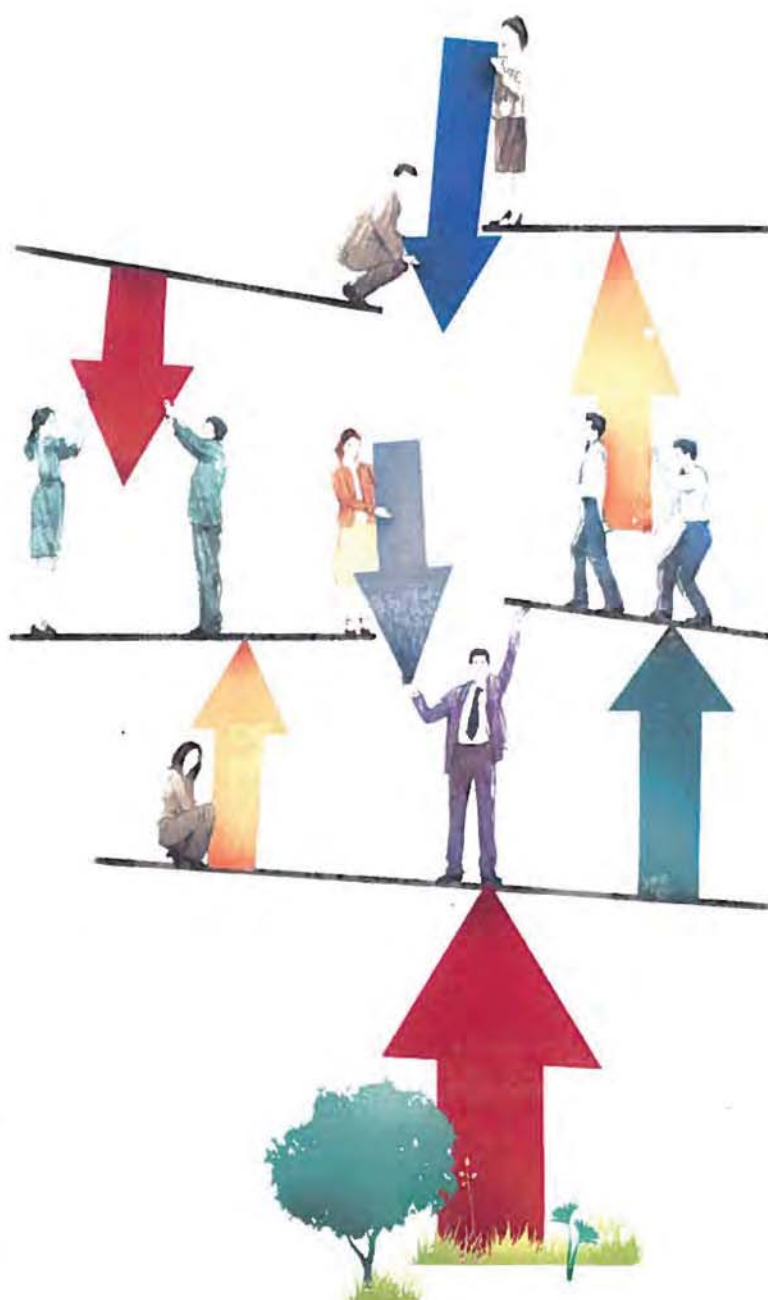
Rapport

Ministère de l'Éducation,
du Loisir et du Sport

Évaluation du processus
d'acquisition des outils
technologiques

Novembre 2013

TROUVER
l'équilibre
GAGNER en
performance





Raymond Chabot Grant Thornton adhère à des principes de gestion et de consommation écoresponsables. Par souci pour l'environnement et les générations futures, notre Cabinet a convenu d'imprimer ses documents recto verso sur du papier recyclé.



Le 13 novembre 2013

Monsieur Bernard Chartier
Direction de la gouvernance
et de la gestion des ressources
informationnelles dans les réseaux
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
1035, rue De La Chevrotière, 14^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Raymond Chabot Grant Thornton & Cie
Société en nom collectif
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

Téléphone : 418 647-3151
Télécopieur : 418 647-5939
www.rcgt.com

Objet : Rapport – évaluation du processus d'acquisition des outils technologiques

Monsieur,

C'est avec plaisir que nous vous présentons notre rapport portant sur le sujet mentionné en objet.

Le présent rapport a été préparé dans le seul but de mettre en lumière une situation, et n'est destiné qu'à l'usage de la direction du Ministère. Il ne devrait donc pas être distribué à d'autres fins que celles convenues. Une autorisation préalable de Raymond Chabot Grant Thornton est requise pour tout autre usage.

Nous désirons, par la même occasion, remercier tous les participants pour leur collaboration, leur disponibilité et leur participation active. Pour toute question ou information complémentaire, nous vous invitons à communiquer avec la soussignée au 418 647-3275.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Raymond Chabot Grant Thornton & Cie

Société en nom collectif
Conseillers en administration

Louise Labrie, CPA, CA
Associée – Groupe-conseil stratégie et performance

/lr

Table des matières

1.	Mandat et portée	1
1.1	Contexte	1
1.2	Description et exclusions du mandat	2
1.3	Approche méthodologique.....	2
2.	Collecte d'information qualitative.....	4
2.1	Séquence chronologique des événements clés	4
2.2	Conclusions du comité d'experts et autres actions posées par le MELS.....	7
2.3	Commentaires recueillis par les parties prenantes	9
3.	Analyse quantitative liée à l'atteinte des résultats.....	12
3.1	Acquisition des TNI pour les classes	12
3.1.1	Achats de TNI selon la mesure « École 2.0 »	13
3.1.2	Compensation pour les achats de TNI antérieurs au 1 ^{er} juillet 2011	13
3.1.3	Comparaison des données réelles selon différentes sources	14
3.2	Acquisition des portables pour les enseignants.....	16
3.2.1	Achats de portables sous la mesure « École 2.0 »	16
3.2.2	Comparaison des données réelles selon différentes sources	17
3.3	Mesures de formation en lien avec les outils technologiques	18
4.	Analyse de la gestion de projet	20
4.1	Meilleures pratiques en gestion de projet	20
4.2	Évaluation de la gestion de projet.....	25
4.2.1	Phases d'initiation et de planification du projet.....	25
4.2.2	Réalisation et suivi du projet.....	30
5.	Conclusions et recommandations.....	33
5.1	Conclusions relatives à l'axe 1 de l'École 2.0	33
5.2	Conclusions relatives à la gestion du projet d'École 2.0	34
5.3	Recommandations.....	35
5.3.1	Recommandations liées à la redéfinition des balises d'allocation des ressources.....	35
5.3.2	Recommandations liées à la gestion du projet « École 2.0 »	36
5.3.3	Recommandations liées à la structure de gestion à mettre en place pour les projets futurs.....	37

5.3.4 Recommandations liées à la gestion des acquisitions dans le cadre de projets futurs:..... 38

ANNEXE 1	MESURE 50680,« L'ÉCOLE 2.0 : LA CLASSE BRANCHÉE »
ANNEXE 2	MESURE 50730,« TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS LES ÉCOLES DU QUÉBEC »
ANNEXE 3	ORGANIGRAMME DU MELS
ANNEXE 4	SYNTHÈSE DE LA COLLECTE DE DONNÉES AUPRÈS DES GROUPES CIBLÉS

Liste des sigles

CCSR	Centre collégial des services regroupés
CEFRIO	Centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations
CS	Commissions scolaires
CSPQ	Centre des services partagés du Québec
CT	Conseil du trésor
DES	Demande d'escompte supplémentaire
DGFE	Direction générale du financement et de l'équipement
DGGRIR	Direction de la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles dans les réseaux
DGSE	Direction générale des services à l'enseignement
DOFR	Direction des opérations financières aux réseaux
DPASP	Direction de la planification, de l'architecture et du soutien aux projets
DPOB	Direction des politiques et des opérations budgétaires
DRD	Direction des ressources didactiques (initialement rattachée à la Direction générale des services à l'enseignement, puis directement au secteur du Développement pédagogique et du soutien aux élèves)
DRI	Dirigeant réseau de l'information
ETP	Équivalents temps plein
GTN-Québec	Groupe de travail québécois sur les normes et standards en TI pour l'apprentissage, l'éducation et la formation
LCOP	Loi sur les contrats des organismes publics
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
RECIT	Réseau pour le développement des compétences par l'intégration des technologies
RISQ	Réseau d'informations scientifiques du Québec
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TNI	Tableaux numériques interactifs
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières

Rapport

TROUVER
l'équilibre
GAGNER en
performance

1. Mandat et portée

1.1 Contexte

Par la mesure 50680 « L'École 2.0 : la classe branchée » (présenté à l'annexe 1), annoncée en février 2011, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (ci-après le « MELS ») souhaitait doter l'ensemble des classes en formation générale des jeunes de tableaux numériques interactifs (ci-après « TNI ») d'ici 2015-2016 et de portables pour les enseignants, de façon à favoriser la modernisation de l'enseignement en le rendant interactif. Assortie d'un budget de 239,5 M\$, la mesure s'articulait autour de quatre axes :

- Axe 1 : l'accès à la technologie par l'acquisition de TNI et d'ordinateurs portables dans le cadre d'un achat regroupé (185,4 M\$);
 - Axe 2 : la formation et l'accompagnement du personnel enseignant (11,9 M\$);
 - Axe 3 : les ressources éducatives numériques par l'établissement de critères permettant de guider les commissions scolaires (ci-après les « CS ») dans leur choix (42,2 M\$);
 - Axe 4 : le suivi de « L'École 2.0 » par une veille stratégique (comité d'experts).
- Depuis le début de sa mise en œuvre, le projet a essuyé certaines critiques, formulées par le milieu scolaire :
- L'accès à la technologie ne passe pas exclusivement par les TNI, d'autres choix s'offrent aux CS;
 - La façon de soutenir le milieu scolaire pour faciliter son accès à des outils technologiques a été jusqu'ici de miser sur un investissement massif et rapide pour que les écoles se dotent de TNI, parfois sans égard aux besoins réels;
 - Il faut s'assurer de la robustesse des infrastructures informationnelles (par exemple la capacité de la réseautique) préalablement à l'installation de ces nouvelles technologies;
 - La formation offerte aux enseignants en lien avec le numérique mérite d'être revue et mieux coordonnée.

Ainsi, ce programme d'investissement massif est l'objet de certains questionnements, et ce, pour différentes raisons pouvant être liées notamment à la planification et à l'organisation du projet initial du MELS, à l'arrimage des acteurs clés dans le succès de ce projet, à la gestion des aspects technologiques et des mécanismes d'acquisition ainsi qu'à la capacité du réseau de soutenir un tel déploiement. De plus, au cours des derniers mois, certains appels d'offres ont été annulés, certaines CS se sont tournées vers d'autres outils technologiques et le MELS a d'ores et déjà modifié les règles budgétaires se rattachant aux mesures proposées afin d'offrir de nouvelles options aux CS tout en conservant les critères d'allocation antérieurs.

1.2 Description et exclusions du mandat

Le MELS s'est adjoint les services de Raymond Chabot Grant Thornton afin de faire le point sur la situation actuelle et les causes sous-jacentes aux problèmes répertoriés, et de proposer pour la suite des stratégies et un plan d'action qui permettront au MELS d'atteindre ses objectifs, et ce, de façon efficace et efficiente. Les travaux d'analyse ont été effectués du 14 juin au 26 août 2013.

Portée du mandat de Raymond Chabot Grant Thornton

Le mandat :

- Visait à dresser le portrait à ce jour et à évaluer l'efficacité et l'efficience des mesures budgétaires liées à l'axe 1 ou interreliées (achat de TNI et de portables par les CS);
- Portait sur la gestion de projet qui a été mise en place au MELS afin d'effectuer l'achat et l'approvisionnement d'outils technologiques par les CS (stratégie de mise en place, plan d'action et atteinte et suivi des résultats);
- A été circonscrit afin de sonder quelques représentants des parties prenantes concernées et non l'intégralité des CS ou des écoles primaires ou secondaires ayant fait l'acquisition d'outils technologiques dans le cadre de la mesure « L'École 2.0 »;

Exclusions

Le mandat :

- Ne consistait pas en un audit des dépenses portant sur l'application des mesures budgétaires liées au projet ou sur la cartographie des activités du processus d'acquisition;
- N'avait pas pour objectif d'établir les impacts de « L'École 2.0 » sur l'appropriation par les enseignants des outils ou des pratiques didactiques liées aux technologies de l'information et de la communication (ci-après les « TIC ») ni sur les aspects liés à l'apprentissage des élèves;
- Ne visait pas à déterminer quelles sont les meilleures TIC à acquérir par les écoles du Québec afin de favoriser un enseignement interactif numérique ou d'améliorer l'apprentissage des élèves;
- Ne portait pas sur l'analyse de la mesure 50670, axée sur le financement des appareils du parc informatique des CS (investissements globaux dans les TIC).

1.3 Approche méthodologique

L'évaluation du processus d'acquisition des outils technologiques a porté sur les étapes de travail suivantes :

- Prise de connaissance des documents disponibles au MELS, notamment des notes des employés et des cadres, des mémoires, des comptes-rendus de comités, de lettres envoyées par les CS, etc.;
- Réalisation d'entrevues et collecte d'information auprès des cadres et du personnel de différents groupes actifs dans « L'École 2.0 » :

- Direction de l'équipement scolaire du MELS,
- Direction de la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles dans les réseaux (ci-après la « DGGRIR ») du MELS,
- Direction des opérations financières aux réseaux (ci-après la « DOFR ») du MELS,
- Direction de la planification, de l'architecture et du soutien aux projets (ci-après la « DPASP ») du MELS,
- Direction des politiques et des opérations budgétaires (ci-après la « DPOB ») du MELS,
- Direction des ressources didactiques (ci-après la « DRD ») du MELS,
- Secrétariat du Conseil du trésor (ci-après le « SCT »),
- Centre collégial des services regroupés (ci-après le « CCSR »),
- Centre des services partagés du Québec (ci-après le « CSPQ »),
- Quatre CS, dont une anglophone, ainsi que les deux fédérations de commissions scolaires;
- Analyse quantitative et qualitative du projet et évaluation des forces et lacunes de l'acquisition des outils technologiques;
- Élaboration du diagnostic, émission des conclusions et définition des stratégies et balises pour la suite du projet.

2. Collecte d'information qualitative

2.1 Séquence chronologique des événements clés

La séquence chronologique des événements analysés dans le cadre de l'étude, selon l'information disponible et qui se sont déroulés entre novembre 2009 et juillet 2013, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1. Historique des faits

Date	Fait
Faits préalables à l'annonce de la mesure	
2009	Lancement du processus d'appel d'offres du CCSR pour l'achat de TNI, qui a par la suite été retiré à la fin de l'année 2011-2012 : - Seuls les produits de Smart et de Dell ont été jugés conformes; - Peu de fournisseurs intéressés compte tenu du faible volume prévu (montant de 1,1 M\$ établi pour la première année seulement); - Limite de cinq ans à l'entente et montants déterminés annuellement par la suite.
Novembre 2009	Mémoire de la Direction des ressources didactiques (ci-après la « DRD ») portant sur le portrait des TIC dans 700 établissements scolaires (constats, besoins, etc.) réalisé en 2008 en collaboration avec la Direction générale du financement et de l'équipement (ci-après la « DGFE ») : le mémoire fait état de 2 380 TNI déjà déployés sur les 53 163 classes du Québec et de 64 016 enseignants calculés en équivalents temps plein (ci-après « ETP ») Établissement de certains principes et éléments (par la DRD en collaboration avec la DGFE) : déploiement et budget sur une base quinquennale, coût des portables de 1 000 \$ chacun et des TNI de 3 000 \$ chacun, coût total de 223,5 M\$ pour l'acquisition de ces outils technologiques
Janvier 2010	Estimation des coûts révisés par un sous-ministre adjoint en collaboration avec la DRD, déterminés à 3 500 \$ globalement pour un TNI et un portable par classe, pour un coût total de 186,1 M\$ (53 163 classes)
Faits survenus à partir de l'annonce de la mesure	
Février 2011	Annonce de la mesure « L'École 2.0 : classe branchée » par le premier ministre du Québec (dossier alors chapeauté par la Direction générale des services à l'enseignement [ci-après la « DGSE »] du MELS)
Mai 2011	Budget établi en fonction d'une implantation projetée sur cinq ans estimée à 38 624 TNI (115,9 M\$) et à 61 800 portables (61,9 M\$), selon des coûts unitaires fixés au maximum à 1 000 \$ par portable et à 3 000 \$ par TNI – note émise par la DRD en collaboration avec la DGFE Mise en place d'un groupe de travail et aide d'un consultant pour préparer le premier devis d'appel d'offres sur les TNI – six rencontres entre mai et juillet 2011 (des études d'impacts sont exigées pour poursuivre l'acquisition d'une marque ciblée par les CS) Prise de connaissance par le comité technique¹ des considérations d'interopérabilité entre les logiciels de TNI, soulevées par le Groupe de travail québécois sur les normes et standards en TI pour l'apprentissage, l'éducation et la formation (ci-après « GTN-Québec ») et proposition d'évaluer le logiciel libre Open-Sankoré (aucune suite formelle et définie)

¹ Le comité technique était composé de représentants de la DRD et de la Direction de l'équipement du MELS, du CSPQ, de CS, du CCSR et d'un Réseau pour le développement des compétences par l'intégration des technologies (RECIT). Il y a eu six rencontres de juin à septembre 2012.

Date	Fait
Juin 2011	Définition des types de TNI répertoriés par la DRD et prise de connaissance par cette dernière de l'existence d'une entente entre le CCSR et 41 CS, ce qui amène le MELS à reconnaître cet organisme et le CSPQ comme regroupements autorisés pour l'acquisition des outils technologiques.
Juillet 2011	Autorisation accordée par le Conseil du trésor (CT n° 210393 du 7 juillet 2011) pour l'acquisition de TNI de 115,9 M\$ par la mise en place d'un contrat à commandes avec plusieurs fournisseurs entre le CSPQ et le MELS, avec possibilité de procéder à des demandes d'escomptes supplémentaires (ci-après « DES ») (voir l'annexe 4)
	Approbation par le Bureau du sous-ministre du devis technique proposé par la DRD et par son groupe de travail pour lancer le premier appel d'offres au CSPQ concernant les TNI
	Création au MELS d'un poste de dirigeant du réseau de l'information (ci-après le « DRI »)
Septembre 2011	Création au MELS de la Direction de la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles dans les réseaux (ci-après la « DGGRIR »)
Novembre 2011	Présentations par le CSPQ et le MELS aux CS relativement à la mesure 50680 (annoncée en février 2011) afin d'expliquer l'offre de portables et de TNI ainsi que de son mode de tarification : 14 fournisseurs et 6 catégories de produits de TNI ainsi que 5 fournisseurs et 4 catégories de produits de portables ont participé à l'appel d'intérêt.
Décembre 2011	Publication des résultats du premier appel d'offres du CSPQ concernant les TNI avec 3 mois de retard – fin initialement prévue en septembre 2011 (7 ou 8 addendas et environ 100 questions des fournisseurs)
	Problèmes recensés concernant les acquisitions d'outils technologiques : ■ Difficultés constatées à obtenir des renseignements sur le site du CSPQ concernant l'acquisition de TNI (manque d'indications et nécessité d'un mot de passe) et problèmes techniques des fichiers rendus disponibles; ■ Plaintes de CS concernant les achats de TNI et de portables par l'intermédiaire du CSPQ (coûts <i>a priori</i> des portables plus élevés au CSPQ en comparaison avec le CCSR, processus de DES, frais de gestion des services du regroupement d'achats plus élevés au CSPQ qu'au CCSR, etc.).
Janvier 2012	Enjeux soulevés concernant l'achat de TNI : ■ Cinquante-sept CS ayant confirmé des commandes avec le CCSR (contre 41 ciblées au départ) et 0 avec le CSPQ (contre 39 ciblées au départ); ■ Problèmes d'interopérabilité constatés entre les technologies Smart et ActivBoard.
	Demande de moratoire au bureau du sous-ministre du MELS sur les TNI par la DGGRIR, avec recommandation de mandater le bureau du DRI en vue notamment de déposer un rapport à la fin de février 2012 sur l'opportunité d'une entente entre le CSPQ, le CCSR et le MELS (non retenue en raison de changements à venir sur les mesures budgétaires et sur la direction responsable de l'axe 1 de « L'École 2.0 »)
	Améliorations du processus au CSPQ et offre d'un accompagnement aux CS (produits d'entrée de gamme moins coûteux, ligne de soutien, clause de continuité et d'homogénéité du parc)
Février 2012	Première commande de 96 TNI par une CS auprès du CSPQ, avec un retard de 4 mois sur l'échéancier initial (début des achats prévu en octobre 2011)
	Inquiétudes par rapport aux processus du CSPQ énoncés par l'Association des cadres scolaires du Québec
	Avis d'un avocat de cabinet privé remis par le CCSR qui est favorable à la validité de l'appel d'offres du CCSR et qui indique que cet organisme ne serait pas soumis à la Loi sur les contrats des organismes publics (ci-après la « LCOP »).
Mars 2012	Avis juridique par le MELS pour évaluer si le CCSR établit correctement les barèmes de prix en lien avec la LCOP (dépassement du budget uniquement fixé pour la première année à 1,1 M\$, contre environ 9 M\$ dépensés depuis 2009)
	Note de la DGGRIR évaluant le coût moyen d'un TNI toutes catégories confondues à environ 2 500 \$, ce qui inclut les autres frais
Avril 2012	Nouvelle tarification du CSPQ pour facturer les frais de gestion concernant les TNI (antérieurement 6 % facturés aux CS et dorénavant 2 % facturés aux fournisseurs)

Date	Fait
Mai 2012	Retrait et fin du premier appel d'offres des TNI, mis en place par le CSPQ en décembre 2011
	Mise en place du comité stratégique pour l'acquisition des TNI ² , placé sous la présidence de la DRD et ayant pour mandat de déterminer les rôles et responsabilités des partenaires, d'encadrer les communications, de décider de la stratégie d'appel d'offres pour les TNI, d'assurer le suivi des travaux du comité technique et d'approuver ses recommandations
Juin 2012	Lancement d'un second appel d'offres pour l'acquisition de TNI par le CSPQ en partenariat avec le CCSR, formulé pour permettre désormais aux CS de choisir les produits dans une fourchette supérieure de 10 % au prix du plus bas soumissionnaire et qui officialise une revue trimestrielle des prix et annuelle des produits – processus chapeauté par un comité technique qui avait pour mandat d'analyser le marché des TNI, de concevoir un devis technique (catégories de produits, critères, etc.), d'analyser les soumissions des fournisseurs intéressés et d'assurer le suivi du processus d'appel d'offres avec le comité stratégique
Juillet 2012	Remise du rapport 2011-2012 du comité d'experts (axe 4 : veille stratégique) qui avait pour mandat de réaliser une veille des TIC et de leurs utilisations (éthique, médias sociaux, pédagogie, matériel, formation, infrastructures numériques, etc.) ³ – aucune mention des processus d'appel d'offres entamés avec le CSPQ
Septembre 2012	Partenariat entre le CCSR et le CSPQ, qui fixe les obligations de chacun des organismes pour l'acquisition de TNI et prévoit un partage égal de la tarification de 2 % des ventes effectuées avec les CS auprès des fournisseurs (partage des rôles et des responsabilités). Projet lancé à la mi-juin 2012
Octobre 2012	Commencement des travaux par le CSPQ en vue de lancer un renouvellement de l'appel d'offres consacré aux achats de portables, de tablettes, d'imprimantes et de serveurs pour l'ensemble des ministères et organismes, incluant les réseaux (remplaçant ainsi celui qui était déjà en vigueur avant l'annonce de « L'École 2.0 »)
	Bilan rédigé par la DRD pour faire le point sur les irritants vécus dans le cadre du premier appel d'offres concernant les TNI
Novembre 2012	Adjudication des contrats à la suite du second appel d'offres pour les TNI avec deux mois de retard et publication de la liste des prix et des fournisseurs – fin prévue à la fin d'août 2012, affichage sur le SEAO en date du 27 juillet 2012 (6 addendas et environ 140 questions des fournisseurs)
	Première rencontre d'un nouveau comité créé pour analyser les problèmes liés à l'acquisition de produits Apple (uniques, sans concurrents directs et plus chers, mais demandés par les CS)
	Diffusion aux CS par la DRD du document <i>Balises pour guider le choix d'une ressource didactique numérique</i> (axe 3)
Décembre 2012	Première mise à jour trimestrielle relative au second appel d'offres pour les TNI
Janvier 2013	Doléances de plusieurs CS par rapport à l'achat de TNI par le CSPQ (quatre lettres de DG), qui ciblent les retards dans le processus, l'admissibilité « sur papier » des produits (sans essai technique), les problèmes de conformité pour des produits disqualifiés après l'adjudication des contrats et l'absence de clause de continuité des équipements (homogénéité des produits)
	Prise en charge de l'axe 1 (acquisition des TNI et des portables) par le secteur des Politiques et du soutien à la gestion à la suite de l'abolition de la Direction générale des services à l'enseignement en décembre 2012. La présidence du comité stratégique est dorénavant assurée par la DGGRIR.
	Proposition de moratoire de six mois sur l'acquisition des TNI et des ordinateurs portables par le secteur du Développement pédagogique et du soutien aux élèves, relayé par le secteur des Politiques et du soutien à la gestion (non appliquée en raison des délais prévisibles pour la mise en place d'un nouveau mode de fonctionnement pour les commissions scolaires)

² Le comité stratégique s'est réuni six fois de mai 2012 à février 2013. Il regroupait des représentants de CS, du SCT, du CSPQ, du CCSR, de la Fédération des commissions scolaires du Québec et du MELS (DRD et Direction de l'équipement).

³ Le comité d'experts s'est réuni sept fois durant l'année 2011-2012 et était composé d'un député et de deux conseillers du Parti libéral du Québec, d'un sous-ministre du MELS, de représentants de la DGSE, de la DRD, de l'Équipe 2.0, d'un RECIT, de CS (quatre personnes), du Centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations (ci-après le « CEFRIO »), du Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ) et de l'Université Laval.

Date	Fait
Février 2013	Lettres de mécontentement d'autres CS relativement aux appels d'offres du CSPQ
	Reprise par la DGGRIR du mémoire de janvier 2013 sur le moratoire
Avril 2013	Diffusion aux CS par la DRD du document <i>Balises pour élaborer une stratégie de formation à l'utilisation du TNI et de ses périphériques</i> relative à l'axe 2 (formation et accompagnement du personnel enseignant)
	Lancement du renouvellement du processus de l'appel d'offres sur les portables par le CCSR pour les besoins de ses membres, en dehors de « L'École 2.0 »
Mai 2013	Élaboration de la nouvelle mesure 50730 par le secteur des Politiques et du soutien à la gestion et abandon du projet de surseoir aux achats
Juin 2013	Refus du CSPQ (et par la suite du CCSR) de procéder à un appel d'offres réservé aux CS pour l'achat de portables et d'autres périphériques
	Lancement d'un appel d'offres du CCSR (SAR131-2013) afin de permettre aux CS non membres de participer au regroupement
Juillet 2013	Entrée en vigueur de la mesure budgétaire 2013-2014 sur l'acquisition des TIC (50730), qui remplace les anciennes mesures 50670 et 50680 et regroupe l'ensemble des investissements liés aux TIC, dont les TNI et les portables
	Retard de deux mois pour la fermeture du plus récent appel d'offres des portables au CSPQ (premiers achats prévus en septembre 2013)

2.2 Conclusions du comité d'experts et autres actions posées par le MELS

Un comité d'experts a été mis en place par le MELS pour suivre les enjeux de « L'École 2.0 » (axe 4 : veille stratégique). Ce comité, auquel participaient des représentants de la DRD, s'est réuni sept fois en 2011-2012, a rédigé un rapport qui n'a jamais été publié, puis ne s'est plus réuni. Le tableau suivant fait le parallèle entre les principaux éléments soulevés par ce comité dans son rapport relativement à l'axe 1 (acquisition de TNI et de portables), les actions posées par le MELS dans les mois suivants afin d'apporter des changements à l'approche initiale, et les observations que nous avons faites à l'été 2013.

Tableau 2. Synthèse des éléments soulevés par le comité d'experts aux fins du suivi de « L'École 2.0 » (axe 4 de la mesure)

Thème	Élément soulevé par le comité	Action posée par le MELS ⁴	Constat 2013
Objectif de la mesure en lien avec les besoins	■ Compte tenu de l'évolution rapide des TIC, l'usage du numérique ne devrait pas être réduit à un TNI par classe; ■ Afin que les CS consacrent une partie des sommes à l'amélioration de leur réseau, la mesure 50670 (achats de TIC) devrait être assouplie; ■ Puisque les appareils mobiles constituent des outils d'apprentissage et d'interaction avec les TNI, la mesure 50680 (« École 2.0 ») devrait permettre aux CS qui ont pris de l'avance dans l'acquisition de TNI d'acheter d'autres dispositifs numériques; ■ Puisque l'avènement des TNI, des portables et des appareils mobiles augmente considérablement les besoins en infrastructures de réseau, ces dernières devraient être bonifiées (bande passante, espace de stockage, etc.).	■ Fusion des mesures budgétaires 50670 et 50680 et remplacement par la mesure 50730 (achats de TIC), plus flexible : ouverture aux tablettes dans les classes et aux ordinateurs fixes pour les enseignants, et ce, sans montant maximal fixe (retrait du barème de 1 000 \$ par portable), possibilité d'affecter des ressources à la réseautique et transferts possibles entre les enveloppes budgétaires destinées à l'acquisition de technologies.	■ Aucun changement formel sur la question des objectifs fixés à un TNI par classe ou à un portable par enseignant; ■ Budgets des mesures 50670 et 50680 transférés essentiellement dans les mêmes catégories budgétaires spécifiques (libellé de la mesure 50730 proposant des allocations telles que celles prévues les années précédentes), mais pour lesquelles les fonds peuvent être transférés d'une enveloppe à l'autre; ■ Aucun budget réservé strictement aux améliorations en infrastructures de TIC, et ce, malgré une allocation budgétaire établie <i>a priori</i> selon les règles qui prévalaient auparavant (budgets alloués sur la base des achats prévus de TNI à 3 000 \$ chacun, de portables à 1 000 \$ chacun, etc.); ■ Annonce aux CS, en lien avec la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles (ci-après la « LGRI »), que le MELS demandera dorénavant un plan stratégique triennal d'acquisition fondé sur les besoins des commissions scolaires et une reddition de comptes axée sur les résultats plutôt que sur l'utilisation des fonds ou l'achat d'outils technologiques.

⁴ Ces actions ont été posées par le MELS subséquemment, mais elles ne découlaient pas nécessairement des recommandations du comité d'experts, son rapport n'ayant pas été déposé.

Thème	Élément soulevé par le comité	Action posée par le MELS ⁴	Constat 2013
Reddition de comptes sur les impacts de la mesure	■ Afin de valider l'efficacité de la mesure « L'École 2.0 », le MELS devrait réaliser une consultation auprès des enseignants; ■ Afin de faire le bilan actuel des TIC utilisées dans les écoles, le MELS devrait réaliser un portrait global des dispositifs utilisés, des systèmes d'exploitation, des politiques d'utilisation, etc. (statistiques); ■ Afin d'examiner les pratiques enseignantes les plus prometteuses en lien avec l'utilisation des TNI, le MELS devrait réaliser une recension des pratiques exemplaires et des écrits; ■ Afin de former les enseignants aux risques et de faciliter leur travail avec l'utilisation d'un portable, le MELS devrait dresser une synthèse « diagnostique » des nouvelles possibilités de communication qui s'offrent à eux.	■ Élaboration par la DRD d'un questionnaire aux enseignants en version projet, destiné à être remis à l'ordre du jour en janvier 2014 (en attente de la vision de l'école, actuellement en travail à la Direction des politiques du MELS); ■ Étude sur trois ans en cours (début en 2012 et fin prévue pour 2016) pour connaître les impacts de l'utilisation des TIC – mandat octroyé à un chercheur de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR); ■ Recension des écrits par Éduconseil.	■ Aucun portrait statistique global n'a été réalisé à ce jour, bien qu'il soit prévu par la DGGRIR de demander un inventaire aux CS pour la fin de l'année 2013-2014; ■ Selon certains chercheurs universitaires, « il semble que peu d'éléments permettent une intégration pédagogique justifiée et avisée [du TNI] dans toutes les salles de classe du Québec. On peut donc s'étonner que tant d'incertitudes donnent lieu à un tel investissement qui, dans n'importe quelle compagnie, nécessiterait au préalable une analyse minutieuse des besoins réels des acteurs et des retombées (pédagogiques, dans notre cas), par le biais de recherches rigoureuses sur ses impacts. »⁵

2.3 Commentaires recueillis par les parties prenantes

La collecte de données auprès de groupes ciblés et par l'intermédiaire de la documentation analysée nous permet de regrouper certains des grands constats qu'ils ont émis relativement au processus d'acquisition des outils technologiques⁶.

Les principaux commentaires positifs se concentrent principalement sur ces éléments :

- Nouvelles enveloppes budgétaires rendues disponibles pour améliorer spécifiquement les acquisitions de TIC dans les CS;
- Fusion récente des mesures budgétaires 50670 et 50680 pour créer la mesure 50730, vue comme plus souple et répondant davantage aux besoins du milieu (investissements prévus pour « L'École 2.0 » et pour le financement des appareils du parc informatique autorisés pour tout achat de TIC);
- Changements de plus en plus positifs mis en place par le CSPQ et le MELS afin d'arrimer les besoins des CS aux exigences d'approvisionnement et de la mesure (par exemple, comité d'usagers et choix du regroupement d'achats pour les ordinateurs).

⁵ Thierry Karsenti *et al.* (printemps 2012). « L'envers du tableau : Ce que disent les recherches de l'impact des TBI sur la réussite scolaire », *Vivre le primaire*, Association des enseignantes et des enseignants du primaire, volume 25, numéro 2, pp. 31-32.

⁶ L'annexe 5 présente la liste des commentaires recueillis par chacun des groupes.

Les principaux commentaires négatifs ont porté sur la gestion du projet de déploiement des TNI et des portables :

- Implantation de TNI et de portables perçue comme moins prioritaire par les CS lors du lancement de la mesure comparativement aux autres besoins en TIC, à géométrie variable dans le réseau (mise à niveau du parc informatique, achat d'autres technologies, achat de postes fixes, etc.);
- Manques globaux quant à une planification détaillée du projet (définition des besoins, des objectifs relativement à l'impact, des risques, des rôles et responsabilités, des coûts et des échéanciers);
- Analyse préliminaire des coûts directs et connexes insuffisante, engendrant des distorsions par rapport aux coûts réels;
- Objectif d'un TNI par classe et d'un portable par enseignant considéré comme irréaliste et non pertinent compte tenu de l'évolution d'autres TIC ainsi que de l'hétérogénéité des écoles, des classes et des enseignants dans leur volonté, leurs capacités ou leur ouverture à intégrer les TIC;
- Pression élevée sur les ressources TIC dans les CS (soutien et entretien) et sur les infrastructures TIC (réseautique, remplacement du parc informatique et gestion des stocks), sans financement supplémentaire prévu;
- Faible qualité des rapports de vente des fournisseurs fournis au CSPQ (information manquante), non croisés à la reddition de comptes annuelle des CS au MELSL, et ce, sans vérification suffisante de la conformité des dépenses;
- Inquiétudes élevées concernant les fonds qui seront alloués pour les périodes suivant les dernières acquisitions sous « L'École 2.0 » (après l'année 2015-2016) en raison des besoins grandissants en entretien, en soutien, en formation et en renouvellement (élargissement du parc technologique);
- Doute sur l'importance relative des impacts réels sur l'enseignement et l'apprentissage compte tenu de l'ampleur des budgets réservés à l'acquisition de TNI et de portables.

En outre, certains commentaires négatifs (recensés lors de nos entrevues d'août 2013) subsistent relativement au processus d'acquisition de TNI et de portables malgré les changements apportés à ce processus au cours des deux dernières années et ils se résument comme suit :

- Problèmes de conformité de certains produits, non retirés des listes en temps opportun;
- Exclusion de produits spécifiques tels que ceux d'Apple (considéré comme n'ayant pas de concurrent, donc non admissible aux appels d'offres);
- Admissibilité des produits des fournisseurs sur papier seulement, avec une analyse non systématique de toutes les soumissions par chacun des évaluateurs du comité de sélection (selon les sources rencontrées en entrevue);
- Difficultés d'arrimer les technologies du parc existant (interopérabilité des logiciels non assurée) et de tester physiquement les produits inconnus des utilisateurs (aucun banc d'essai);

- Obligation d'acheter par l'intermédiaire de l'entente-cadre du CSPQ, laquelle demeure incomprise et mal reçue;
- Délais de plusieurs mois dans la mise en œuvre des appels d'offres (rédaction du devis, analyse des soumissions, adjudication des contrats, etc.) rendant difficile, voire impossible l'achat de produits à installer pour la rentrée scolaire;
- Retards récurrents dans la publication des listes trimestrielles des prix et des listes annuelles de révision de produits affectant les dates d'achat et d'installation, et donc l'arrimage avec les agendas scolaires;
- Achats en petite quantité au CSPQ plus coûteux pour les CS en comparaison avec le CCSR;
- Difficultés de connaître d'avance les coûts d'acquisition, le produit exact (marque) et les délais d'obtention auprès du CSPQ;
- Devis d'appel d'offres rigides et incomplets, comportant des incohérences notamment sur le plan des supports muraux d'installation (omission de modèles, achats inclus obligatoires malgré l'existence de stocks à la CS, etc.);
- Bagage de connaissances fines perfectible relativement au marché des TNI et à l'évolution de ces TIC au MELS et au CSPQ;
- Manque de leadership au niveau provincial (par le MELS) pour uniformiser les classes à l'aide d'un logiciel libre (par exemple Open-Sankoré) ou pour imposer l'interopérabilité des TNI entre les différents fournisseurs.

3. Analyse quantitative liée à l'atteinte des résultats

3.1 Acquisition des TNI pour les classes

Tableau 3. Synthèse de l'information factuelle concernant les TNI

Année	Prévisions du MELS	Données réelles déclarées par les CS	Données comparatives CCSR et CSPQ ⁷	Données comparatives du CCSR ⁷	Données comparatives du CSPQ ^{7,8}
Nombre total de TNI achetés avant la mesure (compensation)	2 380	10 387	S. O.	S. O.	S. O.
Nombre total de TNI pour les deux premières années du projet, excluant la compensation	12 782	12 745	15 447	6 646	8 801**
Nombre total de TNI acquis à ce jour par les CS, incluant la compensation	15 162	23 132, soit 52,1 % du nombre de groupes-classes (juin 2013)	S. O.	S. O.	S. O.
Nombre total de TNI budgétés pour 2011-2016, excluant les achats antérieurs	38 624	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
Nombre total de TNI budgétés, incluant les achats antérieurs	41 004	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
Montant total pour les TNI achetés avant la mesure (compensation)	7 724 800 \$	7 790 247 \$	S. O.	S. O.	S. O.
Montant total des TNI pour les deux premières années du projet, excluant la compensation	38 346 000 \$	38 122 666 \$, soit 32,9 % du budget initial total	28 904 509 \$	12 337 550 \$	16 566 959 \$**
Montant total des TNI sur cinq ans, excluant la compensation	115 872 000 \$	S. O. ⁹	S. O.	S. O.	S. O.
Prix moyen d'un TNI pour les deux premières années du projet	3 000 \$	2 979 \$*	1 871 \$ ¹⁰	1 856 \$ ¹⁰	1 882 \$ ¹⁰

* Données disponibles pour 2011-2012 uniquement.

** Données fournies par le CSPQ sous toute réserve, l'information produite par ses fournisseurs pouvant être incomplète ou inexacte.

⁷ Selon les données obtenues de leurs fournisseurs.

⁸ Nous avons dû revoir et compléter la classification des équipements en catégories telle qu'elle apparaissait dans les fichiers fournis par le CSPQ. Nos hypothèses de travail ont été validées auprès d'eux.

⁹ Les données pour l'ensemble des cinq années ne seront disponibles qu'à la fin de l'année 2015-2016.

¹⁰ Selon l'hypothèse que tous les projecteurs et accessoires achetés par les CS ont bel et bien été jumelés à des TNI.

3.1.1 Achats de TNI selon la mesure « École 2.0 »

La catégorie budgétaire 50681 a été établie de façon à octroyer un maximum de 3 000 \$ par TNI aux CS. L'allocation budgétaire est répartie annuellement et *a priori* entre les CS au prorata du nombre d'élèves (2011-2012) ou du nombre de groupes (2012-2013) de la formation générale des jeunes au 30 septembre¹¹. Les données pour l'année scolaire 2011-2012 ont été collectées au moyen d'un sondage Excel envoyé par la DOFR du MELS aux CS après la clôture de l'année financière (se terminant le 30 juin)¹². Pour 2012-2013, seules les données budgétaires ont été rendues disponibles.

Tableau 4. Achats de TNI

Année	Nombre prévu (mai 2011)	Nombre réel déclaré par CS	Différence	Montant alloué (mai 2011) (\$)	Montant payé ou engagé (\$)	Différence (\$)
2011-2012	5 438	5 406	32	16 314 000	16 105 666	208 334
2012-2013	7 344	7 339*	5	22 032 000	22 017 000*	15 000
2013-2014	10 281	N. D.	N. D.	30 843 000	N. D.	N. D.
2014-2015	10 281	N. D.	N. D.	30 843 000	N. D.	N. D.
2015-2016	5 280	N. D.	N. D.	15 840 000	N. D.	N. D.
TOTAL	38 624	12 745	25 879	115 872 000	38 122 666	77 749 334

* Données budgétaires.

3.1.2 Compensation pour les achats de TNI antérieurs au 1^{er} juillet 2011

La catégorie budgétaire 50684 a été établie de façon à répartir *a posteriori* la somme prévue de 7,7 M\$ entre les CS ayant acheté des TNI avant le 1^{er} juillet 2011¹³, au prorata du nombre de TNI déjà acquis. Lors de l'établissement du montant, seule une étude datée de novembre 2009 présentait un état de la situation. À la suite d'un sondage effectué en 2011 auprès des CS pour mettre à jour et raffiner le portrait de la situation, la DPOB a réparti une somme de 750 \$ par TNI pour combler une part des fonds investis par les CS concernées¹⁴.

¹¹ La mesure 50730 pour 2013-2014 et 2014-2015 répartit l'enveloppe budgétaire au prorata du nombre de groupes de la formation générale des jeunes.

¹² Effectuée par la DOFR, l'analyse comparative des états financiers vérifiés des CS et des questionnaires remplis a permis de corriger certains renseignements en demandant aux CS d'expliquer ou d'ajuster les écarts.

¹³ En mai 2011, c'était le 1^{er} avril 2011 qui avait été préalablement ciblé comme date butoir pour la compensation.

¹⁴ Les TNI auraient été financés majoritairement par la mesure 50670, les achats de nouvelles TIC (54,4 %) ou par la disponibilité d'autres fonds des CS (42,0 %).

Tableau 5. Compensation pour les achats de TNI antérieurs au 1^{er} juillet 2011

Année	Nombre prévu (novembre 2009)	Nombre réel déclaré par CS	Différence	Montant alloué (mai 2011) (\$)	Montant payé ou engagé (\$)	Différence (\$)
2011-2012	S. O.	S. O.	S. O.	1 087 600	1 096 855	(9 255)
2012-2013	S. O.	S. O.	S. O.	1 468 800	1 481 197	(12 397)
2013-2014	S. O.	S. O.	S. O.	2 056 200	2 073 659	(17 459)
2014-2015	S. O.	S. O.	S. O.	2 056 200	2 073 660	(17 460)
2015-2016	S. O.	S. O.	S. O.	1 056 000	1 064 876	(8 876)
TOTAL	2 380	10 387	(8 007)	7 724 800	7 790 247	(65 447)

3.1.3 Comparaison des données réelles selon différentes sources

Le nombre de TNI

Pour 2011-2012, le coût moyen d'un TNI s'établit à 2 979 \$ selon les données déclarées par les CS au MELS, ce qui inclut les frais d'installation et les frais accessoires. Ce montant correspond à l'enveloppe financière transférée aux CS en relation avec le nombre de TNI déclarés acquis par les CS. **En date de juin 2013, les 23 132 TNI¹⁵ estimés acquis par les CS – 10 387 sous compensation pour achats antérieurs et 12 745 acquis dans les deux dernières années – représentent 52,1 % de l'objectif, fixé à un TNI par classe** (en considérant qu'il y avait 44 359 groupes-classes¹⁶ en juin 2013, selon les données les plus récentes obtenues par la DPOB).

Selon l'échéancier d'implantation prévu et les chiffres fournis, il n'y aurait pas d'enjeu sur le plan de l'efficacité globale de l'achat des TNI, puisque les écarts en dollars apparaissent marginaux sur l'ensemble des fonds transférés, c'est-à-dire que l'ensemble des CS auraient utilisé la mesure pour acquérir le nombre de TNI qui leur était prédéterminé globalement par les règles budgétaires, le rythme de déploiement étant toutefois variable d'une CS à une autre.

Toutefois, si tous les fonds étaient versés en fonction des prévisions budgétaires annuelles et sans autre contrôle, le MELS aurait financé à terme un total de 49 011 TNI après cinq années (c'est-à-dire le volume initialement prévu de 38 624 TNI plus les 10 387 achetés antérieurement par les CS et partiellement compensé par le MELS), soit au-delà de l'objectif fixé à un TNI par classe, donc 44 359 selon les données obtenues de la DPOB pour juin 2013.

¹⁵ À titre informatif, le parc de TNI serait composé, en mars 2012, à 79 % de la marque Smart, à 15 % d'ActivBoard et à 6 % d'autres marques selon le MELS (SC-21315).

¹⁶ Le nombre de classes à proprement parler n'a pas été rendu disponible.

La valeur unitaire des TNI

Sur le plan du coût unitaire, l'allocation de 3 000 \$ pour l'achat d'un TNI était déjà perçue par le MELS comme amplement suffisante. En effet, selon une note de la DGGRIR datant de mars 2012, le coût d'un TNI toutes catégories confondues avait été validé auprès d'un échantillon de CS à environ 2 500 \$ en moyenne en incluant les autres frais. Cependant, aucun changement ou révision n'ont été mis en place quant au montant de l'allocation budgétaire pour 2012-2013 et 2013-2014 afin de ramener l'allocation accordée au niveau du coût réel estimé.

Nous avons souhaité valider le coût unitaire moyen réel des TNI à partir des transactions répertoriées par les fournisseurs du CSPQ et du CCSR. Toutefois, l'absence de suivi structuré et systématique de la part du CSPQ auprès de ses fournisseurs pour connaître les volumes et les coûts des acquisitions des CS affecte grandement la fiabilité de l'information qui nous a été donnée aux fins de l'analyse. En effet, le CSPQ nous a mentionné que la liste des produits achetés par les CS qu'il nous a fournie exclut une part importante des frais afférents (livraison, formation, garanties, câbles et accessoires, etc.) pour nombre de fournisseurs et que d'autres fournisseurs auraient pu ne pas transmettre une liste exhaustive des produits vendus aux CS¹⁷. **Nous ne sommes donc pas en mesure de statuer formellement sur l'inadéquation que nous percevons entre les volumes et coûts déclarés par les fournisseurs au CSPQ et au CCSR (un total de 15 447 TNI au prix moyen de 1 871 \$¹⁸, soit 1 882 \$ au CSPQ et 1 856 \$ au CCSR) et la reddition de comptes faite par les CS auprès de la DOFR (un total de 12 745 TNI au prix moyen de 2 979 \$).**

Sous réserve que les données obtenues du CCSR et du CSPQ soient représentatives, **le MELS semble faire face à des enjeux d'efficience et de conformité des dépenses.** Ainsi, plus de TNI que prévu auraient été achetés pour des montants moins importants, soit 120,8 % des TNI prévus pour deux ans (15 447 unités achetées contre 12 782 unités budgétées), pour une utilisation de 75,4 % de l'enveloppe budgétaire allouée à l'achat de TNI pour cette période (28,9 M\$ de dépenses contre 38,3 M\$ de budget).

L'analyse effectuée met également en lumière un risque pour le MELS de rembourser des montants excessifs, puisqu'**aucun contrôle suffisant n'est présentement exercé pour valider la conformité des dépenses dans les CS selon les allocations prévues.** En outre, aucun responsable n'a été désigné par le MELS pour réaliser des audits sur le processus d'approvisionnement afin de concilier les bons de commande, les factures, les bons de réception, les rapports de ventes des fournisseurs, les allocations afférentes versées par le MELS et les sondages de reddition de comptes demandés aux CS. Certaines CS ont également mentionné que l'enveloppe budgétaire sur une base unitaire était plus généreuse que nécessaire, ce qui leur permettait d'accélérer l'achat d'outils technologiques et de compenser certains autres coûts de réseautique.

¹⁷ Pour le CSPQ, il s'agirait également de pertes de revenus liées à leur tarification, qui est basée sur 2 % des rapports de ventes des fournisseurs. Puisque le CSPQ transfère la moitié de ces revenus au CCSR, cet autre organisme aurait également un manque à gagner.

¹⁸ Selon l'hypothèse que tous les projecteurs et accessoires achetés par les CS ont bel et bien été jumelés à des TNI et que tous les coûts relatifs à ces derniers ont été déclarés par les fournisseurs dans les données transmises au CCSR et au CSPQ.

3.2 Acquisition des portables pour les enseignants

Tableau 6. Synthèse de l'information factuelle concernant les portables

Année	Prévision du MELS	Données réelles des CS	Donnée comparative du CSPQ
Nombre total de portables pour les deux premières années du projet	14 800	14 988	14 327
Nombre total de portables sur cinq ans	61 800	26,2 % par rapport au nombre réel d'enseignants ETP	S. O.
Nombre total d'enseignants ETP	64 016	57 102	S. O.
Montant total des portables pour les deux premières années du projet	14 800 000 \$	13 990 460 \$	14 878 120 \$
Montant total des portables sur cinq ans	61 800 000 \$	22,6 % par rapport au budget initial	S. O.
Prix moyen d'un portable pour les deux premières années du projet	1 000 \$	869 \$*	1 038 \$

* Données disponibles pour 2011-2012 uniquement.

3.2.1 Achats de portables sous la mesure « École 2.0 »

La catégorie budgétaire 50682 a été établie de façon à octroyer un maximum de 1 000 \$ par portable aux CS. L'allocation budgétaire est répartie annuellement *a priori* entre les CS au prorata du nombre d'élèves (2011-2012) ou du nombre d'enseignants (2012-2013) de la formation générale des jeunes au 30 septembre¹⁹. Les données ont été cumulées de la même façon que pour les TNI.

Tableau 7. Achat de portables pour les enseignants

Année	Nombre prévu (mai 2011)	Nombre réel	Différence	Montant alloué (mai 2011) (\$)	Montant payé ou engagé (\$)	Différence (\$)
2011-2012	7 400	7 591	(191)	7 400 000	6 593 460	806 540
2012-2013	7 400	7 397*	3	7 400 000	7 397 000*	3 000
2013-2014	10 400	N. D.	N. D.	10 400 000	N. D.	N. D.
2014-2015	10 400	N. D.	N. D.	10 400 000	N. D.	N. D.
2015-2016	26 200	N. D.	N. D.	26 200 000	N. D.	N. D.
TOTAL	61 800	14 988	46 812	61 800 000	13 990 460	47 809 540

* Données budgétaires.

¹⁹ La mesure 50730 pour 2013-2014 et 2014-2015 répartit l'enveloppe budgétaire au prorata du nombre d'enseignants à la formation générale des jeunes.

3.2.2 Comparaison des données réelles selon différentes sources

Pour 2011-2012, le coût moyen déclaré d'un portable s'établit à 869 \$ selon les valeurs déclarées par les CS au MELS, ce qui inclut les licences et les garanties, mais exclut les logiciels standards de bureautique. Tout comme pour les TNI, ce montant correspond à l'enveloppe financière transférée aux CS en relation avec le nombre de portables déclarés acquis par les CS. Après deux années, en prenant comme hypothèse qu'aucun enseignant ne s'était vu attribuer un ordinateur portable avant cette mesure (information non disponible), **on peut estimer que les CS ont acquis 14 988 portables pour les enseignants, ce qui représente 26,2 % de l'objectif initial, fixé à un portable par enseignant ETP** (nombre estimé à 57 102 en juin 2013 par la DPOB). À haut niveau, il n'y a pas d'enjeu sur le plan de l'efficacité de l'achat de portables en fonction des chiffres fournis, puisque les écarts en nombre et en dollars sont minimes.

Tout comme pour les TNI, **si tous les fonds étaient versés en fonction des prévisions, la somme de portables financés sur cinq ans dépasserait l'objectif fixé : 108,2 % de l'effectif enseignant ETP détiendrait à terme son portable**. En novembre 2009, le MELS estimait plutôt l'effectif à 64 016 enseignants ETP, soit 6 914 de moins que l'effectif réel près de quatre années plus tard. Cependant, il faut rappeler que plusieurs enseignants précaires faisant partie des listes de priorité ou de rappel ne sont pas à temps plein (exclus *de facto* par le MELS, qui ne considérerait pas un nombre d'enseignants sans égard aux ETP). Selon la DGGRIR, il pourrait y avoir environ 30 000 enseignants de plus que le nombre d'ETP (données informelles), car nombreux sont les enseignants sous contrat durant une partie de l'année, pour une tâche réduite ou en remplacement ponctuel pour diverses raisons (congé de maternité, retrait préventif, congé de maladie, tâche réduite volontairement, etc.). Conséquemment, le dépassement prévu par rapport à l'objectif d'un portable par enseignant ETP n'apparaît pas important compte tenu de la réalité des CS, mais cet aspect pourrait être approfondi davantage par le MELS.

À partir des banques de données et de l'information fournie, **nous n'avons pu expliquer pourquoi les coûts unitaires moyens diffèrent légèrement entre le CSPQ et le MELS**. Tout comme pour les TNI, il semble que certains fournisseurs ne remettent pas la liste de toutes leurs ventes aux CS et **aucun processus d'audit des achats suffisant n'a été mis en place**. De plus, il a été mentionné qu'une fois l'établissement d'un budget annuel pour chacune des CS, certaines ont pu acheter plus de portables grâce aux DES, car la reddition de comptes par les CS auprès du MELS se fait sur le montant plutôt que sur le nombre et qu'aucune vérification sur le terrain n'est faite (audit de conformité de la dépense).

Tableau 8. Comparaison entre le CSQP et le MELS pour l'achat de portables depuis deux ans

Année	Nombre réel (MELS)	Nombre sous contrat (CSPQ)	Différence	Montant payé ou engagé (MELS) (\$)	Valeur du contrat (CSPQ) (\$)	Différence (\$)	Coût unitaire moyen MELS (\$)	Coût unitaire moyen CSPQ (\$)
2011-2012	7 591	7 412	179	6 593 460	7 144 160	(550 700)	869	964
2012-2013	7 397*	6 915	482	7 397 000*	7 733 961	(333 961)	1 000	1 118
TOTAL	14 988	14 327	661	13 990 460	14 878 120	(887 660)	933	1 038

* Données budgétaires.

3.3 Mesures de formation en lien avec les outils technologiques

Puisque la mesure de formation des enseignants dans le cadre du virage numérique représente des dépenses de fonctionnement, les fonds sont transférés annuellement aux CS *a priori* sans condition de reddition de comptes ni audit supplémentaire de l'utilisation. En outre, considérant que les CS sont responsables du volet formation de leur personnel enseignant, le MELS a choisi de ne pas intervenir dans la mise en œuvre de leur plan local de formation. Malgré l'existence de bilans nationaux des RECIT et d'un sondage ponctuel, **aucune reddition de comptes formelle et systématique n'a été demandée par le MELS aux CS à propos des résultats liés au nombre de formations sur les outils technologiques, à leur utilisation ou à leur appropriation par les enseignants.** Les données seraient compilées de façon variable d'un RECIT à l'autre, sans balise claire du MELS à cet égard. Conséquemment, seules les allocations budgétaires ont été fournies par le MELS et elles sont cohérentes avec les prévisions de mai 2011.

Tableau 9. Ressources allouées à la formation des enseignants dans le cadre du virage numérique

Année	Prévisions (mai 2011) (\$)			Allocations budgétaires fournies (\$)		
	Élaboration et diffusion	Libération de personnel	Sous-total	Paramètres révisés de la mesure 30028	Paramètres révisés de la mesure 30027	Sous-total
2011-2012	675 000	1 325 000	2 000 000	675 000	1 324 080	1 999 080
2012-2013	675 000	1 825 000	2 500 000	595 000	1 822 240	2 417 240
2013-2014	675 000	1 825 000	2 500 000	500 000	1 997 241	2 497 241
2014-2015	675 000	3 325 000	4 000 000	N. D.	N. D.	N. D.
2015-2016	675 000	225 000	900 000	N. D.	N. D.	N. D.
TOTAL	3 375 000	8 525 000	11 900 000	1 770 000	5 143 561	6 913 561

À terme, selon les données budgétaires initiales, il est prévu l'équivalent de 208 \$ par enseignant ETP (n = 57 102), dont spécifiquement 28,4 % de ce montant pour l'élaboration et la diffusion des formations (environ 59 \$ par enseignant sur cinq ans). Toutefois, il nous a été mentionné par la DRD que l'élaboration de contenus de formation en technopédagogie était du ressort des RECIT. Seul un projet de guichet unique (portail Internet centralisé) avait été proposé par le MELS pour rapatrier les contenus et différents sites du réseau scolaire, mais il a été interrompu lors de la définition de sa portée.

D'après les intervenants rencontrés et certains chercheurs selon lesquels deux journées ou moins de formation tous azimuts pour un enseignant n'auraient aucun impact dans son travail auprès des élèves²⁰, **il appert que les budgets de formation initiaux étaient insuffisants, correspondant globalement à moins d'une journée de salaire par enseignant pour la libération** (environ 149 \$ par enseignant ETP sur cinq ans). Ainsi, les CS consultées ont indiqué qu'elles ont dû mettre en place elles-mêmes des formations obligatoires d'une journée pour assurer le minimum aux enseignants, de même que des formations intermédiaires ou avancées complémentaires optionnelles (une ou deux journées supplémentaires) afin que ceux qui le désiraient puissent concevoir du matériel et du contenu. Cet aspect pourrait être approfondi par le MELS dans le cadre d'autres recherches en cours, par exemple avec l'UQTR (contrat avec le MELS) ou l'Université de Montréal (études de Thierry Karsenti).

²⁰ Linda Daling-Hammond et al. (février 2009). *Professional Learning in the Learning Profession : A Status Report on Teacher Development in the United States and Abroad*, National Staff Development Council et School Redesign Network de la Stanford University, 32 p.

4. Analyse de la gestion de projet

La sous-section 4.1 présente un sommaire des meilleures pratiques en matière de gestion de projet de façon à fournir un cadre d'analyse pour le projet « École 2.0 ».

La sous-section 4.2 vise, quant à elle, à présenter les principaux constats relatifs à la façon dont le projet « École 2.0 » a été géré et leurs répercussions sur le succès actuel et futur du projet.

4.1 Meilleures pratiques en gestion de projet

La gestion d'un projet d'une telle envergure, qui touche les pratiques pédagogiques dans l'ensemble des écoles de la province, est complexe et fait appel à plusieurs compétences et à la maîtrise de plusieurs mécanismes qui doivent être mis en interrelation.

À partir des meilleures pratiques de gestion, il est possible de relever l'écart entre les gestes ou les actions qui ont été posés et ce qu'il aurait été souhaitable de faire dans les circonstances. Cette façon objective d'analyser la situation permet de comprendre les principaux éléments qui ont soulevé la critique du réseau de l'éducation et engendré des résultats mitigés malgré les sommes importantes investies jusqu'à présent.

Une saine gestion de projet peut se résumer en quelques grandes phases, illustrées dans le schéma suivant :

Tableau 10. La gestion des phases d'un projet



Raymond Chabot Grant Thornton
Groupe-conseil stratégie et performance

Initiation (pré-analyse) du projet

L'initiation ou pré-analyse du projet constitue une phase cruciale pour assurer la **pertinence** du projet.

Elle s'appuie sur une analyse approfondie de la situation actuelle, sur les plans des besoins et du contexte (par exemple, dans ce cas-ci, les taux de réussite et de décrochage des élèves en général ou de certaines catégories d'élèves, le degré de recours à des approches pédagogiques interactives dans les écoles du Québec, les meilleures pratiques mondiales dans le domaine et les résultats y étant associés, la façon dont les commissions scolaires et leurs écoles sont équipées sur le plan des compétences, des technologies et de la réseautique afin de soutenir de telles approches pédagogiques, etc.).

Il s'agit notamment de bien comprendre la situation actuelle et les problèmes rencontrés, de remettre le tout dans le contexte global et de définir ce qu'on attend du projet. Les objectifs, formulés sur les plans des **résultats** et des retombées attendus (par exemple la proportion des activités pédagogiques réalisées en mode interactif, le taux de satisfaction des enseignants et des élèves relativement aux approches utilisées et la variation du taux de décrochage ou du taux de réussite des groupes ou catégories d'élèves pour lesquels les approches interactives sont utilisées), auront un impact sur l'ampleur du projet et sur le choix des stratégies de réalisation.

L'analyse des contraintes et des risques doit permettre de valider la faisabilité, la complexité et la viabilité du projet.

Pour sa part, l'analyse des coûts doit prendre en compte les coûts, ponctuels et récurrents, d'acquisition, de développement, de mise en place et de maintien des nouveaux outils et des nouvelles façons de faire sur toute la durée de vie utile de ce qui sera mis en place au moyen du projet (dans ce cas-ci : contenus pédagogiques et leur évolution, outils et logiciels pédagogiques, équipements ainsi que leur entretien et leur renouvellement, installations et réseautique, soutien à l'utilisation des équipements et des logiciels, formation du personnel et de leurs remplaçants potentiels à l'utilisation des équipements et des outils pédagogiques, etc.).

Planification du projet

La planification du projet constitue une phase cruciale pour la **performance (efficacité et efficience)** du projet.

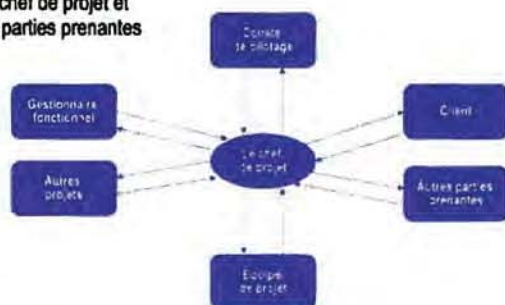
La phase de planification comporte notamment les activités suivantes :

- Confirmer les besoins, objectifs et résultats attendus;
- Évaluer le contexte, les risques, les défis et les occasions, et choisir les stratégies d'intervention;
- Rédiger le plan de travail détaillé;
- Définir la structure de gestion du projet et les rôles des différents comités et intervenants concernés : le graphique et le tableau de la page suivante peuvent servir de guide à cette fin;
- Cerner les principales parties prenantes et évaluer leur attitude face à la démarche et l'influence qu'elles peuvent avoir sur le succès du projet, à court et à long terme;

- Établir les stratégies pertinentes :
 - Composition des équipes de travail et comités,
 - Acteurs à rencontrer aux différentes phases du projet,
 - Acteurs à informer périodiquement de l'avancement du projet,
 - Mécanismes de mesure périodique de la satisfaction et de la mobilisation de tous les acteurs clés;
- Rédiger le plan de communication et les messages d'information.

Graphique 1. Les rôles d'un chef de projet

Le chef de projet et les parties prenantes



Le chef de projet et la gestion de projet



Tableau 11. Le partage des rôles et responsabilités dans la gestion d'un projet

Acteurs de la structure de projet	Rôles et responsabilités
Chef de projet	Rôle stratégique : ■ Gérer le contexte, les risques et les enjeux. Rôle de planificateur : ■ Concevoir le plan de projet et choisir l'équipe; ■ Définir les orientations et les objectifs d'optimisation ainsi que les critères et les indicateurs pour mesurer l'atteinte de ces objectifs. Rôle de leader : ■ Organiser, coordonner et évaluer l'ensemble de la démarche; ■ Gérer, encadrer et superviser les travaux; ■ Assurer la cohérence et la complémentarité des travaux des équipes de projet; ■ S'assurer de la disponibilité des ressources humaines et des outils nécessaires; ■ Assurer le maintien continu de la qualité des résultats et des livrables; ■ Évaluer le degré (réel ou probable) d'atteinte des résultats ciblés; ■ Assurer la pérennité des résultats.

Acteurs de la structure de projet	Rôles et responsabilités
	Rôle de communicateur : - Assurer la communication dans l'équipe de travail et avec les parties prenantes; - Fournir l'information experte à la haute direction sur les enjeux, défis et occasions relevés; - Déterminer l'impact des changements nécessaires à la mise en œuvre des solutions retenues.
Comité de pilotage	- Déterminer les orientations du projet, en lien avec les stratégies de l'organisation; - Confirmer les objectifs du projet; - Approuver la charte de projet et les plans en découlant; - Appuyer la réalisation du projet; - Veiller à rendre disponibles les personnes requises; - Suivre la réalisation du projet et l'évolution de son contexte; - Suivre l'évolution du degré (réel ou probable) d'atteinte des résultats ciblés et de matérialisation des retombées escomptées; - Approuver, le cas échéant, les changements à apporter au projet en cours de route pour en assurer le succès; - Valider les résultats des travaux; - S'assurer de l'implantation des changements et en soutenir la mise en œuvre.
Comité de validation	Valider, à des étapes clés de la démarche, la faisabilité et la pertinence des conclusions, recommandations et résultats du projet aux yeux des principales parties prenantes.
Équipe de travail	- Participer à la réalisation des activités prévues au plan de travail du projet, selon les responsabilités attribuées et les échéanciers et budgets convenus; - Apporter la perspective propre à la spécialité du membre de l'équipe ou à son expérience spécifique; - Participer aux réflexions et discussions en vue de contribuer à l'atteinte des résultats visés pour l'ensemble du projet; - Participer à la détection des enjeux, risques et occasions entourant le projet.
Personnes ressources (contribution ad hoc)	- Fournir l'information ou l'expertise requise pour permettre à l'équipe de travail de progresser; - Contribuer à la réflexion de l'équipe de travail.

La phase de planification donnera lieu à la préparation d'une charte de projet, outil de référence évolutif, qui encadrera la réalisation et le suivi (*monitoring*) tout au long du projet.

Tableau 12. Contenu type d'une charte de projet

Éléments de contenu
■ Description du projet; ■ Objectifs (résultats visés), indicateurs de mesure et cibles; ■ Bénéfices/retombées attendus; ■ Biens livrables du projet; ■ Contraintes connues et hypothèses de départ; ■ Enjeux, défis et contraintes internes ou externes à prendre en considération dans la réalisation du projet; ■ Conditions préalables / facteurs clés de succès; ■ Risques majeurs pouvant survenir en cours de projet; ■ Stratégie de réalisation du projet; ■ Composition de l'équipe de projet; ■ Autres intervenants à faire participer à certaines étapes; ■ Stratégie et plan de communication; ■ Plan de travail détaillé; ■ Ressources requises (dollars et efforts); ■ Fonctionnement/coordination de l'équipe en cours de projet; ■ Suivi et reddition de comptes : quand, à qui, par rapport à quoi.

Réalisation du projet

Le suivi et le contrôle des activités tout au long du projet sont cruciaux pour le succès du projet. Il s'agit de suivre notamment les éléments suivants :

- Réalisation des activités et progression des travaux selon les plans prévus à la charte de projet;
- Évolution du contexte, des enjeux, des défis et des occasions en présence afin de repérer les adaptations pertinentes à apporter au projet en cours de route;
- Évolution du degré d'adhésion ou de mobilisation des parties prenantes;
- Degré de matérialisation des résultats escomptés (mesure d'indicateurs précurseurs).

Une reddition de comptes périodique portant sur les composantes clés du projet (calendrier, budget, activités et résultats), accompagnée de toute recommandation d'amendement au plan initial visant à répondre à de nouveaux risques, défis ou occasions détectés, permet d'assurer ce suivi de façon structurée. Ainsi, la prise de décision peut être effectuée en temps opportun, s'il y a lieu, afin d'assurer l'atteinte des résultats visés et le succès du projet.

Soutien d'un bureau de projet

Au nombre des meilleures pratiques appliquées par les organisations ayant des projets d'envergure à réaliser, mentionnons la mise en place d'un bureau de projet. Ce dernier est habituellement rattaché à la haute direction de façon à desservir l'ensemble de l'organisation et à soutenir la réalisation des projets de toute nature, en s'appuyant sur les meilleures pratiques en matière de gestion de projet. Le bureau de projet est gardien des orientations et des pratiques de l'organisation en matière de gestion de projet, dépositaire des outils de gestion de projet et responsable de soutenir la gestion et le suivi de projets et la mesure de la matérialisation des résultats escomptés. L'organisation est ainsi assurée que l'ensemble de ses équipes de projets ont accès aux outils pertinents et aux pratiques performantes.

Transition et fermeture de projet

Cette phase a pour objectif de s'assurer que tout est en place pour que les modes de fonctionnement initiés par le projet soient totalement intégrés aux activités courantes des organisations concernées et que les effets positifs se poursuivent après la fin du projet. Pour assurer la continuité des retombées positives du projet, il est donc crucial de transférer les connaissances aux personnes concernées, d'évaluer le degré d'appropriation et de prise en charge par leurs équipes opérationnelles et par les gestionnaires chargés d'encadrer les nouvelles pratiques, et de mettre en place des mécanismes et des outils qui permettront de mesurer les résultats périodiquement dans le futur.

4.2 Évaluation de la gestion de projet

Une échelle à trois niveaux est utilisée pour apprécier la qualité de la gestion de projet effectuée par le MELS pour le projet L'École 2.0 :

Tableau 13. Grille d'appréciation de la gestion de projet

Appréciation	
	Faible : plusieurs manquements sont observés et ont eu des impacts négatifs sur la mise en œuvre.
	Modérée : des efforts ont été déployés, mais certaines lacunes subsistent.
	Élevée : les méthodes et les pratiques sont jugées adéquates et satisfaisantes.

4.2.1 Phases d'initiation et de planification du projet

À la lumière des rencontres réalisées et des données recueillies dans le cadre de cette évaluation, nous jugeons que le MELS n'a pas planifié adéquatement l'acquisition des outils technologiques dans le réseau de l'éducation. Certains manquements plus généraux sont notés, tels que l'absence de l'élaboration du dossier de présentation stratégique, exigé au plus tard pour le 1^{er} décembre 2011 par le CT lors de son autorisation d'acquiescer des TNI (juillet 2011), et l'inexistence de plans ou de travaux préliminaires relatifs à l'acquisition de portables et à la formation liée aux outils technologiques.

Tableau 14. Grille d'appréciation de la planification de projet

Thème	Appréciation	Constat	Impact
A. Analyser les besoins et le contexte		- Absence de mise à jour du portrait de la situation dans les CS (données de 2009) au moment de lancer la mesure, en 2011 - Implantation des TIC à géométrie variable au sein du réseau de l'éducation; - Absence de consultations formelles a priori auprès des CS par rapport à « L'École 2.0 » (recension informelle auprès de certaines CS).	- Mise en œuvre d'une mesure budgétaire pour 2011-2012 non armée aux besoins des CS; - Mécontentement des CS à l'égard de l'implantation de mesures budgétaires « mur-à-mur »; - Difficultés pour les CS d'obliger tous les enseignants à travailler avec des outils technologiques spécifiques.
B. Définir la portée et les objectifs du projet		- Absence d'objectif de résultats en matière d'effets (utilisation ou appropriation des outils technologiques par les enseignants, qualité de l'enseignement interactif, amélioration de l'apprentissage ou chez les élèves, réduction du décrochage scolaire, etc.) : - Existence d'objectifs d'extrants portant sur le niveau d'acquisition des outils technologiques en nombre et en dollars, - Absence d'objectif de résultats en matière d'extrants quant à la formation liée au déploiement des outils technologiques; - Absence de consultation de recherches scientifiques pour appuyer le choix des moyens (achat de TNI et de portables); - Cible inadéquate quant au nombre d'outils technologiques requis pour les classes et les enseignants : - Enseignants à temps partiel non considérés dans l'établissement de l'objectif d'un portable par enseignant ETP, malgré leur nombre important, - Aucun ajustement prévu du nombre d'outils requis par rapport à l'évolution du nombre de classes pour les TNI ou d'enseignants pour les portables; - Absence de plan pour « l'après 2015-2016 » : - Courte durée de vie des TIC, variant de trois à cinq ans,	- Manque de légitimité quant aux moyens utilisés pour rendre les classes plus interactives grâce au déploiement des TIC; - Doutes au sein du réseau de l'éducation sur l'importance de l'impact attribuable à des investissements aussi importants, déployés à grande échelle; - Enjeux chez les CS pour assurer la qualité et la continuité des TIC implantées en fonction de la pression exercée par l'augmentation du nombre d'outils technologiques.

Thème	Appréciation	Constat	Impact
C. Identifier les risques et établir un plan de gestion des risques		- Besoins prévisibles quant à la formation liée au roulement de personnel, au renouvellement du parc technologique, au soutien de première ligne aux utilisateurs, à l'entretien et aux mises à jour. - Absence d'analyse de risques et de mesures d'atténuation : - Sur le plan technologique, aucun banc d'essai instauré pour le processus d'admissibilité des TNI en raison de l'urgence (contrainte de temps) et des préoccupations du CSPQ de réduire le nombre de soumissionnaires intéressés (efforts logistiques). - Absence d'examen par les parties prenantes afin de détecter les enjeux et occasions pouvant affecter le succès du projet et la gestion du changement de façon à adapter le plan de projet, la structure de projet (choix des acteurs et des instances à faire participer aux différentes étapes) et le plan de communication en conséquence; - Manque de connaissances sur les TNI et sur l'évolution du marché de ces technologies de la part du CSPQ et du MELS, qui ne se sont pas associés les expertises pertinentes pour piloter efficacement ce projet dès le départ.	- Comité technique ayant dû faire face à des enjeux sur les caractéristiques à exiger pour l'admissibilité des produits lors de l'élaboration du premier devis technique, sur l'interopérabilité des logiciels de TNI et sur l'existence d'ententes entre environ la moitié des CS et le CCSR; - Comité stratégique mis sur pied en cours de projet pour tenter de résoudre les problèmes et de limiter les résistances; - Adaptations importantes par le MELS et par le CSPQ en réaction aux nombreuses plaintes et doléances des CS.
D. Définir les rôles et responsabilités de chacun des acteurs		- Ambiguïté recensée relativement à la réelle portée des responsabilités des acteurs clés : - Responsabilités assumées par les principaux acteurs dans une perspective d'« actions à poser » et non de « résultats à atteindre »; - CSPQ perçu par la DRD comme responsable de l'acquisition des TNI et des portables; - Clarification des rôles lors de l'établissement d'un partenariat entre le CCSR et le CSPQ pour le second appel d'offres concernant les TNI.	Manques du MELS quant au leadership à assumer dans la gestion des différentes facettes du projet.

Thème	Appréciation	Constat	Impact
E. Établir un plan de communications		- Gestion à la pièce des communications avec les parties prenantes, orientées sur le fonctionnement opérationnel et non sur l'adhésion des acteurs au projet et la mobilisation relativement à son succès : - Uniquement des séances d'information prévues par le MELS et le CSPQ pour informer les CS du processus entamé en vue d'acquiescer des TNI et des portables.	- CS ayant reçu des instructions changeantes de mois en mois; - Incompréhension des CS face à la pertinence des choix effectués par le MELS pour la mise en œuvre du projet (moyens, processus, étapes, balises, etc.).
F. Définir les coûts et le budget du projet global (pour sa durée de vie complète)		- Absence d'évaluation des coûts totaux du projet pour le réseau de l'éducation, incluant les coûts ponctuels et récurrents d'acquisition, de développement, de mise en place et de maintien des nouveaux outils et des nouvelles façons de faire; - Montants maximums remboursés établis sans étude de marché : - Fixation des budgets selon les prix en vigueur en 2009, sans ajustement prévu en fonction de l'évolution rapide du marché des TIC; - Aucune distinction chiffrée faite entre les coûts autorisés des différents types de TNI : tableaux sensibles, projecteurs numériques interactifs, dispositifs mobiles interactifs et écrans tactiles; - Planification globale sur cinq ans par CS pour chacun des outils technologiques, mais sans considération du niveau d'actualisation des CS, des autres coûts d'entretien (achat de lampes, bris, etc.) et des coûts totaux périphériques associés à l'achat d'outils technologiques (licences de logiciels de traitement de texte, pose de nouvelles prises de courant, stockage, etc.) ni contingence (par exemple des murs en amiante à rénover).	- Inadéquation entre les coûts projetés par le MELS et les coûts réels dans les CS; - Impossibilité pour le MELS : - D'évaluer le rapport « coûts-avantages » du projet; - D'anticiper les impacts du projet sur les coûts de fonctionnement futurs des CS et sur les paramètres de financement du MELS.
G. Définir les ressources à affecter au projet		Absence de planification et de gestion des efforts à allouer par l'effectif du MELS et par les différents acteurs engagés dans la réalisation du projet.	- Impossibilité pour le MELS de faire le suivi des dépenses, des efforts et des coûts associés à la réalisation du projet; - Défi de coordination d'ensemble.

Thème	Appréciation	Constat	Impact
H. Définir l'échéancier de réalisation du projet (activités, séquence et durée)		■ Durée et séquence des activités non planifiées : • Uniquement un échéancier global de financement de l'acquisition des outils technologiques étalée sur cinq ans (coûts par année, nombre de TNI par année, etc.). • Planification sommaire pour les étapes de mise en œuvre du second appel d'offres concernant les TNI seulement.	■ Difficultés pour le MELS de suivre la réalisation des activités et d'assurer le respect des échéanciers relatifs au processus de mise en œuvre du projet; ■ Échéanciers du CSPQ mal arrimés au calendrier scolaire.
I. Établir un plan de formation		■ Déploiement des TNI et des portables entamé sans la disponibilité des ressources de formation nécessaires et sans coordination adéquate avec les CS et les RECIT : • Plan initial de formation proposé par la coordination du RECIT non approuvé et non mis en œuvre, • Stratégie globale de formation pour les TNI lancée en avril 2013, soit plus de deux ans après l'annonce de « L'École 2.0 »; ■ Insuffisance des ressources financières allouées à l'intégration des outils technologiques par les enseignants : • Libération du personnel enseignant ETP correspondant à moins d'une journée de salaire.	■ Déceptions des CS quant au soutien du MELS sur les plans financier et stratégique (ressources allouées à la libération, coordination des activités, etc.); ■ Dépenses supplémentaires engagées par les CS pour pallier les budgets de l'axe 2 de « L'École 2.0 », jugés insuffisants.

4.2.2 Réalisation et suivi du projet

Tout comme pour le lancement et la planification du projet, le MELs n'a pas effectué un suivi adéquat de l'implantation du projet.

Tableau 15. Grille d'appréciation du suivi du projet

Thème	Appréciation	Constat	Impact
A. Gérer les processus de mise en œuvre du projet		- Faiblesses recensées lors de nos entrevues quant au processus d'évaluation des soumissions dans le cadre du premier appel d'offres : - Défis d'interopérabilité relevés dès mai 2011 par le comité technique, et pourtant non couverts par le devis du premier appel d'offres; - Aucune documentation sur le suivi des achats des portables et des TNI concernant le premier appel d'offres (seulement une recension des documents pour le deuxième appel d'offres des TNI).	- Produits supprimés non retirés en temps opportun des listes d'achats, ce qui a exercé une pression à la baisse sur les prix et a ainsi exclu certains produits; - CS ayant mentionné souhaiter l'ajout de certains produits, tels que ceux d'Apple, dans de prochains appels d'offres afin de pouvoir répondre à des besoins spécifiques (par exemple, concentration informatique ou salle multimédia).
B. Gérer les attentes des parties prenantes		- Manque d'expérience initial du CSPQ face aux CS; mise en place de solutions par le CSPQ ultérieurement pour combler les déficiences décelées et les doléances des CS : - Création d'un comité stratégique incluant des représentants de CS, mais uniquement pour le second appel d'offres sur les TNI; - Améliorations découlant d'un bilan réalisé pour les deux appels d'offres des TNI; - Balises à l'intention des CS diffusées tard dans le processus : - Balises relatives au choix d'un TNI diffusées aux CS en novembre 2012; - Balises relatives aux stratégies de formation à l'utilisation du TNI et de ses périphériques diffusées en avril 2013; - Assouplissement des règles d'acquisition avec la fusion des mesures budgétaires 50670 et 50680 pour créer la nouvelle mesure 50730 (année 2013-2014 et suivantes).	- Difficultés des CS à faire accepter dans les comités et lors des DES leurs besoins en matière de caractéristiques techniques; - Possibilité pour les CS en 2013-2014 de choisir le regroupement d'achats pour l'acquisition d'ordinateurs et de choisir les moyens d'utilisation des fonds (réseau, acquisition de tablettes, d'ordinateurs fixes, de portables, de TNI, etc.); - Changement d'orientation avec la nouvelle mesure 50730 perçu positivement par le réseau de l'éducation.

Thème	Appréciation	Constat	Impact
C. Contrôler la portée et la qualité du projet		■ Prévisions non révisées en cours de déploiement à la lumière des données réelles; ■ Changement d'orientation avec la nouvelle mesure 50730 : ouverture à l'acquisition de nouvelles technologies ou à l'investissement en infrastructures de TIC à même les budgets consacrés à l'acquisition de portables ou de TNI (transferts de fonds autorisés).	■ Difficultés pour le MELS de connaître l'utilisation des fonds et les retombées en découlant.
D. Contrôler l'échéancier et gérer les ressources affectées au projet		■ Absence de suivi des affectations et des efforts investis par les ressources engagées dans la réalisation du projet : ■ Assignment ad hoc des ressources lors de comités; ■ Sur le plan des échéanciers : uniquement un suivi de l'implantation des portables et des TNI par CS, en respectant le plan d'acquisition quinquennal préétabli.	■ Difficultés du MELS à animer les efforts et les échéanciers, dans un souci d'effectuer toutes les activités nécessaires dans les délais prévus; ■ Délais importants dans le traitement des deux appels d'offres concernant les TNI; ■ Retards dans la publication des listes trimestrielles des prix et des listes annuelles des produits.
E. Contrôler les coûts		■ Absence de suivi structuré des transactions effectuées auprès du CSPQ et du CCSR (rapports de ventes déclarés volontairement par les fournisseurs au CSPQ et non vérifiés); ■ Prévisions non révisées en cours de déploiement à la lumière des données réelles.	■ Incertitude quant aux coûts réels de l'implantation des TNI et des portables dans les CS : ■ Données fournies par le CSPQ et le CCSR non cohérentes avec les données fournies par les CS au MELS.

Thème	Appréciation	Constat	Impact
F. Effectuer une reddition de comptes périodique sur la mise en œuvre		- Absence d'audit de conformité de la dépense dans les CS afin de valider si l'argent octroyé a servi à ce pour quoi il a été versé et si les données fournies par les CS et les fournisseurs sont exactes (nombres et montants) : - Sondage annuel de reddition de comptes des CS au MELS insuffisant pour assurer la conformité des dépenses en relation avec les ressources attribuées, - Aucun gabarit pour les états financiers vérifiés, aucune vérification de pièces justificatives, aucun croisement avec les rapports de vente des fournisseurs, etc.; - Absence d'états de situation trimestriels devant être remplis par le MELS, pourtant demandés par le CT afin de rendre des comptes sur le déroulement de l'ensemble du projet au sein du réseau de l'éducation : - Exigence du CT, lors de son autorisation accordée au MELS pour acquiescer des TNI en juillet 2011, non respectée; - Absence d'information sur l'utilisation réelle des outils technologiques par les enseignants et sur leur impact sur l'apprentissage : - Études en cours par l'UQTR, dont les résultats sont prévus pour 2015-2016; - Absence d'un suivi diffusé quant aux orientations de « L'École 2.0 » : - Aucune diffusion du rapport du comité d'experts (axe 4 : veille stratégique).	- Portrait cumulatif approximatif de l'acquisition de TNI et de portables; - Difficultés du MELS à corriger les erreurs en temps opportun et à prendre des décisions afin de réorienter le projet.

5. Conclusions et recommandations

5.1 Conclusions relatives à l'axe 1 de l'École 2.0

Les cibles d'acquisition de TNI et de portables prévues par les mesures 50670 et 50680 liées à l'École 2.0 semblent en voie de réalisation selon les données déclarées par les CS au MELS : les volumes globaux et les valeurs annuelles semblent se matérialiser tel que prévu.

Toutefois, les analyses présentées au chapitre 3 de ce rapport mettent en lumière :

- Que si la tendance se maintient, l'ensemble des sommes initialement budgétées par le MELS seront effectivement dépensées, mais que les cibles de volume de TNI financés par le MELS seront vraisemblablement dépassées, ce qui signifierait une dépense totale réelle excessive face à l'objectif initial qui consistait à financer un TNI par classe et un portable par enseignant ETP;
- Que certains volets des mesures liées à l'École 2.0 semblent surfinancés (acquisition des TNI) alors que d'autres semblent sous-financés (formation des enseignants à l'utilisation des technologies);
- Que les contrôles suffisants n'ont pas été mis en place pour donner au MELS une assurance raisonnable de l'utilisation des fonds octroyés par les mesures budgétaires 50670 et 50680 aux fins initialement prévues.

De plus des insatisfactions demeurent de la part des CS envers le processus de déploiement des TNI, notamment en ce qui a trait au choix des produits, à la transparence des prix et aux calendriers de travail du CSPQ pour la gestion des appels d'offres et la mise à jour périodique des prix et des fournisseurs.

Au-delà des efforts investis au cours des deux dernières années pour gérer un à un les problèmes rencontrés et pour tenter de répondre aux doléances des CS, le MELS a récemment entrepris d'actualiser le projet de virage numérique de la pédagogie en travaillant sur trois fronts : redéfinir les balises d'allocation des ressources, définir la reddition de comptes exigée des commissions scolaires dans le cadre de ce projet pour qu'elle soit simple tout en répondant aux exigences légales en la matière, et clarifier les rôles et responsabilités des principaux acteurs, notamment les différentes directions du MELS engagées dans le virage ainsi que les regroupements d'achats (CCSR et CSPQ).

En ce qui a trait aux balises d'allocation des ressources, la décision récente du MELS de remplacer les mesures budgétaires 50670 et 50680 par la mesure 50730 sur les achats de TIC, mesure plus flexible que les précédentes (ouverture aux tablettes dans les classes, ouverture aux ordinateurs fixes pour les enseignants, retrait du barème de 1 000 \$ par portable, possibilité d'affecter des ressources à la réseautique, transferts possibles entre les enveloppes budgétaires couvertes par la mesure 50730) officialise en quelque sorte la décision du MELS de se montrer ferme sur la valeur totale des enveloppes allouées, mais flexible sur la façon dont les CS les utiliseront afin de rendre la pédagogie interactive, en fonction de leur contexte et de leurs besoins propres. Elle vient également résoudre certaines des lacunes reprochées par les CS en laissant notamment une certaine latitude dans le choix du regroupement d'achats et en présentant une ouverture à des TIC autres que la combinaison TNI-portables.

Toutefois, la formulation des nouvelles balises d'allocation des ressources ne garantit pas que ces investissements contribueront concrètement à rendre la pédagogie interactive, conformément à l'intention du MELS.

La formule de reddition de comptes en cours d'élaboration, selon laquelle le MELS demandera dorénavant un plan triennal d'acquisition et trois bilans annuels pour une reddition de comptes axée sur les résultats plutôt que sur l'utilisation des fonds ou l'achat d'outils technologiques, répondra en partie à cette préoccupation, en plus de permettre au MELS de se conformer aux exigences du CT relativement à la LGRI et à sa demande spécifique de juillet 2011 visant à obtenir un état de la situation trimestriel.

Ce recadrage apportera donc des améliorations appréciables, sans toutefois résoudre tous les aspects problématiques, notamment en matière de mise en place des contrôles pertinents visant à valider les données déclarées par les CS, ce qui fournirait au MELS une meilleure assurance de l'utilisation des fonds aux fins prévues.

5.2 Conclusions relatives à la gestion du projet d'École 2.0

Peut-être dues à l'empressement du MELS à se mettre en action pour respecter un échéancier serré, les lacunes constatées relativement à la conception et à la gestion du projet d'École 2.0 sont certainement à la source de bon nombre de problèmes rencontrés depuis son lancement en 2011 :

- Les réels besoins des CS n'ont pas été validés et on ne s'est pas arrimé à leurs stratégies pédagogiques et technologiques :
 - L'ensemble des budgets et des objectifs se sont appuyés sur un portrait de la situation datant de plus de deux ans, alors que le marché des TIC et leur déploiement dans les écoles étaient en pleine évolution (10 387 TNI avaient déjà été acquis, soit plus de 25 % de la cible globale),
 - Il n'y a pas eu de démarche entreprise afin de s'assurer que les produits couverts par le regroupement d'achats du CSPQ et donc reconnus par le MELS étaient compatibles avec les infrastructures technologiques et pédagogiques des écoles, avec la vision des enseignants en matière de technopédagogie et avec les logiciels pédagogiques susceptibles d'être déployés;
- Les objectifs de ce projet de nature stratégique ont été formulés en termes de moyens (un TNI par classe et un portable par enseignant ETP) plutôt que de résultats, en prenant pour acquis que l'achat de matériel prédéterminé (la combinaison TNI-portable) se traduirait nécessairement par une pédagogie interactive efficacement déployée sur le terrain;
- Il n'y a pas eu d'étude coûts-avantages globale du projet pour le réseau de l'éducation; seuls les coûts directs d'acquisition des technologies ciblées ont été considérés;
- L'absence d'évaluation des risques a permis l'affaiblissement du processus d'appel d'offres pour en accélérer la réalisation (absence de clauses importantes dans le devis, par exemple sur l'interopérabilité, absence de banc d'essai pour le choix des produits, etc.);

- L'absence d'un dossier d'affaires structuré a non seulement privé le MELS d'une vue d'ensemble sur les tenants et aboutissants du projet, mais l'a également mis en situation de contravention quant à l'exigence du CT visant à obtenir un dossier de présentation stratégique en bonne et due forme, au plus tard le 1^{er} décembre 2011;
- Les lacunes dans la coordination d'ensemble des activités et des acteurs selon un échéancier cohérent et efficace (balises pour le choix des TNI diffusées aux CS plus d'un an après l'adjudication des contrats par le CSPQ, déploiement des technologies alors que les programmes de formation n'étaient pas prêts, calendrier du CSPQ pour la mise à jour des listes de prix non arrimé au calendrier scolaire, etc.) ont créé lourdeurs et inefficiences dans le réseau.

5.3 Recommandations

5.3.1 *Recommandations liées à la redéfinition des balises d'allocation des ressources*

Le recadrage du projet de virage numérique de la pédagogie récemment amorcé par le MELS contribuera à résoudre bon nombre des problèmes qui se sont succédé depuis son lancement et permettra au MELS de se conformer aux exigences de la LGRI tout en responsabilisant les CS par rapport à l'atteinte des résultats visés plutôt qu'à leur conformité à des moyens préétablis. L'ajout de mécanismes de contrôle pourrait fournir au MELS une meilleure assurance de l'utilisation des fonds aux fins prévues.

Ainsi, nos recommandations pour la poursuite du projet de virage numérique de la pédagogie sont les suivantes :

- Aller de l'avant avec la nouvelle mesure 50730 dans l'esprit de la présentation qui en a été faite par le MELS aux CS en juin 2013 (qui laisse plus de flexibilité que le texte de la mesure);
- Combiner cette mesure à un mécanisme de planification et de suivi qui répondra à la fois aux exigences de la LGRI et aux besoins du MELS de disposer d'une vue d'ensemble sur le déploiement du projet et de respecter les exigences formulées par le CT dans sa décision du 7 juillet 2011 :
 - Demander aux CS de produire un dossier d'affaires (sur le principe des convention de gestion et de partenariat) relatif au projet de virage numérique de la pédagogie en précisant leur situation actuelle (par établissement), la situation finale visée, c'est-à-dire l'impact attendu en matière de résultats (ces derniers devraient faire écho à l'intention du MELS de rendre la pédagogie interactive et être formulés en indicateurs mesurables du type « proportion des classes équipées et fonctionnelles aux fins de l'enseignement en mode interactif »), et leur plan d'action triennal pour y parvenir,
 - Le MELS disposera ainsi d'un portrait clair de l'état du déploiement des TIC en pédagogie dans les CS, portrait pouvant s'ajouter à ceux des autres CS afin de donner au MELS une vue d'ensemble de toute la province,
 - Faire le suivi de la réalisation de ce projet de virage numérique de la pédagogie au sein de la CS au moyen des mécanismes prévus par le MELS afin de répondre aux exigences de la LGRI, en s'appuyant sur les gabarits les plus simples et pertinents possible, de façon à soutenir le suivi des résultats et retombées tout en évitant toute lourdeur administrative induite :

- Demander aux CS de produire leur « plan triennal des projets et des activités prévus en ressources informationnelles », en présentant le projet de virage numérique de la pédagogie comme l'un des projets majeurs y étant inclus,
- Demander aux CS d'annoncer, le cas échéant, toute modification prévue à leur dossier d'affaires relative aux moyens ou aux résultats, par l'intermédiaire de la « programmation annuelle en ressources informationnelles »,
- Demander aux CS de produire un « bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles » en précisant les résultats atteints dans la section des commentaires relatifs au projet;
- Instaurer des mécanismes de contrôle aptes à fournir au MELS une meilleure assurance de l'utilisation des fonds aux fins prévues :
 - Se baser sur l'inventaire des TIC acquises à ce jour et toujours utilisées au 30 juin 2013 (détaillées par établissement), inventaire qui sera inclus dans le dossier d'affaires (situation actuelle) afin d'effectuer une vérification aléatoire (échantillon d'écoles) sur place, ce qui permettra de vérifier entre autres les achats de TNI et de portables effectués dans le cadre de la mesure 50680, incluant la compensation pour les TNI achetés avant le 1^{er} juillet 2011,
 - Ajouter un test spécifique sur les acquisitions de TNI en 2012-2013 au plan de l'audit qui sera effectué prochainement par les vérificateurs externes;
- En vertu du projet de loi 133 et de l'exigence du CT (C.T. général 210393 daté du 7 juillet 2011), déposer au Sous-secrétariat aux ressources informationnelles et bureau du dirigeant principal de l'information du MELS un état de la situation périodique pour rendre des comptes sur le déroulement de l'ensemble du projet au sein du réseau de l'éducation.

5.3.2 Recommandations liées à la gestion du projet « École 2.0 »

Dès maintenant et pour toute la durée du projet, sa gestion devrait s'appuyer sur les meilleures pratiques énoncées à la section 4.1 du présent rapport. Certains volets sont particulièrement cruciaux pour le succès du projet et font donc l'objet des recommandations spécifiques suivantes :

- Se doter d'indicateurs et de mécanismes de mesure aptes à suivre périodiquement l'évolution du degré d'atteinte des objectifs du projet au cours de sa réalisation et à sa conclusion. Les indicateurs devraient combiner des mesures de réalisation (par exemple les investissements technologiques réalisés) et des mesures de résultats (par exemple la proportion des classes équipées et fonctionnelles sur le plan de la pédagogie interactive);

- Pour assurer la continuité des investissements en cours et, de ce fait, sa pertinence, évaluer les coûts complets découlant du projet, qu'il s'agisse des coûts de mise en place ponctuelle (acquisition d'équipements et de logiciels, implantation, adaptations technique et technologique des installations, développement d'outils, formation et soutien à l'utilisation des équipements et des outils, etc.), ou des coûts subséquents requis pour assurer le maintien des acquis (formation des nouvelles ressources, entretien des équipements, évolution des outils et logiciels, renouvellement des accès et licences, etc.) et vérifier dès à présent que le MELS pourra offrir les ressources budgétaires nécessaires à la viabilité à long terme des investissements réalisés;
- Se doter d'une structure de projet formelle :
 - Désigner un porteur unique du projet, qui en coordonnera l'ensemble de la réalisation et des activités, qu'elles soient effectuées par sa propre direction ou par d'autres acteurs du MELS,
 - Veiller à ce qu'un comité stratégique joue le rôle de comité de pilotage, tel que le décrit la section 4.1, portant sur les meilleures pratiques, et se réunisse plusieurs fois par année à cette fin;
- Se doter d'un plan de communication structuré permettant d'arrimer les actions des acteurs clés et de gérer les perceptions et les attentes des CS, de leurs établissements et de leurs représentants.

5.3.3 *Recommandations liées à la structure de gestion à mettre en place pour les projets futurs*

Le MELS est appelé à lancer et à gérer régulièrement des projets de grande envergure faisant appel à de multiples expertises détenues par l'une ou l'autre de ses directions et même par des instances externes, et ayant des conséquences majeures sur l'ensemble du réseau scolaire québécois. Il aurait avantage à adopter une réelle approche de gestion de projet, inspirée des meilleures pratiques énoncées à la section 4.1 du présent rapport, pour la réalisation de tout projet. Cette structure et cette rigueur dans l'approche assureraient l'atteinte des résultats tout en contribuant à l'utilisation efficace et efficiente des ressources et des fonds publics.

Sont au nombre des aspects névralgiques auxquels le MELS doit porter une attention particulière dans ses projets :

- La formulation d'objectifs en termes de résultats et non de moyens;
- L'analyse approfondie des besoins, orientée sur la définition d'objectifs de résultats et de retombées ultimes pour la province et pour chacune des composantes du réseau :
 - La connaissance claire de la situation de départ et de la situation future souhaitée permettra non seulement d'établir des objectifs de résultats réalistes, mais également de mieux définir les critères d'allocation budgétaire afin de refléter l'écart à combler par chaque milieu, et ainsi d'assurer l'équité des résultats pour toutes les populations desservies plutôt que l'équilibre dans la répartition des ressources entre les entités du réseau;
- L'élaboration d'un véritable dossier d'affaires permettant l'analyse objective des solutions envisageables et des risques encourus, préalablement à la sélection de moyens spécifiques;

- L'examen des parties prenantes et de leurs préoccupations et l'élaboration de stratégies de communication et de réalisation aptes à les associer au projet dès son commencement et à les mobiliser vers son succès pendant toute sa durée;
- Une structure de gestion de projet et des mécanismes de reddition de comptes permettant d'assurer un leadership fort et une conduite efficace du projet et de prendre les bonnes décisions au bon moment, sur la base d'une information quantifiée et vérifiable;
- La mesure des résultats réels et prévisibles tout au long de la réalisation du projet;
- Le suivi rigoureux des sommes investies et de leur utilisation en lien avec les plans et les objectifs. À cette fin, un plan de vérification (pouvant comporter un audit des preuves justificatives et de leur place) permettrait de valider que les sommes allouées sont utilisées de façon conforme.

5.3.4 Recommandations liées à la gestion des acquisitions dans le cadre de projets futurs

Les bonnes pratiques en matière d'approvisionnement devraient systématiquement être appliquées dans la planification et la coordination des acquisitions réalisées dans le cadre de projets, notamment lorsqu'ils ont cette ampleur. Sont au nombre de ces bonnes pratiques :

- La réalisation, préalablement au lancement d'un appel d'offres, d'une étude de marché approfondie, fondée sur les besoins et le contexte particulier des utilisateurs visés;
- La prise en compte, dans la sélection des produits et des fournisseurs, des implications de ce choix pour l'organisation utilisatrice;
- La participation d'utilisateurs ciblés (par exemple, dans ce cas-ci, des enseignants et le personnel de CS responsable du soutien technologique) lors de l'élaboration des critères d'évaluation et de sélection des produits et des fournisseurs;
- La réalisation de bancs d'essai afin d'évaluer les produits préalablement à leur sélection.

Annexes

TROUVER
l'équilibre
GAGNER en
performance

Annexe 1

Mesure 50680, « L'École 2.0 : la classe branchée »

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS LES ÉCOLES DU QUÉBEC (MESURE 50670)

Description

Cette mesure vise à contribuer au financement des appareils du parc informatique des établissements scolaires des commissions scolaires. L'équipement informatique acquis par cette mesure doit être utilisé soit par les élèves dans leur apprentissage, soit par le personnel enseignant dans leurs activités de planification ou d'enseignement.

L'équipement informatique comprend les ordinateurs, les systèmes d'exploitation, les logiciels de base intégrés, les logiciels éducatifs et les adaptations requises pour les élèves handicapés, de même que le matériel périphérique.

Normes d'allocation

L'enveloppe budgétaire de l'année scolaire courante est répartie entre les commissions scolaires au prorata de l'effectif scolaire de la formation générale. L'effectif scolaire financé pour l'année scolaire courante est utilisé pour la formation générale des adultes et l'effectif scolaire reconnu au 30 septembre de l'année scolaire précédente est considéré à la formation générale des jeunes. Les ressources disponibles pour l'année scolaire 2011-2012 sont réduites de 10,0 M\$^f afin d'accélérer le plan d'acquisition des équipements requis à la mesure 50680. Par ailleurs, la commission scolaire doit prioriser l'achat d'ordinateurs réusinsés lorsque ceux-ci sont disponibles.

Après analyse, le Ministère pourra procéder aux contrôles qu'il jugera opportuns relativement aux dépenses engagées pour cette mesure. De plus, dans le cadre de la reddition de comptes demandée par le gouvernement sur les investissements prévus dans le Plan québécois des infrastructures publiques, la commission scolaire devra transmettre des renseignements au Ministère.

L'ÉCOLE 2.0 : LA CLASSE BRANCHÉE (MESURE 50680)

Description

Cette mesure vise l'acquisition des technologies nécessaires pour rendre l'enseignement primaire et secondaire interactif avec les élèves de la formation générale des jeunes. Elle permettra d'équiper les classes d'un tableau blanc interactif (TBI) muni d'un projecteur multimédia et d'offrir à chaque enseignant un ordinateur portable muni d'une licence d'utilisation au TBI. Elle permettra également le développement de ressources didactiques numériques afin d'accroître graduellement les possibilités d'utilisation de cette technologie.

Norme d'allocation

Pour l'acquisition de TBI, l'allocation pour l'année scolaire 2011-2012 correspond à une somme de 16,3 M\$^f pour l'achat de 5 438 TBI^f au coût de 3 000 \$ chacun. Le nombre de TBI est réparti a priori entre les commissions scolaires^f au prorata du nombre d'élèves de la formation générale des jeunes au 30 septembre 2010, arrondi à l'unité. Pour être admissible à l'allocation, la commission scolaire devra acquérir les TBI dans le cadre d'un achat regroupé auprès du Centre des services partagés du Québec ou du Centre collégial des services regroupés. L'allocation définitive sera toutefois confirmée lors de l'analyse du rapport financier sur la base d'un montant maximal de 3 000 \$ par TBI et du nombre d'appareils achetés pendant l'année scolaire. La partie non utilisée de l'allocation 2011-2012 est récupérée par le Ministère.

^f Incluant la Commission scolaire du Littoral.

Pour l'acquisition des ordinateurs portables, l'allocation pour l'année scolaire 2011-2012 correspond à une somme de 7,4 M\$¹ pour l'achat de 7 400 ordinateurs¹ portables au coût de 1 000 \$ chacun, incluant la licence d'utilisation. Le nombre d'ordinateurs portables est réparti a priori entre les commissions scolaires¹ au prorata du nombre d'élèves de la formation générale des jeunes au 30 septembre 2010, arrondi à l'unité. **Pour être admissible à l'allocation**, la commission scolaire devra acquérir les ordinateurs portables dans le cadre d'un achat regroupé auprès du Centre des services partagés du Québec. L'allocation définitive sera toutefois confirmée lors de l'analyse du rapport financier sur la base d'un montant maximal de 1 000 \$ par ordinateur, incluant la licence, et du nombre d'appareils achetés pendant l'année scolaire. La partie non utilisée de l'allocation 2011-2012 est récupérée par le Ministère.

Pour les ressources didactiques numériques, le Ministère affectera en 2011-2012 une somme de 0,2 M\$ pour la conception d'un environnement numérique. À cette fin,, le Ministère peut s'adjoindre du personnel des commissions scolaires ou retenir les services d'une commission scolaire. Pour les années scolaires subséquentes, le Ministère mettra à la disposition des commissions scolaires des ressources financières importantes pour l'achat de matériel didactique numérique de base.

Pour les commissions scolaires ayant acquis des TBI avant le 1^{er} avril 2011, une aide compensatoire de 7,7 M\$ est prévue et elle sera étalée sur la durée du programme. Cette aide sera allouée afin de permettre aux commissions scolaires concernées d'acheter davantage de matériel et de poursuivre le développement de leur système informatique à des fins éducatives. Une collecte d'information sera effectuée et la somme disponible sera répartie au prorata du nombre de TBI achetés avant le 1^{er} avril 2011. Pour bénéficier de ces ressources, les commissions scolaires devront déposer le formulaire de réclamation requis et indiquer l'affectation qui sera faite des sommes allouées en regard des objectifs de poursuite du développement de l'enseignement. Les TBI qui auraient été l'objet d'une subvention du Ministère ou d'un autre organisme ne sont pas admissibles au calcul de l'aide compensatoire.

Lors de l'analyse du rapport financier, le Ministère pourra demander à la commission scolaire un plan révisé de ses achats si le nombre de TBI et d'ordinateurs portables acquis pendant l'année scolaire visée est insatisfaisant par rapport au nombre alloué.

MAINTIEN DES BÂTIMENTS (MESURE 50690)

À compter de 2011-2012, cette mesure est intégrée à la mesure 50620.

Description

Cette mesure vise à financer des travaux de réparation ou de réfection des composantes sur les bâtiments utilisés à des fins éducatives ou administratives.

Normes d'allocation

L'enveloppe maximale de la commission scolaire est le résultat du poids relatif de son allocation pour l'AMT, multiplié par l'enveloppe disponible.

La commission scolaire devra soumettre au Ministère la liste des projets qu'elle désire financer avec cette enveloppe.

Pour être retenu, le projet doit porter sur l'enveloppe architecturale (toitures, fenêtres, murs extérieurs, vides sanitaires), les systèmes mécaniques, la sécurité ou les installations sanitaires.

¹ Incluant la Commission scolaire du Littoral.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS LES ÉCOLES DU QUÉBEC (MESURE 50670)

Description

La mesure énoncée ci-dessus vise à contribuer au financement des appareils du parc informatique des établissements scolaires des commissions scolaires. L'équipement informatique acquis en raison de cette mesure doit être utilisé soit par les élèves pour leur apprentissage, soit par le personnel enseignant pour ses activités de planification ou d'enseignement.

L'équipement informatique comprend les ordinateurs, les systèmes d'exploitation, les logiciels de base intégrés, les logiciels éducatifs et les adaptations requises pour les élèves handicapés, de même que le matériel périphérique. Pour l'année scolaire 2012-2013, un maximum de 25 % des ressources financières disponibles allouées à cette mesure peut être affecté à la réseautique des classes en vue du fonctionnement des tableaux numériques interactifs (TNI).

Normes d'allocation

L'allocation est établie *a priori*.

L'enveloppe budgétaire de l'année scolaire courante est répartie entre les commissions scolaires au prorata de l'effectif scolaire de la formation générale. L'effectif financé pour l'année scolaire courante est utilisé pour la formation générale des adultes et l'effectif reconnu au 30 septembre de l'année scolaire précédente est considéré à la formation générale des jeunes. Les ressources financières disponibles sont de 21,6 M\$¹. Par ailleurs, la commission scolaire doit donner priorité à l'achat d'ordinateurs remis à neuf lorsque ceux-ci sont disponibles.

Après analyse, le Ministère pourra procéder aux contrôles qu'il jugera opportuns relativement aux dépenses engagées pour cette mesure. De plus, la commission scolaire devra transmettre des renseignements au Ministère, dans le cadre de la reddition de comptes demandée par le gouvernement, sur les investissements prévus dans le Plan québécois des infrastructures publiques.

L'ÉCOLE 2.0 : LA CLASSE BRANCHÉE (MESURE 50680)

Description

Cette mesure vise l'acquisition des technologies nécessaires pour rendre l'enseignement primaire et secondaire interactif pour les élèves de la formation générale des jeunes. Elle permettra d'équiper les classes d'un tableau numérique interactif (TNI) muni d'un projecteur multimédia et d'offrir à chaque enseignant un ordinateur portable muni d'une licence d'utilisation du TNI. Elle permettra également l'acquisition de ressources didactiques numériques afin d'accroître graduellement les possibilités d'utilisation de cette technologie.

Norme d'allocation

Pour l'acquisition de TNI, l'allocation pour l'année scolaire 2012-2013 correspond à une somme de 22,0 M\$¹ pour l'achat de 7 344 TNI¹ au coût de 3 000 \$ chacun, **incluant un montant fixe de 200 \$ pour l'installation**. Le nombre de TNI est réparti *a priori* entre les commissions scolaires¹ au prorata du nombre de groupes calculé par le Ministère sur la base du nombre d'élèves de la formation générale des jeunes au 30 septembre 2011, arrondi à l'unité. Pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015, l'allocation annuelle sera de 30,8 M\$ pour l'achat de 10 281 TNI. Elle sera répartie *a priori* entre les

¹ Incluant la Commission scolaire du Littoral.

commissions scolaires¹ au prorata du nombre de groupes calculé par le Ministère sur la base du nombre d'élèves de la formation générale des jeunes au 30 septembre des années 2012 et 2013, arrondi à l'unité. Pour être admissible à l'allocation, la commission scolaire devra acquérir les TNI dans le cadre d'un achat regroupé auprès du Centre des services partagés du Québec (CSPQ). L'allocation définitive sera toutefois confirmée lors de l'analyse du rapport financier sur la base d'un montant maximal de 3 000 \$ par TNI et du nombre d'appareils achetés pendant l'année scolaire. La partie non utilisée de l'allocation pour l'année scolaire 2011-2012 est ajoutée, de façon exceptionnelle, à l'allocation pour l'année scolaire 2012-2013. La partie non utilisée de l'allocation au 30 juin des années 2013, 2014 et 2015 est récupérée par le Ministère.

Pour l'acquisition des ordinateurs portables, l'allocation pour l'année scolaire 2012-2013 correspond à une somme de 7,4 M\$¹ pour l'achat de 7 400 ordinateurs¹ portables au coût de 1 000 \$ chacun, incluant la licence d'utilisation. Le nombre d'ordinateurs portables est réparti a priori entre les commissions scolaires¹ au prorata du nombre d'enseignants calculé par le Ministère sur la base du nombre d'élèves de la formation générale des jeunes au 30 septembre 2011, arrondi à l'unité. Pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015, l'allocation annuelle sera de 10,4 M\$ pour l'achat de 10 400 ordinateurs¹ portables. Elle sera répartie a priori entre les commissions scolaires¹ au prorata du nombre d'enseignants calculé par le Ministère sur la base du nombre d'élèves de la formation générale des jeunes au 30 septembre des années 2012 et 2013, arrondi à l'unité. Pour être admissible à l'allocation, la commission scolaire devra acquérir les ordinateurs portables dans le cadre d'un achat regroupé auprès du CSPQ. L'allocation définitive sera toutefois confirmée lors de l'analyse du rapport financier sur la base d'un montant maximal de 1 000 \$ par ordinateur, incluant la licence d'utilisation, et du nombre d'appareils achetés pendant l'année scolaire. La partie non utilisée de l'allocation pour l'année scolaire 2011-2012 est ajoutée, de façon exceptionnelle, à l'allocation pour l'année scolaire 2012-2013. La partie non utilisée de l'allocation au 30 juin des années 2013, 2014 et 2015 est récupérée par le Ministère.

Pour l'acquisition des TNI et des ordinateurs portables, la commission scolaire qui aura un solde budgétaire après avoir effectué l'achat du nombre d'appareils requis pourra affecter ce solde au devancement des achats des TNI ou des ordinateurs portables en fonction de ses priorités.

Pour l'acquisition de ressources didactiques numériques, l'allocation pour l'année scolaire 2012-2013 correspond à une somme de 5,0 M\$¹ répartie a priori entre les commissions scolaires¹ au prorata du nombre d'enseignants calculé par le Ministère sur la base du nombre d'élèves de la formation générale des jeunes au 30 septembre 2011. Pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015, l'allocation sera respectivement de 8 M\$ et de 14,5 M\$, et elle sera répartie a priori entre les commissions scolaires¹ au prorata du nombre d'enseignants calculé par le Ministère sur la base du nombre d'élèves de la formation générale des jeunes au 30 septembre des années 2012 et 2013. L'allocation définitive pour chaque année scolaire sera toutefois confirmée lors de l'analyse du rapport financier annuel. La partie non utilisée de l'allocation annuelle est récupérée par le Ministère. Les ressources acquises devront respecter les encadrements du Ministère et des modalités seront transmises avant le 30 août 2012.

Pour les commissions scolaires ayant acquis des TNI avant le 1^{er} juillet 2011, une aide compensatoire de 7,7 M\$ correspondant à 750 \$ par TNI est disponible et elle est étalée sur la durée du programme. Pour l'année scolaire 2012-2013, l'aide disponible est de 1,5 M\$ et elle est de 2,1 M\$ annuellement pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015. Cette aide est allouée afin de permettre aux commissions scolaires concernées d'acheter davantage de matériel informatique (TNI, ordinateurs portables ou de classe, accessoires, réseautage...) et de poursuivre le développement de leur système informatique à des fins éducatives. Les ressources financières ont été établies sur la base de la collecte de renseignements transmise au Ministère avant le 16 mai 2012.

¹ Incluant la Commission scolaire du Littoral.

Lors de l'analyse du rapport financier, le Ministère pourra demander à la commission scolaire un plan révisé de ses achats si le nombre de TNI et d'ordinateurs portables acquis pendant l'année scolaire visée est insatisfaisant par rapport au nombre alloué.

HARMONISATION DE LA MÉTHODE DE COMPTABILISATION DES IMMOBILISATIONS (MESURE 50720)

Description

La présente mesure vise à satisfaire à l'objectif poursuivi par le gouvernement de résorber les déficits cumulés des commissions scolaires, déficits occasionnés par la réforme comptable du gouvernement en ce qui a trait à la comptabilisation des immobilisations et de la provision pour avantages sociaux futurs, conformément aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public.

Normes d'allocation

Le montant de l'allocation, tel que confirmé dans le rapport financier annuel de la commission scolaire, est composé :

- de la diminution du compte à recevoir relatif à la subvention allouée par le gouvernement du Québec, conformément au Décret 258-2010 adopté à la suite de la réforme comptable (Projet de loi n° 40 adopté en septembre 2009);
- de l'écart résultant de l'absence d'appariement entre les revenus applicables au service de la dette des commissions scolaires (portion capital) et l'amortissement des immobilisations faisant l'objet d'une promesse de subvention.

AUTRES ALLOCATIONS (MESURE 50800)

Description

Cette mesure permet d'accorder des allocations en cas de situations spéciales non prévues par l'allocation de base ou par toute autre mesure d'allocation supplémentaire ou spécifique.

Normes d'allocation

Toute allocation de ce type fait suite à des analyses particulières effectuées par le Ministère; elle est également accordée en fonction des ressources financières disponibles.

Annexe 2

Mesure 50730, « Technologies de l'information et de la communication dans les écoles du Québec »

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS LES ÉCOLES DU QUÉBEC (MESURE 50730)

Description

La mesure vise à contribuer au financement des appareils du parc informatique et des technologies nécessaires pour rendre interactif l'enseignement au primaire et au secondaire. L'équipement technologique acquis par le biais de cette mesure doit être utilisé par les élèves pour leur apprentissage ou par le personnel enseignant pour leurs activités de planification et d'enseignement.

Le Ministère pourra procéder aux contrôles qu'il jugera opportuns relativement aux dépenses engagées pour cette mesure. De plus, la commission scolaire devra transmettre des renseignements au Ministère, dans le cadre de la reddition de comptes demandée par le gouvernement, sur les investissements prévus dans le Plan québécois des infrastructures publiques et par la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes et des entreprises du gouvernement.

L'allocation définitive sera confirmée lors de l'analyse du rapport financier. La partie de l'allocation non utilisée, le cas échéant, est récupérée par le Ministère.

Pour l'acquisition des tableaux numériques interactifs (TNI) muni d'un projecteur multimédia et des ordinateurs portables, la commission scolaire qui aura un solde budgétaire après avoir effectué l'achat du nombre d'appareils correspondant à ses besoins, pourra affecter ce solde à l'achat d'autres technologies en fonction de ses priorités. Lors de l'analyse du rapport financier, le Ministère pourra demander à la commission scolaire un plan révisé de ses achats si les dépenses de la commission scolaire à ce titre sont inférieures aux allocations du Ministère.

Normes d'allocation

Pour l'acquisition d'outils technologiques comme les tableaux numériques interactifs et les projecteurs numériques, l'enveloppe budgétaire est de 30,8 M\$¹ pour chacune des années scolaires 2013-2014 et 2014-2015. La répartition de l'enveloppe budgétaire est effectuée sur la base de 10 281 appareils au coût unitaire de 3 000 \$. L'enveloppe budgétaire est répartie a priori entre les commissions scolaires¹ au prorata du nombre de groupes de la formation générale des jeunes calculé par le Ministère. Pour être admissible à l'allocation, la commission scolaire devra acquérir les appareils dans le cadre d'un achat regroupé auprès du Centre des services partagés du Québec (CSPQ).

La partie non utilisée de l'allocation pour l'année scolaire 2012-2013 est ajoutée, de façon exceptionnelle, à l'allocation pour l'année scolaire 2013-2014. La partie non utilisée de l'allocation au 30 juin des années 2014 et 2015 sera récupérée par le Ministère.

Pour l'acquisition d'ordinateurs, de système d'exploitation, de logiciels de base intégrés, de logiciels éducatifs, de tablettes et de matériel périphérique, l'enveloppe budgétaire de 32 M\$ pour chacune des années scolaires 2013-2014 et 2014-2015 se divise en deux volets: soit 21,6 M\$ afin d'acquérir des équipements technologiques tels qu'ordinateurs, système

¹ Incluant la Commission scolaire du Littoral.

d'exploitation, logiciels de base intégrés, logiciels éducatifs, tablettes et matériel périphérique et de 10,4 M\$ pour l'acquisition d'ordinateurs utilisés en classe par l'enseignant.

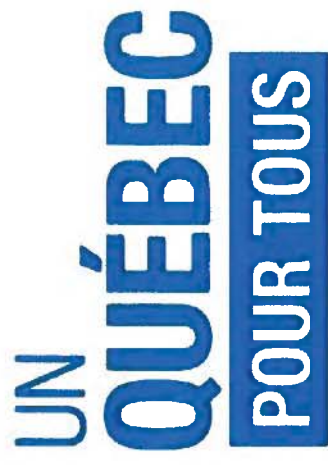
L'enveloppe budgétaire de 21,6 M\$ est répartie entre les commissions scolaires au prorata de l'effectif scolaire de la formation générale. L'effectif scolaire financé pour l'année scolaire courante est utilisé pour la formation générale des adultes et l'effectif scolaire reconnu au 30 septembre de l'année scolaire précédente est considéré à la formation générale des jeunes.

L'enveloppe budgétaire de 10,4 M\$ est répartie entre les commissions scolaires au prorata du nombre d'enseignants à la formation générale des jeunes calculé par le Ministère.

Pour chacun des deux volets de la mesure, la commission scolaire doit donner priorité à l'achat d'ordinateurs remis à neuf lorsque ceux-ci sont disponibles. Dans le cas contraire, elle doit acquérir des appareils neufs dans le cadre d'un achat regroupé, au meilleur prix obtenu. L'allocation peut servir aux dépenses liées à la réseautique des classes.

Pour l'acquisition de ressources éducatives numériques, l'enveloppe budgétaire est de 8 M\$ pour l'année scolaire 2013-2014 et de 14,5 M\$ pour l'année scolaire 2014-2015. L'allocation est répartie *a priori* entre les commissions scolaires¹ au prorata du nombre d'enseignants calculé par le Ministère pour la formation générale des jeunes de l'année scolaire courante. Les ressources éducatives numériques peuvent être une composante numérique d'un ensemble didactique de base approuvé par le Ministère ou du matériel pédagogique numérique destiné à l'enseignant pour une utilisation au TNI. Les ressources acquises doivent respecter la langue d'enseignement et les droits d'auteur et ne contenir ni stéréotypes ni publicités. De plus, elles doivent favoriser l'application du Programme de formation de l'école québécoise, soit de permettre à l'enseignant de soutenir le développement des compétences de ses élèves ainsi que d'enrichir leurs connaissances et faciliter la différenciation pédagogique.

Pour les commissions scolaires ayant acquis des TNI avant le 1^{er} juillet 2011, une aide compensatoire de 7,7 M\$ correspondant à 750 \$ par TNI est disponible et elle est étalée sur la durée du programme. Pour l'année scolaire 2012-2013, l'aide disponible est de 1,5 M\$ et elle est de 2,1 M\$ annuellement pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015. Cette aide est allouée afin de permettre aux commissions scolaires concernées d'acheter davantage de matériel informatique (TNI, ordinateurs portables ou de classe, accessoires, réseautage) et de poursuivre le développement de leur système informatique à des fins éducatives.



**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION DANS
LES ÉCOLES DU QUÉBEC (MESURE
50730**

5 juin 2013

Fusion de deux mesures précédentes

Mesure 50670 – Technologies de l'information et
de la communication dans les écoles du Québec

Mesure 50680 – L'école 2.0 : La classe branchée

Que vise la mesure 50730

Contribuer au financement des appareils du parc informatique et des technologies nécessaires pour rendre interactif l'enseignement au primaire et au secondaire.

L'équipement technologique acquis par le biais de cette mesure doit être utilisé par les élèves pour leur apprentissage ou par le personnel enseignant pour leurs activités de planification et d'enseignement.

Éléments de cette mesure

Acquisition d'outils technologiques comme les tableaux numériques interactifs et les projecteurs numériques - 30,8 M\$ pour 2013-2014 et 30,8 M\$ pour 2014-2015

Acquisition d'ordinateurs, de système d'exploitation, de logiciels de base intégrés, de logiciels éducatifs, de tablettes et de matériel périphérique - 32 M\$ pour 2013-2014 et 32 M\$ pour 2014-2015

Transferts possibles entre les enveloppes pour les acquisition de technologies

Acquisition de ressources éducatives numériques - 8 M\$ pour l'année scolaire 2013-2014 et de 14,5 M\$ pour l'année scolaire 2014-2015

Principales différences

Ouverture à plus de technologies incluant la formation

Possibilité d'améliorer la réseautique des classes

Achats regroupés, au meilleur prix obtenu – CCSR ; CSPQ

Disparition du maximum de 1 000\$ pour portable

Possibilité d'affecter le solde TNI et projecteurs à l'achat d'autres technologies en fonction de ses priorités et de sa planification

Ce qu'elle impose ?

Revue complète des planifications stratégiques, triennales et annuelles

Comparaison des solutions d'achats regroupés en vue d'obtenir le meilleur prix – CCSR vs CSPQ

Efforts accrus en gouvernance

Ce qu'elle introduit aussi ?

Mise en application de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI)

Cette loi vise à instaurer une gouvernance intégrée et concertée, optimiser les façons de faire et assurer une gestion rigoureuse et transparente des sommes consacrées aux ressources informationnelles

Appel à des efforts de planification pour instaurer une gouvernance forte – Planification triennale et annuelle

Reddition de compte et suivi

En conclusion

La mesure 50730 introduit beaucoup de souplesse

Elle appelle à des efforts accrus de planification

Elle ouvre à de multiples possibilités dans les choix

Elle responsabilise davantage en laissant les choix à ceux qui sont les premiers concernés par l'enseignement

L'application de la LGRI permettra un suivi rigoureux

Annexe 3

Organigramme du MELS



Légende :
Intervenants impliqués dans la mise en œuvre du projet « École 2.0 »

Annexe 4

Synthèse de la collecte de données auprès des groupes ciblés

Tableau 1 – synthèse des commentaires recueillis

Intervenant rencontré	Point positif soulevé	Point négatif soulevé	Piste d'amélioration soumise par le groupe consulté
CSPQ	■ Dérégations possibles pour le CSPQ seulement afin de réviser la liste des prix trimestriellement, ce que le CCSR peut faire, mais annuellement; ■ Participation des CS au comité technique pour l'achat des Tableaux numériques interactifs (ci-après les « TNI »); ■ Marché de TNI et de portables en situation de concurrence, ce qui permet la mise en place d'appels d'offres; ■ Ajout d'une grille pour que le comité technique puisse évaluer les mises à jour de produits des soumissionnaires pour les TNI.	■ Piètre qualité des rapports de vente des fournisseurs aux fins du suivi des achats, qui est lié à la tarification des services du CSPQ; ■ CS qui cherchent à acheter une marque ou un produit plutôt que de répondre à un besoin; ■ Contrainte de temps pour l'évaluation des soumissions lors du second appel d'offres concernant les TNI; ■ Aucune grille d'évaluation lors de l'évaluation des soumissions initiales par le comité technique; ■ Doute sur la pertinence et la capacité de mettre en œuvre un banc d'essais pour les TNI, étant donné les difficultés à délimiter l'environnement technologique (les caractéristiques) et les efforts de logistique qui seraient demandés aux soumissionnaires; ■ CS peu au courant des bonnes pratiques en approvisionnement; ■ Entente sur cinq ans trop longue pour les TNI, limitant l'ajout de critères ou d'exigences pour suivre l'évolution des besoins; ■ Manque de connaissances sur les TNI et sur l'évolution du marché au CSPQ; ■ Date de révision annuelle mal placée à l'agenda (15 juin : saison estivale et année budgétaire des CS débutant le 1^{er} juillet).	■ Réaliser des suivis auprès des CS (sondages trimestriels) pour armer les achats réels des CS avec les ventes déclarées des fournisseurs, ou obliger les CS à informer trimestriellement le CSPQ des achats effectués; ■ Réaliser des audits pour corroborer les bons de commandes des CS, les factures des fournisseurs et les bons de réception; ■ Mieux déterminer les besoins des CS en matière de portables et de TNI, plus particulièrement ceux qui sont récurrents et non exclusifs; ■ Ne pas nuire à la concurrence, c'est-à-dire poursuivre l'achat de portables et de TNI par l'intermédiaire d'appels d'offres (aucune négociation bilatérale avec des fournisseurs); ■ Communiquer aux CS les bonnes pratiques d'approvisionnement; ■ À l'avenir, prévoir des ententes au maximum sur trois ans; ■ Former les répondants sur les TNI et assurer une veille de marché.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Évaluation du processus d'acquisition des outils technologiques

Intervenant rencontré	Point positif soulevé	Point négatif soulevé	Piste d'amélioration soumise par le groupe consulté
CCSR	- Comité d'experts : CSPQ ayant utilisé un comité d'utilisateurs comme le faisait le CCSR; - Nouvelle mesure budgétaire : ouverture au choix du regroupement d'achats (non uniquement le CSPQ) et aux types de technologie (ex. : tablettes); - Entente CCSR-CSPQ : répartition claire des rôles et responsabilités.	- CS peu habitués à réaliser des achats groupés; - Interprétation différente de la Loi sur les contrats des organismes publics (ci-après la « LCOP ») relativement à la révision à la baisse des prix par rapport au CSPQ; - Processus d'appel d'offres déficient : séparation des dossiers des soumissions par intervenant et analyse difficile de la conformité (aucun gabarit); - Comité stratégique pour les TNI perçu comme ayant des visées politiques plutôt que fonctionnelles (ex. : relation du gouvernement avec des grandes entreprises ou des fournisseurs); - Interopérabilité des TNI : difficilement applicable compte tenu des droits d'auteur; - MELS ayant une mauvaise connaissance du marché des TNI lors du lancement du projet; - CSPQ n'ayant pas utilisé une clause permettant d'aller valider la conformité des produits; - Présence, sur la liste des produits autorisés, de modèles de TNI qui ne sont plus sur le marché, ce qui produit une distorsion du choix des marques disponibles dans une fourchette de prix de 10 % au-dessus du plus bas soumissionnaire; - Inadéquation entre la gestion des mesures budgétaires inscrites annuellement par le MELS, la LCOP qui ne permet pas d'ajouter des mandants ni des fournisseurs en cours d'entente ainsi que l'évolution ou la planification pluriannuelle des besoins chez les CS, malgré l'existence d'ententes d'un an renouvelables.	- Demander aux fournisseurs conformes un cautionnement visé durant l'entente pour faciliter la gestion des pénalités (gestion par le CSPQ); - Mettre en place un banc d'essais ou un appel d'intérêt comportant des critères d'évaluation pour tester physiquement a priori (délai requis d'environ six mois) et a posteriori (une fois approuvée) la conformité des TNI; - Développer à partir des fonds de l'« École 2.0 » un logiciel « libre » et demander au fournisseur d'assurer son interopérabilité (plate-forme unique pour le Québec); - Retirer de la liste de produits conformes les produits qui ne sont plus sur le marché et sont sans produit de remplacement lorsque cela est connu; - Prévoir un amendement à la LCOP pour pouvoir ajouter des mandants ou des fournisseurs en cours d'entente lorsqu'il y a des modifications aux mesures budgétaires.

Intervenant rencontré	Point positif soulevé	Point négatif soulevé	Piste d'amélioration soumise par le groupe consulté
DRD	Nouvelle mesure budgétaire plus flexible dans le choix des technologies de l'information et de la communication (ci-après les « TIC »), donc plus axée sur les besoins réels des CS.	- Moyens établis par l'« École 2.0 » plus ou moins demandés par les CS; - Premier appel d'offres concernant les TNI : aucun comité d'utilisateurs, procédure de demande d'escompte supplémentaire (ci-après « DES ») compliquée et mal reçue par les CS, et difficulté du CSPQ à gérer une clientèle diversifiée et régionalisée; - Premier appel d'offres concernant les portables : choix limité et inadéquat pour les CS, procédure de DES compliquée et mal reçue par les CS; - Refus par le CSPQ de planifier un banc d'essais; - Danger, avec la nouvelle mesure budgétaire, que chaque enseignant n'ait pas un portable (il est maintenant possible de choisir un poste fixe); - Aucun plan pour « l'après » 2015-2016 (courte durée de vie des TIC, variant de trois à cinq ans); - Aucune diffusion du rapport du comité d'experts (axe 4), qui comprenait entre autres quatre membres issus du Parti libéral – changement de parti politique au pouvoir avant l'approbation du document officiel; - Continuité non assurée des contenus développés par les enseignants en raison des problèmes d'interopérabilité des logiciels des TNI (aucune norme internationale); - Faible proportion de dollars de formation par enseignant; - Processus d'appel d'offres déficient : séparation des dossiers des soumissions par intervenant et analyse difficile de la conformité (aucun gabarit).	- Réinscrire l'achat d'un « portable » pour les enseignants plutôt que d'un « ordinateur » dans la prochaine mesure budgétaire; - S'assurer que la DRD veille aux aspects didactique et pédagogique (ex. : participation aux comités technique et stratégique et études auprès des enseignants); - S'assurer que la DGGRIR veille aux aspects technique et technologique (ex. : participation aux comités technique et stratégique et études auprès des directions de TIC dans les CS); - Briser les silos entre la DRD et la DGGRIR concernant l'« École 2.0 »; - Prévoir un financement pour entretenir, maintenir et bonifier l'intégration des TIC dans les CS une fois la fin de l'implantation des TNI et des portables; - Pour les portables et tablettes, déterminer des critères qualitatifs moins limitatifs qui permettraient à Apple de participer à l'appel d'offres; - Instaurer un banc d'essais avant de rendre conformes les TNI et ajouter une clause de qualité pour permettre de tester les produits par la suite, notamment la question de l'interopérabilité des logiciels (évolution ou changement); - Mettre en place une veille technologique continue sur l'évolution des produits, en partenariat avec le CSPQ (intrants qui lui sont acheminés); - Entreprendre un suivi au MELS pour s'assurer que les demandes formulées par les enseignants d'installer certains logiciels soient acceptées (par opposition à l'installation de logiciels imposés par les directions des TIC dans les CS); - Poursuivre les travaux avec Open-Sankoré (projet pilote) et exiger des fournisseurs de TNI un logiciel interopérable;

Intervenant rencontré	Point positif soulevé	Point négatif soulevé	Piste d'amélioration soumise par le groupe consulté
DGGRIR	- Nouvelle règle budgétaire permettant aux CS de faire les meilleures acquisitions possibles selon leurs besoins, tout en respectant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (projet de loi 133); - Culture de mise en commun assez avancée au sein du réseau de l'éducation comparativement aux autres organismes et ministères québécois, favorisant un contexte de partage des expertises et des savoirs.	- Application à la lettre de la proposition politique sans mise à jour des données factuelles, sans analyse préliminaire des besoins, des impacts, des coûts globaux et périphériques liés à l'achat et à l'entretien d'outils technologiques (notamment la capacité de la réseautique) ou des risques, sans gestion des ressources, planification de projet ou suivi de la gestion de projet, etc.; - Enjeux majeurs relevés quant à l'interopérabilité des TNI et quant à la conformité des produits (aucun banc d'essais); - Comité de travail n'ayant pas joué le rôle attendu d'un comité d'usagers pour les TNI et absence de comité assurant l'implantation des portables; - Incapacité du CSPQ à fournir des données fiables au MELS dans les délais déterminés (suivi des achats); - Aucune mesure adéquate au MELS pour assurer la fiabilité des données transmises par les CS ou les fournisseurs en lien avec la mesure (aucun audit des déclarations d'installation qui correspondent aux transferts de fonds du MELS aux CS); - Reddition de comptes des CS au MELS insuffisante durant les deux premières années du projet;	- Augmenter l'enveloppe budgétaire de formations pour l'intégration des TIC chez les enseignants et continuer d'obliger les fournisseurs à fournir une formation de base lors de l'achat de TNI; - Mieux définir ce qu'on entend par « version pédagogique » des logiciels de TNI lors des appels d'offres (par opposition aux logiciels de base ou destinés aux entreprises). - Demander une reddition de comptes aux CS sur l'inventaire des éléments de TIC dans les écoles (ressources humaines, technologies implantées, projets TIC, etc.) et sur le rendement; - Poursuivre le travail du MELS avec les tables régionales des CS en concertation dans des projets communs (formation, infrastructure de TIC, etc.) et pour que le MELS assure un rôle de coordonnateur et de facilitateur; - Capitaliser certaines dépenses de fonctionnement ou de formation liées à l'acquisition des outils technologiques et autres périphériques informatiques.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Évaluation du processus d'acquisition des outils technologiques

Intervenant rencontré	Point positif soulevé	Point négatif soulevé	Piste d'amélioration soumise par le groupe consulté
CS et fédérations de commissions scolaires	■ Nouvelle mesure offrant plus de liberté pour investir dans les à-côtés et qui répond mieux aux besoins des CS, notamment par la possibilité d'acheter des portables avec le CCSR et de disposer des ressources financières en fonction de leurs besoins techno-pédagogiques; ■ Amélioration du CSPQ dans son écoute des CS (considération de l'aspect régional dans les services offerts par les fournisseurs, changement de tarification, ajout de certaines spécifications techniques pour répondre aux besoins des CS, retrait des DES de l'achat des TNI, etc.); ■ Financement de la formation et de certains autres frais (transport, accessoires, etc.) jumelé à un projet d'investissement; ■ Argent neuf investi spécifiquement pour l'amélioration des TIC dans les écoles du Québec; ■ Montant alloué par TNI et par portable suffisant, ce qui permettrait à l'occasion d'utiliser la marge restante pour la réseautique.	■ Incapacité pressentie des universités à assurer après 2015-2016 la continuité dans la formation des futurs enseignants (aucun changement ou projet à ce jour); ■ Méconnaissance du MELS des impacts des investissements massifs dans les TNI et les portables (étude en cours avec l'Université du Québec à Trois-Rivières se terminant en 2015-2016 seulement, soit à la fin de l'implantation des outils technologiques); ■ Difficultés des éditeurs à suivre le virage numérique dans les écoles.	■ Réaliser un étalonnage international de l'intégration des TNI et des autres outils technologiques; ■ Tenir une réelle consultation sur toutes les modalités de l'« École 2.0 », notamment pour s'assurer que les spécifications techniques demandées par les CS soient prises en compte par le CSPQ (ex. : discuter des programmes par l'intermédiaire des tables régionales pour prendre en considération les préoccupations et besoins différents au sein du réseau de l'éducation); ■ Éviter de poursuivre un objectif inflexible d'un TNI par classe et d'un portable par enseignant et assurer une transition dans la planification des investissements; ■ Offrir une sélection d'outils technologiques qui ont réussi le test (formule « catalogue »); ■ Promouvoir une formation en profondeur ou avancée des volontaires (produire des contenus en ressources libres et des formations en ligne); ■ Obtenir de l'aide du MELS pour favoriser un partage des ressources techniques avec d'autres CS ou pour rendre disponibles des ressources centralisées (banques de spécialistes);

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Évaluation du processus d'acquisition des outils technologiques

Intervenant rencontré	Point positif soulevé	Point négatif soulevé	Piste d'amélioration soumise par le groupe consulté
		- CS généralement mal préparées à l'implantation d'une quantité aussi importante de TNI et de portables. Plusieurs enjeux ont posé des problèmes dans les écoles : capacité du réseau sans fil, existence de prises électriques, gestion des lampes et des bris, stockage virtuel, disponibilité du personnel technique, etc.; - Objectif d'un portable par enseignant vu comme une réponse inefficace aux besoins réels des enseignants et des élèves (ex. : portables personnels utilisés en classe, portables fournis utilisés à des fins personnelles à la maison et portables immobiliers utilisés comme postes fixes); - Objectif d'un TNI par classe vu comme trop rigide étant donné certaines matières (ex. : éducation physique) et les aptitudes et intérêts technologiques variables des enseignants; - Incompréhension de l'exigence du système Windows 7 pour les portables et de son absence pour les TNI; - Communications mal ficelées avec les CS : instructions changeant de mois en mois dans toute la gestion du projet; - CSPQ éloigné des préoccupations techniques des CS (ex. : besoin d'un port HDMI pour certaines) et méconnaissance du CSPQ quant à la diversité et l'hétérogénéité du parc de TIC (ex. : marques déjà bien implantées dans certaines CS); - Difficultés pour les CS d'acheter des infrastructures TIC compte tenu de l'importance accordée aux outils « que l'on voit » (ex. : tablettes) et des préoccupations directes des directions d'école; - Relations difficiles avec le CSPQ (questions restées sans réponse, critères élastiques pour les DES relativement à certains besoins, etc.);	- Imposer un logiciel libre (ex. : Open-Sankoré) et utiliser les fonds de l'« École 2.0 » pour produire du contenu au MELS; - Réserver un pourcentage du budget des TNI et des portables (ex. : 20 %) aux biens communs tels que les serveurs, le courrier électronique et le stockage pour assurer un fonctionnement adéquat des infrastructures de TIC; - Garantir le meilleur prix chez un fournisseur à l'instar de la RAMQ et des médicaments (négociations bilatérales entre le CSPQ et les fournisseurs); - Planifier, à partir de 2015-2016, l'amélioration, le renouvellement et l'entretien par le MELS du parc de TNI et de portables en tenant compte des coûts totaux périphériques; - Réaliser une étude (par le MELS) pour dresser le portrait des TIC des CS qui ont une concentration particulière en multimédia, des réseaux implantés dans les écoles (dont les routeurs sans fil), de l'utilisation des logiciels libres, etc.; - Quantifier l'utilisation des TNI et des portables (efforts ou temps d'utilisation, logiciels, appui des conseillers pédagogiques, appui technique des conseillers en TIC, etc.); - Réaliser un sondage auprès des enseignants, des conseillers pédagogiques et des conseillers en TIC pour évaluer les impacts de l'« École 2.0 » dans les salles de classe; - Assurer une compétence et une stabilité meilleures des experts en informatique au CSPQ; - Auditer les fournisseurs (ex. : tous les bons de travail des réparations couvertes par la garantie entre telle et telle date) – par le CSPQ;

Intervenant rencontré	Point positif soulevé	Point négatif soulevé	Piste d'amélioration soumise par le groupe consulté
		- Relations conflictuelles entre les CS et les fournisseurs lorsque ces derniers omettent certains éléments, alors que les CS gèrent une relation à plus long terme (service après-vente et distributeurs sur la route); - Aucun suivi par le CSPQ de la qualité des livraisons des fournisseurs s'il n'y a pas de plaintes des CS (pénalités prévues aux appels d'offres appliquées ou négociées par les CS plutôt que par le CSPQ); - Volet formation provenant du MELS insuffisant à ce jour en matière de soutien, de proposition, de coordination, de contenu et de fonds fournis pour soutenir le développement professionnel des enseignants; - Paramètres budgétaires flous pour la comptabilisation des dépenses aux fins de la reddition de comptes (ce qui est inclus et ce qui ne l'est pas); - Exclusion <i>de facto</i> des produits Apple; - Incompréhension de l'obligation de passer par le CSPQ alors que les CS avaient déjà des structures pour faire des acquisitions de TI; - CSPQ trop axé sur les économies d'argent, limitant les considérations de qualité ou d'utilisation; - Reddition de comptes faible par rapport aux portables et aux TNI (pas de suivi continu du MELS ni du CSPQ); - Retard du CSPQ et lourdeur administrative du processus d'acquisition des outils technologiques pour la rentrée scolaire; - Inquiétudes par rapport à la gestion du parc de TIC une fois les investissements réalisés d'ici 2015-2016 : besoins grandissants d'infrastructures de TIC pour soutenir les outils technologiques (réseau sans fil, serveur, stockage, etc.), soutien de	- Remplacer les distributeurs-vendeurs <i>ad hoc</i> (partenaires intermédiaires) par le CSPQ – nouveau rôle; - Permettre aux CS de cibler des enseignants-maîtres pour accompagner les autres; - Rembourser un pourcentage des coûts par type de technologie plutôt qu'un montant fixe et fixer un plafond par élève, par classe ou par enseignant, selon le cas (éviter un coût inflexible qui s'applique à tous les types de TIC); - Reinstaurer le comité de suivi de l'« École 2.0 » (axe 4) et lui attribuer un horaire formel; - Réaliser une reddition de comptes des CS au MELS sur la base de la performance prédéterminée par chacune des CS (ex. : atteinte des changements pour l'accès au réseau sans fil ou l'amélioration du réseau); - Comme pour l'achat de portables et de périphériques depuis la nouvelle mesure budgétaire 50730, offrir la possibilité de grouper des achats lors de l'acquisition de TNI (ne pas passer obligatoirement par le CSPQ); - Avoir accès aux listes de prix et de produits du CSPQ au début de juin afin que les CS puissent effectuer les installations durant l'été pour être fin prêt pour la rentrée scolaire; - Permettre aux CS d'avoir un parc de TIC comportant le moins de marques possible afin d'alléger les efforts des équipes techniques (mises à jour pour chacune des marques, problèmes de compatibilité de logiciels, etc.) ou d'exiger l'interopérabilité entre fournisseurs dans les appels d'offres; - Dans les mesures budgétaires, éviter les clauses de retrait des budgets aux CS si l'argent n'est pas utilisé dans l'année lorsqu'il est question d'achats

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Évaluation du processus d'acquisition des outils technologiques

Intervenant rencontré	Point positif soulevé	Point négatif soulevé	Piste d'amélioration soumise par le groupe consulté
		première ligne aux enseignants utilisateurs, entretien des produits et renouvellement récurrent de la flotte de portables et de TNI à la fin de leur vie utile; ■ Installation des TNI plus chère que les 200 \$ autorisés par le MELS (mesure budgétaire ayant mal évalué le vrai coût d'installation); ■ Axe 3 de l'« École 2.0. » plus généreux que nécessaire en raison de l'existence de logiciels libres alors qu'aucun budget n'a été prévu pour assurer une hausse conséquente du service du personnel technique des directions des TIC pour gérer le parc de TIC grandissant.	groupés (délais quasi certains et processus partagé avec des intervenants sur lesquels les CS n'ont pas d'influence); ■ Dans l'écriture du libellé de la nouvelle mesure budgétaire 50730, le MELS aurait dû spécifier que les CS n'ont pas l'obligation de faire d'acquisitions en lien avec les TNI et les portables, et préciser si les acquisitions autres que les TNI et les portables doivent être effectuées dans le cadre de groupes d'achats.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Concernant la modification au programme de péréquation de la taxe scolaire : copie des études, analyses ou de tout autre document sur les impacts de cette modification.

RÉPONSE

Le Budget 2015-2016 déposé le 26 mars 2015 ne contient aucune modification au programme de péréquation de la taxe scolaire.

Ainsi, le projet de loi no 25 : Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012, adopté le 14 juin 2013 continue d'être appliqué.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Bilan de l'implantation du programme d'enseignement intensif de l'anglais en 6^{ème} année du primaire :

- a) nombre et liste des écoles qui offrent le programme et ventilation par commission scolaire;
- b) nombre d'élèves qui profitent du programme et ventilation par commission scolaire;
- c) sommes dépensées depuis 2012 et jusqu'à maintenant pour l'implantation du programme;
- d) sommes budgétées pour l'implantation du programme en 2014-2015 et 2015-2016;
- e) nombre de professeurs qualifiés pour enseigner l'anglais au primaire;
- f) masse salariale totale des professeurs qualifiés pour enseigner l'anglais au primaire;
- g) composition des groupes de travail soutenant le réseau scolaire dans la mise en œuvre progressive de l'enseignement intensif de l'anglais, langue seconde, en sixième année du primaire dans toutes les écoles du Québec en date du 31 décembre 2015.

RÉPONSE

- a) Nombre et liste des écoles qui offrent le programme et ventilation par commission scolaire**

Le tableau en annexe présente la liste des écoles primaires publiques, par commission scolaire, qui offrent l'anglais intensif en 2015-2016.

- b) Nombre d'élèves qui profitent du programme et ventilation par commission scolaire**

Le tableau en annexe présente, pour l'année scolaire 2015-2016, le nombre d'élèves de 5^e et de 6^e année avec anglais intensif, par commission scolaire. Au total, 1 632 élèves de 5^e année et 10176 élèves de 6^e année profitent, cette année, de l'anglais intensif dans les écoles primaires publiques. Il s'agit de données provisoires en date du 29 janvier 2016. En 2014-2015, il y avait 1 578 élèves de 5^e année et 9 763 élèves de 6^e année.

- c) Sommes dépensées depuis 2011 et jusqu'à maintenant pour l'implantation du programme**

- Le Ministère soutient financièrement les écoles qui mettent en place l'enseignement intensif de l'anglais, langue seconde depuis 2012-2013.

Au secteur public :

- o 2014-2015 : dépense de 209 456 \$

- d) Sommes budgétées pour l'implantation de l'anglais intensif en 2013-2014 et 2014-2015**

Le montant budgété pour le réseau public en 2014-2015, dans un contexte de non obligation d'implantation, était de 694 000\$.

- e) Nombre d'enseignants qualifiés pour enseigner l'anglais au primaire**

En date du 22 février 2016, 5 972 personnes âgées de moins de 60 ans détiennent une autorisation d'enseigner l'anglais, langue seconde au primaire et au secondaire, valide et

délivrée par le MEES. Cette donnée a été extraite de la banque de données du MEES qui porte sur la qualification du personnel scolaire (système QE).

f) Masse salariale totale des enseignants qualifiés pour enseigner l'anglais au primaire

Les données PERCOS ne nous permettent pas de répondre à cette question.

g) Composition des groupes de travail soutenant le réseau scolaire dans la mise en œuvre progressive de l'enseignement intensif de l'anglais, langue seconde, en sixième année du primaire dans toutes les écoles du Québec en date du 31 décembre 2014.

Aucun groupe de travail n'était en place en date du 31 décembre 2015.

Enseignement intensif de l'anglais 5^e et 6^e année du primaire

Nombre et liste des écoles publiques qui offrent l'anglais intensif en 2015-2016^P et ventilation par CS

Commission scolaire	École	classe 5	classe 6
CS des Monts-et-Marées (711000)	École Sainte-Ursule (711040)		44
CS des Phares (712000)	École de la Rose-des-Vents (712019)		51
CS du Pays-des-Bleuets (721000)	École Benoît-Duhamel (721011)		40
CS du Pays-des-Bleuets (721000)	École Notre-Dame (721012)		48
CS du Pays-des-Bleuets (721000)	École Sacré-Coeur/Sainte-Thérèse (721074)		69
CS du Pays-des-Bleuets (721000)	École Bon-Pasteur (721078)		22
CS du Pays-des-Bleuets (721000)	École Notre-Dame-des-Anges/Saint-Louis-de-Gonzague (721080)		55
CS du Lac-Saint-Jean (722000)	École Albert-Naud (722101)	14	35
CS du Lac-Saint-Jean (722000)	École Saint-Julien (722106)	26	
CS du Lac-Saint-Jean (722000)	École Saint-Joseph (722107)		103
CS du Lac-Saint-Jean (722000)	École Saint-Pierre (722109)		79
CS du Lac-Saint-Jean (722000)	École Saint-Sacrement (722111)		17
CS du Lac-Saint-Jean (722000)	École Notre-Dame (722113)	19	
CS du Lac-Saint-Jean (722000)	École Maria (722202)	36	
CS du Lac-Saint-Jean (722000)	École Notre-Dame-de-Lorette (722206)	24	
CS du Lac-Saint-Jean (722000)	École primaire Garnier (722210)	31	
CS du Lac-Saint-Jean (722000)	École Jean XXIII (722240)	5	14
CS du Lac-Saint-Jean (722000)	École Saint-Joseph (722242)		25
CS du Lac-Saint-Jean (722000)	École Saint-Gérard (722243)	6	5
CS du Lac-Saint-Jean (722000)	École du Bon Conseil (722245)	14	10
CS du Lac-Saint-Jean (722000)	École Monseigneur Victor (722248)	21	21
CS du Lac-Saint-Jean (722000)	École primaire Saint-Bruno (722249)		42
CS des Rives-du-Saguenay (723000)	École Sainte-Claire (723101)		26
CS des Rives-du-Saguenay (723000)	École L'Horizon (723110)	20	
CS des Rives-du-Saguenay (723000)	École Sainte-Bernadette (723114)	27	
CS des Rives-du-Saguenay (723000)	École Saint-Joseph (723135)		26
CS des Rives-du-Saguenay (723000)	École secondaire de l'Odyssée (723175)		52
CS De La Jonquière (724000)	Collège Saint-Ambroise (724030)	38	

CS De La Jonquière (724000)	École de la Mosaïque (724040)		50
CS De La Jonquière (724000)	École Marguerite-Belley (724041)	19	
CS de la Capitale (732000)	École de Château-d'Eau (732004)		38
CS de la Capitale (732000)	École de La Chanterelle (732005)		73
CS de la Capitale (732000)	École de La Chaumière (732006)		29
CS de la Capitale (732000)	École de La Source (732007)		24
CS de la Capitale (732000)	École de l'Accueil (732008)		52
CS de la Capitale (732000)	École de l'Arc-en-Ciel - de l'Aventure (732010)		36
CS de la Capitale (732000)	École Dominique-Savio (732012)		19
CS de la Capitale (732000)	École du Val-Joli (732018)		62
CS de la Capitale (732000)	École d'éducation internationale Notre-Dame-des-Neiges (732030)	49	
CS de la Capitale (732000)	École Saint-Claude (732038)		40
CS de la Capitale (732000)	École des Grands-Saules (732050)		57
CS de la Capitale (732000)	École des Explorateurs (732054)		28
CS de la Capitale (732000)	École L'Odyssée (732168)		118
CS des Découvreurs (733000)	École des Pionniers (733002)		102
CS des Découvreurs (733000)	École des Hauts-Clochers (733005)		87
CS des Découvreurs (733000)	École des Coeurs-Vaillants (733007)		21
CS des Découvreurs (733000)	École Fernand-Seguin (733010)		47
CS des Découvreurs (733000)	École Le Ruisselet (733012)		70
CS des Découvreurs (733000)	École Marguerite-D'Youville (733021)		34
CS des Découvreurs (733000)	École Les Primevères - Jouvence (733022)		61
CS des Découvreurs (733000)	École L'Arbrisseau (733024)		39
CS des Découvreurs (733000)	École Les Bocages (733025)		49
CS des Découvreurs (733000)	École Les Sources (733027)		62
CS des Premières-Seigneuries (734000)	École du Bourg-Royal (734017)	38	
CS des Premières-Seigneuries (734000)	École de l'Escale et du Plateau (734019)	38	60
CS des Premières-Seigneuries (734000)	École des Beaux-Prés et de la Pionnière (734034)	14	41
CS des Premières-Seigneuries (734000)	École Chabot et de l'Oasis (734041)	42	
CS des Premières-Seigneuries (734000)	École de l'Escalade (734042)	49	
CS des Premières-Seigneuries (734000)	École du Châtelet (734107)		24
CS de Portneuf (735000)	École des Bourdons, Courval (735101)		38
CS de Portneuf (735000)	École de la Saumonière / Pavillon de la Jacques-Cartier / Pavillon du Saint-Laurent (735102)		23

CS de Portneuf (735000)	École des Trois-Sources (735103)	6	17
CS de Portneuf (735000)	École du Bon-Pasteur (735104)		26
CS de Portneuf (735000)	École des Sentiers, de la Riveraine (735108)	7	17
CS de Portneuf (735000)	École Sainte-Marie (735206)		24
CS de Portneuf (735000)	École Marguerite-D'Youville, Saint-Joseph (735212)		96
CS de Portneuf (735000)	École du Perce-Neige/Pavillon du Perce-Neige/Pavillon Saint-Charles (735213)		99
CS de Portneuf (735000)	École Marie-du-Saint-Sacrement (735214)	7	15
CS du Chemin-du-Roy (741000)	École primaire d'éducation internationale (741008)		26
CS du Chemin-du-Roy (741000)	École des Bâtisseurs (741019)		28
CS du Chemin-du-Roy (741000)	École aux Deux-Étangs (741027)		21
CS du Chemin-du-Roy (741000)	École Louis-de-France (741042)		24
CS du Chemin-du-Roy (741000)	École Jacques-Buteux (741061)		45
CS du Chemin-du-Roy (741000)	École primaire de Louiseville (741092)		40
CS du Chemin-du-Roy (741000)	École de Yamachiche-Saint-Léon (741122)		39
CS du Chemin-du-Roy (741000)	École Du Bois-Joli (741146)		48
CS de l'Énergie (742000)	École de la Vallée-du-Saint-Maurice (742018)		35
CS de l'Énergie (742000)	École Notre-Dame (742025)	43	
CS des Hauts-Cantons (751000)	École Sacré-Coeur (751027)		54
CS de la Région-de-Sherbrooke (752000)	École Beaulieu (752001)		52
CS de la Région-de-Sherbrooke (752000)	École Champlain (752003)	15	33
CS de la Région-de-Sherbrooke (752000)	École du Coeur-Immaculé (752004)		74
CS de la Région-de-Sherbrooke (752000)	École Desranleau (752006)		49
CS de la Région-de-Sherbrooke (752000)	Écoles des Aventuriers (752007)		50
CS de la Région-de-Sherbrooke (752000)	École Saint-Antoine (752025)		48
CS de la Région-de-Sherbrooke (752000)	École du Saint-Esprit (752026)		26
CS de la Région-de-Sherbrooke (752000)	École Sainte-Anne (752029)		21
CS de la Région-de-Sherbrooke (752000)	École de Carillon (752034) 2001		52
CS de la Région-de-Sherbrooke (752000)	École du Boisjoli (752041)		72
CS de la Région-de-Sherbrooke (752000)	École Alfred-DesRochers (752044)		52
CS des Sommets (753000)	École de la Passerelle (753003)	39	
CS de la Pointe-de-l'Île (761000)	École de la Belle-Rive (761011)		77
CS de la Pointe-de-l'Île (761000)	École Victor-Lavigne (761025)		26
CS de la Pointe-de-l'Île (761000)	École Chénier (761031)		26

CS de la Pointe-de-l'Île (761000)	École Marc-Aurèle-Fortin (761044) 1999		78
CS de la Pointe-de-l'Île (761000)	École Simone-Desjardins (761046)		26
CS de la Pointe-de-l'Île (761000)	École Saint-Vincent-Marie (761063)		40
CS de Montréal (762000)	École Sainte-Claire (762009)		36
CS de Montréal (762000)	École Notre-Dame-du-Foyer (762024)		48
CS de Montréal (762000)	École Saint-Marc (762065)		48
CS de Montréal (762000)	École Saint-Louis-de-Gonzague (762070)	25	25
CS de Montréal (762000)	École Saint-Isaac-Jogues (762082)		40
CS de Montréal (762000)	École Saint-Ambroise (762086) 1999		52
CS de Montréal (762000)	École Louis-Colin (762092)		72
CS de Montréal (762000)	École Saint-Gérard (762104)		45
CS de Montréal (762000)	École au Pied-de-la-Montagne, pavillon Jean-Jacques-Olier (762114)	21	23
CS de Montréal (762000)	École Ahuntsic (762117) 2001	49	47
CS de Montréal (762000)	École Saint-André-Apôtre (762119)		47
CS de Montréal (762000)	École Barthélemy-Vimont (762128)		1
CS de Montréal (762000)	École Notre-Dame-de-Grâce (762156)		48
CS de Montréal (762000)	École Saint-Jean-de-Matha (762167)		48
CS de Montréal (762000)	École Judith-Jasmin (762171)	24	22
CS Marguerite-Bourgeoys (763000)	Académie Saint-Clément (763001)		52
CS Marguerite-Bourgeoys (763000)	École Beau-Séjour (763015)		46
CS Marguerite-Bourgeoys (763000)	École Chanoine-Joseph-Théorêt (763100)	27	
CS Marguerite-Bourgeoys (763000)	École Notre-Dame-de-la-Garde (763110)		25
CS Marguerite-Bourgeoys (763000)	École Jacques-Bizard (763206)		43
CS de Rouyn-Noranda (782000)	École Notre-Dame-de-Grâce (782004) 2001		1
CS de Rouyn-Noranda (782000)	École Le Prélude (782015)		44
CS du Lac-Abitibi (785000)	École du Maillon (785007) 2001	6	6
CS du Fer (792000)	École Gamache (792034)		48
CS de la Côte-du-Sud (821000)	École aux Quatre-Vents (821114)	12	4
CS de la Côte-du-Sud (821000)	École de la Marelle (821120)		25
CS de la Côte-du-Sud (821000)	École de la Source (821124)		25
CS de la Côte-du-Sud (821000)	École Monseigneur-Sirois (821148)		38
CS des Appalaches (822000)	École Sainte-Bernadette (822014)		14
CS des Appalaches (822000)	École du Tournesol (822020)		24

CS des Appalaches (822000)	École du Plein-Soleil (822024)		21
CS des Appalaches (822000)	Polyvalente de Black Lake (822042)	52	52
CS de la Beauce-Etchemin (823000)	École De Léry-Monseigneur-De-Laval (823005)		61
CS de la Beauce-Etchemin (823000)	École D'Youville-Lambert (823012)		58
CS de la Beauce-Etchemin (823000)	École Monseigneur-Feuiltault (823024)		131
CS de la Beauce-Etchemin (823000)	École Notre-Dame de Lac-Etchemin (823030)		24
CS de la Beauce-Etchemin (823000)	École l'Accueil (823057)		23
CS de la Beauce-Etchemin (823000)	École L'Aquarelle de Saint-Bernard (823060)		21
CS de la Beauce-Etchemin (823000)	École des Deux-Rives (823077)		252
CS des Navigateurs (824000)	École Saint-Dominique (824027)		49
CS des Navigateurs (824000)	École Belleau, Gagnon (824030)		52
CS des Navigateurs (824000)	École Saint-Louis-de-France (824040)		117
CS des Navigateurs (824000)	École de Taniata (824050)		44
CS des Navigateurs (824000)	École de la Rose-des-Vents (824052)		49
CS des Navigateurs (824000)	École de la Nacelle (824057)		52
CS des Navigateurs (824000)	École du Grand-Voilier (824070)		31
CS des Navigateurs (824000)	École Clair-Soleil (824075)	52	104
CS des Navigateurs (824000)	École de l'Étoile (824076)	47	
CS des Navigateurs (824000)	École La Martinière (824077)	13	31
CS des Navigateurs (824000)	École de la Ruche (824097)		52
CS des Navigateurs (824000)	École du Grand-Fleuve (824100)		98
CS des Navigateurs (824000)	École de la Clé-du-Boisé (824119)	52	26
CS des Navigateurs (824000)	École de la Caravelle (824130)		43
CS des Navigateurs (824000)	École La Mennais (824150)		18
CS des Navigateurs (824000)	École de l'Épervière, Sainte-Thérèse (824180)		39
CS des Navigateurs (824000)	École des Quatre-Vents (824190)		41
CS de Laval (831000)	École L'Orée-des-Bois (831008)		97
CS de Laval (831000)	École Marc-Aurèle-Fortin (831014) 2000		51
CS de Laval (831000)	École L'Envolée (831017)		71
CS de Laval (831000)	École Demers (831020)		25
CS de Laval (831000)	École Des Cardinaux (831025)		86
CS de Laval (831000)	École Le Sentier (831027)	65	
CS de Laval (831000)	École Charles-Bruneau (831028)		73

CS de Laval (831000)	École Les Explorateurs (831030)		26
CS de Laval (831000)	École Père-Vimont (831033)		53
CS de Laval (831000)	École Sainte-Béatrice (831034)		53
CS de Laval (831000)	École Fleur-Soleil (831038)		50
CS de Laval (831000)	École L'Escale (831039)	48	
CS de Laval (831000)	École Jean-XXIII (831042)		28
CS de Laval (831000)	École du Bois-Joli (831044)		2
CS de Laval (831000)	École Val-des-Arbres (831045)		50
CS de Laval (831000)	École Des Ormeaux (831049)	71	
CS de Laval (831000)	École Léon-Guilbault (831064)	24	23
CS de Laval (831000)	École Sainte-Marguerite (831069)		1
CS de Laval (831000)	École Le Tandem (831081)		25
CS de Laval (831000)	École Jean-Lemonde (831085)	52	
CS de Laval (831000)	École Les Trois-Soleils (831088)		53
CS des Affluents (841000)	École Entramis (841036)		50
CS des Affluents (841000)	École le Bourg-Neuf (841039)		51
CS des Affluents (841000)	École de la Paix (841040)		49
CS des Affluents (841000)	École la Tourterelle (841042) 2001		26
CS des Affluents (841000)	École Le Rucher (841103)		78
CS des Affluents (841000)	École Bernard-Corbin (841120)		26
CS des Affluents (841000)	École l'Arc-en-ciel (841121)		51
CS des Affluents (841000)	École Jean-De La Fontaine (841122)		49
CS des Affluents (841000)	École de l'Étincelle (841128)		26
CS des Samares (842000)	École de l'Aubier (842001) 2000	20	20
CS des Samares (842000)	École de Sainte-Julienne (842009)	23	24
CS des Samares (842000)	École des Moulins (842022)		39
CS des Samares (842000)	École des Cascades (842043)		35
CS des Samares (842000)	École des Trois-Temps (842052)	20	17
CS des Samares (842000)	École Notre-Dame (842059) 2000		46
CS des Samares (842000)	École des Prairies (842064)		24
CS des Samares (842000)	École Lorenzo-Gauthier - Rose-des-Vents (842069)	26	25
CS des Samares (842000)	École Intégrée de Saint-Pierre (842079)	10	8
CS des Samares (842000)	École Sacré-Coeur-de-Jésus (842084)	8	16

CS des Samares (842000)	École Notre-Dame-de-la-Paix (842085)	50
CS des Samares (842000)	École des Brise-Vent (842087) 2001	26
CS des Samares (842000)	École Dominique-Savio (842096) 2001	25
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École de l'Amitié (851201)	14
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École des Pins (851202)	20
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École Sainte-Scholastique (851204)	24
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École Prés fleuris (851205)	43
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École de la Clé-des-Champs (851206)	26
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École Rose-des-Vents (851207)	39
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École Horizon-du-Lac (851209)	23
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École de Fontainebleau (851213)	74
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École de la Seigneurie (851222)	47
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École des Grands-Vents (851230)	26
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École Emmanuel-Chénard (851240)	48
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École Sauvé (851241)	27
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École Arc-en-ciel (851245)	62
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École au Coeur-du-Boisé (851246)	26
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École Curé-Paquin (851249)	36
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École Clair Matin (851250)	49
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École Horizon-Soleil (851252)	52
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École des Grands-Chemins (851270)	27
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École Gaston-Pilon (851274)	61
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École du Mai (851275)	23
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École de la Clairière (851276)	26
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École Alpha (851278)	26
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École Le Tournesol (851279)	45
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École Le Carrefour (851280)	25
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École Le Rucher (851282)	26
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (851000)	École du Ruisseau (851285)	46
CS Pierre-Neveu (854000)	École Jean-XXIII (854010)	23
CS Pierre-Neveu (854000)	École Saint-Eugène (854014)	26
CS de Sorel-Tracy (861000)	École Saint-Gabriel-Lalemant (861026) 2001	19
CS de Sorel-Tracy (861000)	École Au Petit Bois (861040)	26

CS de Sorel-Tracy (861000)	École Laplume (861052)		25
CS de Saint-Hyacinthe (862000)	École Assomption (862202)		49
CS des Hautes-Rivières (863000)	École des Savanes (863040)	52	
CS Marie-Victorin (864000)	École des Mille-Fleurs (864003)		52
CS Marie-Victorin (864000)	École Gentilly (864022)		52
CS Marie-Victorin (864000)	École Pierre-Laporte (864046)	26	
CS Marie-Victorin (864000)	École Rabeau (864049)		34
CS du Val-des-Cerfs (866000)	École Eurêka (866001)		29
CS du Val-des-Cerfs (866000)	École Ave Maria (866003)		26
CS du Val-des-Cerfs (866000)	École Saint-Jean (866007)		42
CS du Val-des-Cerfs (866000)	École Saint-Bernard (866010)		49
CS du Val-des-Cerfs (866000)	École Saint-Joseph (866012)		46
CS du Val-des-Cerfs (866000)	École des Bâisseurs (866017)		36
CS du Val-des-Cerfs (866000)	École Sainte-Famille (866019)		23
CS du Val-des-Cerfs (866000)	École Joseph-Poitevin (866022)		24
CS du Val-des-Cerfs (866000)	École De La Chantignole (866045)		75
CS des Grandes-Seigneuries (867000)	École Émilie-Gamelin (867002)	49	
CS des Grandes-Seigneuries (867000)	École Jean-Leman (867013) 2000	25	27
CS des Grandes-Seigneuries (867000)	École Plein-Soleil (867015)		49
CS des Grandes-Seigneuries (867000)	École Louis-Lafortune (867018) 2000	26	
CS des Grandes-Seigneuries (867000)	École Saint-René (867056)		44
CS des Grandes-Seigneuries (867000)	École des Bons-Vents (867057)		33
CS des Grandes-Seigneuries (867000)	École Daigneau (867077) 2000	46	
CS des Trois-Lacs (869000)	École Léopold-Carrière (869005)		26
CS des Trois-Lacs (869000)	École du Papillon-Bleu (869014)		26
CS des Trois-Lacs (869000)	École François-Perrot (869026)		26
CS des Trois-Lacs (869000)	École Brind'Amour (869048)		26
CS des Bois-Francs (872000)	École Saint-David (872005)		99
CS des Bois-Francs (872000)	École Sainte-Famille (872006) 2001		26
CS des Bois-Francs (872000)	École Saint-Gabriel-Lalemant (872008)		26
CS des Bois-Francs (872000)	École Le manège (872013) 2000		26
CS des Bois-Francs (872000)	École Monseigneur-Grenier (872017)		26
CS des Bois-Francs (872000)	École intégrée Notre-Dame-des-Bois-Francs et Saint-Christophe (872021)		26

CS des Bois-Francis (872000)	École Sacré-Coeur (872028)	45
CS des Bois-Francis (872000)	École Notre-Dame-de-l'Assomption (872029)	15
CS des Bois-Francis (872000)	École intégrée Sainte-Famille - Saint-Édouard (872046)	46
CS des Bois-Francis (872000)	École intégrée Sainte-Marie - Saint-Médard (872061)	52
CS des Chênes (873000)	École Bruyère et Saint-Charles (873001)	49
CS des Chênes (873000)	École Notre-Dame-du-Rosaire et Sainte-Marie (873010)	26
CS des Chênes (873000)	École Saint-Nicéphore (873016)	53
CS des Chênes (873000)	École Saint-Simon et L'Aquarelle (873020)	52
CS des Chênes (873000)	École du Sentier (873032)	34
CS des Chênes (873000)	École aux Quatre-Vents et Le Relais (873038)	49
CS des Chênes (873000)	École à l'Orée-des-Bois (873039)	48
Total		1 632 10 176

Source : MEES, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2016-01-29.

Les données de l'année scolaire 2015-2016 sont provisoires

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Bilan de l'implantation depuis la réforme au secondaire du programme d'histoire et éducation à la citoyenneté 3^{ème} et 4^{ème} secondaire. Quelles sont les intentions du gouvernement par rapport au programme actuel? Sera-t-il modifié? Si oui, comment et par qui ?

RÉPONSE

- Le rapport *Le sens de l'histoire* a été rendu public en février 2014 à la suite de la consultation sur le renforcement de l'enseignement de l'histoire au primaire et au secondaire. Il recommande l'élaboration d'un nouveau programme d'histoire du Québec pour la 3^e et la 4^e secondaire et une mise à l'essai du programme par des projets pilotes à l'automne 2014.
- Un nouveau programme d'histoire pour la 3^e et la 4^e secondaire est en élaboration dans le respect des orientations du rapport *Le sens de l'histoire*.
- À la rentrée scolaire 2015-2016, 38 enseignants de 3^e secondaire, provenant de 31 écoles, francophones et anglophones, des secteurs publics et privés, participent aux projets-pilotes.
- L'élaboration du nouveau programme a été amorcée au printemps 2014. Cette opération, menée par le Ministère, s'appuie sur la consultation de nombreux enseignants, conseillers pédagogiques, universitaires et organismes.
- Les projets pilotes se poursuivront auprès des mêmes élèves en 2016-2017, pour la 4^e secondaire.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des écoles et des programmes offerts dans le réseau public pour les élèves surdoués. Indiquer également le nombre d'élèves surdoués.

RÉPONSE

Il n'existe pas de programme ministériel s'adressant spécifiquement aux élèves doués. Lorsque la situation d'un élève le nécessite, la démarche du plan d'intervention, sous la responsabilité de la direction d'école et en collaboration avec les parents, permet de déterminer ses besoins et les moyens à mettre en place pour le lui permettre de progresser de façon optimale.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre d'autorisations accordées depuis 2006-2007 par le MELS sur la base de l'article 3 du Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire.

RÉPONSE

Au 11 mars 2016, le nombre de demandes en vertu de l'article 3 du Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire est le suivant :

Année scolaire visée	Demandes d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour séjour temporaire au Québec
	Acceptées*
2015-2016	472

* Le nombre de demandes comprend les nouvelles demandes et les demandes de renouvellement pour l'année visée.

Les données sont pour l'année scolaire 2015-2016, soit du 1^{er} juillet au 30 juin.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Crédits budgétaires alloués par le gouvernement au cours des 15 dernières années (2000-2001 à 2015-2016), par commission scolaire, pour le maintien d'actifs des infrastructures scolaires.

RÉPONSE

Maintien des bâtiments : Cette mesure permet de financer des travaux qui visent à maintenir l'état physique d'une infrastructure.

Résorption du déficit de maintien : Cette mesure permet de financer des travaux qui visent à rétablir l'état physique d'une infrastructure, lesquels auraient normalement dû être réalisés antérieurement à l'inspection et qui découlent de la constatation d'une défectuosité ou d'une perte de performance. Pour être admissible à cette mesure, l'infrastructure doit présenter un indice de vétusté supérieur au seuil d'état établi à 15 %.

Pour le maintien des bâtiments et la résorption du déficit de maintien, les allocations sont établies *a priori*. Les projets financés à l'aide de cette mesure nécessitent une autorisation ministérielle. Ainsi, les sommes octroyées aux commissions scolaires sont annoncées annuellement. Pour l'année scolaire 2015-2016, l'annonce publique a eu lieu le 11 avril 2016.

Réfection et transformation des bâtiments : Cette mesure permet de financer des travaux qui visent à maintenir l'état physique d'une infrastructure, à une hauteur minimale de 60 % de l'enveloppe totale, ou encore des travaux de transformation fonctionnelle, à une hauteur maximale de 40 % de l'enveloppe totale.

Pour la réfection et la transformation des bâtiments, les sommes sont versées aux commissions scolaires en début d'année et celles-ci ont deux ans pour effectuer les dépenses. Les travaux financés doivent être déclarés dans un système informatisé de suivi de projets.

Les investissements autorisés en 2015-2016, ventilés par commission scolaire, sont présentés dans le tableau suivant.

Code CS	Nom de la commission scolaire (CS)	Maintien des bâtiments	Résorption du déficit de maintien	Réfection et transformation des bâtiments
711	CS des Monts-et-Marées	1 974 667 \$	578 054 \$	971 473 \$
712	CS des Phares	2 836 859 \$	277 720 \$	1 395 644 \$
713	CS du Fleuve-et-des-Lacs	1 705 609 \$	177 821 \$	839 105 \$
714	CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	2 663 533 \$	254 648 \$	1 310 373 \$
721	CS du Pays-des-Bleuets	2 503 884 \$	268 604 \$	1 231 831 \$
722	CS du Lac-Saint-Jean	2 240 798 \$	227 819 \$	1 102 401 \$
723	CS des Rives-du-Saguenay	3 895 342 \$	602 440 \$	1 916 384 \$
724	CS De La Jonquière	2 784 565 \$	271 552 \$	1 369 917 \$
731	CS de Charlevoix	1 098 862 \$	2 899 314 \$	540 605 \$
732	CS de la Capitale	7 450 148 \$	4 867 822 \$	3 665 235 \$
733	CS des Découvreurs	3 434 849 \$	397 273 \$	1 689 836 \$
734	CS des Premières-Seigneuries	6 203 517 \$	695 867 \$	3 051 932 \$
735	CS de Portneuf	1 646 828 \$	171 252 \$	810 187 \$
741	CS du Chemin-du-Roy	5 201 102 \$	556 787 \$	2 558 776 \$
742	CS de l'Énergie	3 353 254 \$	320 589 \$	1 649 694 \$

Code CS	Nom de la commission scolaire (CS)	Maintien des bâtiments	Résorption du déficit de maintien	Réfection et transformation des actifs
751	CS des Hauts-Cantons	2 014 486 \$	192 596 \$	991 063 \$
752	CS de la Région-de-Sherbrooke	4 883 248 \$	466 865 \$	2 402 402 \$
753	CS des Sommets	2 371 601 \$	791 315 \$	1 166 752 \$
761	CS de la Pointe-de-l'Île	7 872 523 \$	2 373 852 \$	3 873 030 \$
762	CS de Montréal	36 352 304 \$	42 752 141 \$	11 784 077 \$
763	CS Marguerite-Bourgeoys	12 318 741 \$	9 247 049 \$	6 060 427 \$
771	CS des Draveurs	3 661 994 \$	351 641 \$	1 801 584 \$
772	CS des Portages-de-l'Outaouais	3 504 345 \$	335 035 \$	1 724 026 \$
773	CS au Cœur-des-Vallées	1 745 583 \$	171 270 \$	858 771 \$
774	CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	1 121 457 \$	107 217 \$	551 721 \$
781	CS du Lac-Témiscamingue	893 036 \$	157 914 \$	439 345 \$
782	CS de Rouyn-Noranda	1 906 709 \$	199 677 \$	938 040 \$
783	CS Harricana	1 751 860 \$	170 774 \$	861 859 \$
784	CS de l'Or-et-des-Bois	1 804 696 \$	403 804 \$	887 853 \$
785	CS du Lac-Abitibi	1 108 527 \$	206 859 \$	545 360 \$
791	CS de l'Estuaire	2 318 620 \$	679 894 \$	1 140 687 \$
792	CS du Fer	1 952 127 \$	236 744 \$	960 384 \$
793	CS de la Moyenne-Côte-Nord	379 590 \$	128 330 \$	186 746 \$
801	CS de la Baie-James	1 211 676 \$	116 135 \$	596 106 \$
811	CS des Îles	740 377 \$	70 784 \$	364 242 \$
812	CS des Chic-Chocs	1 512 751 \$	1 374 220 \$	744 225 \$
813	CS René-Lévesque	2 184 087 \$	212 463 \$	1 074 501 \$
821	CS de la Côte-du-Sud	2 783 904 \$	527 736 \$	1 369 592 \$
822	CS des Appalaches	1 780 662 \$	170 241 \$	876 029 \$
823	CS de la Beauce-Etchemin	4 536 177 \$	1 478 323 \$	2 231 654 \$
824	CS des Navigateurs	4 959 462 \$	486 789 \$	2 439 897 \$
831	CS de Laval	10 430 525 \$	1 027 091 \$	5 131 485 \$
841	CS des Affluents	6 415 494 \$	759 961 \$	3 156 218 \$
842	CS des Samares	5 233 376 \$	3 878 233 \$	2 574 654 \$
851	CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	6 529 568 \$	3 826 406 \$	3 212 339 \$
852	CS de la Rivière-du-Nord	4 718 676 \$	524 105 \$	2 321 438 \$
853	CS des Laurentides	2 098 779 \$	354 345 \$	1 032 532 \$
854	CS Pierre-Neveu	1 947 297 \$	189 532 \$	958 008 \$
861	CS de Sorel-Tracy	1 722 400 \$	179 645 \$	847 366 \$
862	CS de Saint-Hyacinthe	3 578 397 \$	1 684 564 \$	1 760 457 \$
863	CS des Hautes-Rivières	4 248 930 \$	406 221 \$	2 090 338 \$
864	CS Marie-Victorin	8 152 745 \$	1 051 765 \$	4 010 890 \$
865	CS des Patriotes	5 698 177 \$	2 110 019 \$	2 803 321 \$
866	CS du Val-des-Cerfs	3 749 384 \$	383 444 \$	1 844 577 \$
867	CS des Grandes-Seigneuries	4 835 342 \$	1 015 102 \$	2 378 834 \$
868	CS de la Vallée-des-Tisserands	2 326 704 \$	222 446 \$	1 144 664 \$
869	CS des Trois-Lacs	2 931 448 \$	302 469 \$	1 442 179 \$
871	CS de la Riveraine	1 532 189 \$	146 486 \$	753 788 \$
872	CS des Bois-Francs	3 398 263 \$	409 407 \$	1 671 837 \$

873	CS des Chênes	3 234 732 \$	360 756 \$	1 591 385 \$
Code CS	Nom de la commission scolaire (CS)	Maintien des bâtiments	Résorption du déficit de maintien	Réfection et transformation des actifs
881	CS Central Québec	1 417 001 \$	158 556 \$	697 119 \$
882	CS Eastern Shores	484 247 \$	46 297 \$	238 234 \$
883	CS Eastern Townships	2 130 061 \$	225 633 \$	1 047 922 \$
884	CS Riverside	2 266 749 \$	216 714 \$	1 115 168 \$
885	CS Sir-Wilfrid-Laurier	3 299 304 \$	1 443 344 \$	1 623 152 \$
886	CS Western Québec	1 986 875 \$	565 781 \$	977 479 \$
887	CS English-Montréal	7 665 406 \$	1 462 736 \$	3 771 135 \$
888	CS Lester-B.-Pearson	6 855 949 \$	925 446 \$	3 372 908 \$
889	CS New Frontiers	1 527 599 \$	146 047 \$	751 530 \$
	Total	267 079 977 \$	99 999 781 \$	125 294 723 \$

L'allocation tenant lieu de la valeur locative pour chaque établissement d'enseignement privé agréé aux fins de subventions pour l'année scolaire 2015-2016 n'est pas disponible.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Montant total investi pour chacune des 15 dernières années (2000-2001 à 2015-2016), **par** chacune des commissions scolaires, dans le maintien d'actifs des infrastructures scolaires.

RÉPONSE

Les montants investis par commission scolaire pour le maintien d'actifs immobiliers incluent les budgets pour le maintien des bâtiments et la résorption du déficit de maintien.

No CS	Nom commission scolaire	Montant en \$ (2014-2015)
711	CS des Monts-et-Marées	7 371 509
712	CS des Phares	5 816 615
713	CS du Fleuve-et-des-Lacs	2 626 118
714	CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	4 342 534
721	CS du Pays-des-Bleuets	3 071 097
722	CS du Lac-Saint-Jean	2 048 908
723	CS des Rives-du-Saguenay	6 159 666
724	CS De La Jonquière	4 504 546
731	CS de Charlevoix	7 120 715
732	CS de la Capitale	14 279 732
733	CS des Découvreurs	5 797 312
734	CS des Premières-Seigneuries	11 268 683
735	CS de Portneuf	2 764 306
741	CS du Chemin-du-Roy	6 477 209
742	CS de l'Énergie	6 126 819
751	CS des Hauts-Cantons	3 119 060
752	CS de la Région-de-Sherbrooke	6 916 377
753	CS des Sommets	6 235 225
761	CS de la Pointe-de-l'Île	27 468 006
762	CS de Montréal	89 006 745
763	CS Marguerite-Bourgeoys	31 900 421
769	CS Kativik	636 306
771	CS des Draveurs	5 179 577
772	CS des Portages-de-l'Outaouais	3 510 438
773	CS au Cœur-des-Vallées	3 011 854
774	CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	1 323 260
781	CS du Lac-Témiscamingue	1 502 690
782	CS de Rouyn-Noranda	1 576 035
783	CS Harricana	2 322 598
784	CS de l'Or-et-des-Bois	3 064 686
785	CS du Lac-Abitibi	2 502 880
791	CS de l'Estuaire	4 872 715
792	CS du Fer	3 954 756
793	CS de la Moyenne-Côte-Nord	2 293 362

No CS	Nom commission scolaire	Montant (2014-2015)
801	CS de la Baie-James	2 195 492
811	CS des Îles	739 879
812	CS des Chic-Chocs	7 602 192
813	CS René-Lévesque	4 025 255
821	CS de la Côte-du-Sud	6 700 050
822	CS des Appalaches	3 188 712
823	CS de la Beauce-Etchemin	11 332 340
824	CS des Navigateurs	6 280 049
831	CS de Laval	11 776 640
841	CS des Affluents	7 481 543
842	CS des Samares	23 292 905
851	CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	11 836 627
852	CS de la Rivière-du-Nord	4 219 832
853	CS des Laurentides	3 890 549
854	CS Pierre-Neveu	3 315 805
861	CS de Sorel-Tracy	3 133 647
862	CS de Saint-Hyacinthe	4 592 238
863	CS des Hautes-Rivières	6 163 644
864	CS Marie-Victorin	10 860 444
865	CS des Patriotes	9 256 401
866	CS du Val-des-Cerfs	4 602 889
867	CS des Grandes-Seigneuries	5 745 223
868	CS de la Vallée-des-Tisserands	3 478 980
869	CS des Trois-Lacs	5 845 965
871	CS de la Riveraine	2 376 966
872	CS des Bois-Francs	6 756 725
873	CS des Chênes	4 833 287
881	CS Central Québec	1 382 461
882	CS Eastern Shores	425 537
883	CS Eastern Townships	3 933 620
884	CS Riverside	3 314 943
885	CS Sir-Wilfrid-Laurier	8 634 811
886	CS Western Québec	3 926 953
887	CS English-Montréal	5 455 618
888	CS Lester-B.-Pearson	14 379 810
889	CS New Frontiers	3 256 951
	Total	510 407 744

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Crédits budgétaires alloués par le gouvernement au cours des 15 dernières années (2000-2001 à 2015-2016), par commission scolaire, pour la résorption du déficit d'entretien d'actifs scolaires.

RÉPONSE

Les annonces budgétaires pour 2015-2016 par commission scolaire pour la résorption du déficit de maintien incluent les budgets pour le maintien des bâtiments et la résorption du déficit de maintien, l'annonce des sommes octroyées étant faite ensemble.

Code CS	Nom de la commission scolaire (CS)	Montant
711	des Monts-et-Marées	2 552 721 \$
712	des Phares	3 114 579 \$
713	du Fleuve-et-des-Lacs	1 883 430 \$
714	de Kamouraska - Rivière-du-Loup	2 918 181 \$
721	du Pays-des-Bleuets	2 772 488 \$
722	du Lac-Saint-Jean	2 468 617 \$
723	des Rives-du-Saguenay	4 497 782 \$
724	De La Jonquière	3 056 117 \$
731	de Charlevoix	3 998 176 \$
732	de la Capitale	12 317 970 \$
733	des Découvreurs	3 832 122 \$
734	des Premières-Seigneuries	6 899 384 \$
735	de Portneuf	1 818 080 \$
741	du Chemin-du-Roy	5 757 889 \$
742	de l'Énergie	3 673 843 \$
751	des Hauts-Cantons	2 207 082 \$
752	de la Région-de-Sherbrooke	5 350 113 \$
753	des Sommets	3 162 916 \$
761	de la Pointe-de-l'Île	10 246 375 \$
762	de Montréal	79 104 445 \$
763	Marguerite-Bourgeoys	21 565 790 \$
771	des Draveurs	4 013 635 \$
772	des Portages-de-l'Outaouais	3 839 380 \$
773	au Cœur-des-Vallées	1 916 853 \$
774	des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	1 228 674 \$
781	du Lac-Témiscamingue	1 050 950 \$
782	de Rouyn-Noranda	2 106 386 \$
783	Harricana	1 922 634 \$
784	de l'Or-et-des-Bois	2 208 500 \$
785	du Lac-Abitibi	1 315 386 \$
791	de l'Estuaire	2 998 514 \$
792	du Fer	2 188 871 \$
793	de la Moyenne-Côte-Nord	507 920 \$

Code CS	Nom de la commission scolaire (CS)	Montant
801	de la Baie-James	1 327 811 \$
811	des Îles	811 161 \$
812	des Chic-Chocs	2 886 971 \$
813	René-Lévesque	2 396 550 \$
821	de la Côte-du-Sud	3 311 640 \$
822	des Appalaches	1 950 903 \$
823	de la Beauce-Etchemin	6 014 500 \$
824	des Navigateurs	5 446 251 \$
831	de Laval	11 457 616 \$
841	des Affluents	7 175 455 \$
842	des Samares	9 111 609 \$
851	de la Seigneurie-des-Mille-Îles	10 355 974 \$
852	de la Rivière-du-Nord	5 242 781 \$
853	des Laurentides	2 453 124 \$
854	Pierre-Neveu	2 136 829 \$
861	de Sorel-Tracy	1 902 045 \$
862	de Saint-Hyacinthe	5 262 961 \$
863	des Hautes-Rivières	4 655 151 \$
864	Marie-Victorin	9 204 510 \$
865	des Patriotes	7 808 196 \$
866	du Val-des-Cerfs	4 132 828 \$
867	des Grandes-Seigneuries	5 850 444 \$
868	de la Vallée-des-Tisserands	2 549 150 \$
869	des Trois-Lacs	3 233 917 \$
871	de la Riveraine	1 678 675 \$
872	des Bois-Francs	3 807 670 \$
873	des Chênes	3 595 488 \$
881	Central Québec	1 575 557 \$
882	Eastern Shores	530 544 \$
883	Eastern Townships	2 355 694 \$
884	Riverside	2 483 463 \$
885	Sir-Wilfrid-Laurier	4 742 648 \$
886	Western Québec	2 552 656 \$
887	English-Montréal	9 128 142 \$
888	Lester-B.-Pearson	7 781 395 \$
889	New Frontiers	1 673 646 \$
	Total	367 079 758 \$

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Montant total investi pour chacune des 15 dernières années (2000-2001 à 2015-2016), **par** chacune des commissions scolaires, pour la résorption du déficit d'entretien d'actifs scolaires.

RÉPONSE

Les montants investis par commission scolaire pour le maintien d'actifs immobiliers incluent les budgets pour le maintien des bâtiments et la résorption du déficit de maintien.

No CS	Nom commission scolaire	Montant en \$ (2014-2015)
711	CS des Monts-et-Marées	7 371 509
712	CS des Phares	5 816 615
713	CS du Fleuve-et-des-Lacs	2 626 118
714	CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	4 342 534
721	CS du Pays-des-Bleuets	3 071 097
722	CS du Lac-Saint-Jean	2 048 908
723	CS des Rives-du-Saguenay	6 159 666
724	CS De La Jonquière	4 504 546
731	CS de Charlevoix	7 120 715
732	CS de la Capitale	14 279 732
733	CS des Découvreurs	5 797 312
734	CS des Premières-Seigneuries	11 268 683
735	CS de Portneuf	2 764 306
741	CS du Chemin-du-Roy	6 477 209
742	CS de l'Énergie	6 126 819
751	CS des Hauts-Cantons	3 119 060
752	CS de la Région-de-Sherbrooke	6 916 377
753	CS des Sommets	6 235 225
761	CS de la Pointe-de-l'Île	27 468 006
762	CS de Montréal	89 006 745
763	CS Marguerite-Bourgeoys	31 900 421
769	CS Kativik	636 306
771	CS des Draveurs	5 179 577
772	CS des Portages-de-l'Outaouais	3 510 438
773	CS au Cœur-des-Vallées	3 011 854
774	CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	1 323 260
781	CS du Lac-Témiscamingue	1 502 690
782	CS de Rouyn-Noranda	1 576 035
783	CS Harricana	2 322 598
784	CS de l'Or-et-des-Bois	3 064 686
785	CS du Lac-Abitibi	2 502 880
791	CS de l'Estuaire	4 872 715
792	CS du Fer	3 954 756
793	CS de la Moyenne-Côte-Nord	2 293 362

No CS	Nom commission scolaire	Montant (2014-2015)
801	CS de la Baie-James	2 195 492
811	CS des Îles	739 879
812	CS des Chic-Chocs	7 602 192
813	CS René-Lévesque	4 025 255
821	CS de la Côte-du-Sud	6 700 050
822	CS des Appalaches	3 188 712
823	CS de la Beauce-Etchemin	11 332 340
824	CS des Navigateurs	6 280 049
831	CS de Laval	11 776 640
841	CS des Affluents	7 481 543
842	CS des Samares	23 292 905
851	CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	11 836 627
852	CS de la Rivière-du-Nord	4 219 832
853	CS des Laurentides	3 890 549
854	CS Pierre-Neveu	3 315 805
861	CS de Sorel-Tracy	3 133 647
862	CS de Saint-Hyacinthe	4 592 238
863	CS des Hautes-Rivières	6 163 644
864	CS Marie-Victorin	10 860 444
865	CS des Patriotes	9 256 401
866	CS du Val-des-Cerfs	4 602 889
867	CS des Grandes-Seigneuries	5 745 223
868	CS de la Vallée-des-Tisserands	3 478 980
869	CS des Trois-Lacs	5 845 965
871	CS de la Riveraine	2 376 966
872	CS des Bois-Francs	6 756 725
873	CS des Chênes	4 833 287
881	CS Central Québec	1 382 461
882	CS Eastern Shores	425 537
883	CS Eastern Townships	3 933 620
884	CS Riverside	3 314 943
885	CS Sir-Wilfrid-Laurier	8 634 811
886	CS Western Québec	3 926 953
887	CS English-Montréal	5 455 618
888	CS Lester-B.-Pearson	14 379 810
889	CS New Frontiers	3 256 951
	Total	510 407 744

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Crédits budgétaires alloués par le gouvernement au cours des 15 dernières années (2000-2001 à 2015-2016), par commission scolaire, pour la construction de nouvelles écoles.

RÉPONSE

Code CS	Nom de la commission scolaire (CS)	MONTANT (2015-2016)
732	de la Capitale	11 965 879 \$
752	de la Région-de-Sherbrooke	8 872 352 \$
763	Marguerite-Bourgeoys	11 893 902 \$
772	des Portages-de-l'Outaouais	16 852 727 \$
831	de Laval	15 547 738 \$
851	de la Seigneurie-des-Mille-Îles	8 367 072 \$
852	de la Rivière-du-Nord	24 848 664 \$
864	Marie-Victorin	31 052 158 \$
867	des Grandes-Seigneuries	12 638 589 \$
887	English-Montréal	20 460 000 \$
	Total	162 499 081 \$

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Liste nominative de toutes les nouvelles écoles construites, par commission scolaire, dans les 10 dernières années (2005-2006 à 2015-2016). Coût total de construction pour chacune de ces écoles.

RÉPONSE

Nom de la commission scolaire (CS)	Nom	Montant (2015-2016)
de la Capitale	Nouvelle école primaire à Québec	13 008 377 \$
de la Région-de-Sherbrooke	Nouvelle école primaire à Sherbrooke	9 640 595 \$
Marguerite-Bourgeoys	Nouvelle école primaire à Montréal (Verdun)	14 618 305 \$
des Portages-de-l'Outaouais	Nouvelle école primaire à Gatineau	18 320 527 \$
de Laval	Nouvelle école primaire à Laval (Chomedey)	16 900 458 \$
de la Seigneurie-des-Mille-Îles	Nouvelle école primaire à Mirabel	9 094 152 \$
de la Rivière-du-Nord	Nouvelle école primaire à Mirabel	13 501 962 \$
de la Rivière-du-Nord	Nouvelle école primaire à Saint-Hippolyte	13 501 962 \$
Marie-Victorin	Nouvelle école primaire à Longueuil	16 872 856 \$
Marie-Victorin	Nouvelle école primaire à Longueuil	16 872 856 \$
des Grandes-Seigneuries	Nouvelle école primaire à Saint-Philippe	13 732 433 \$
English-Montréal	Nouvelle école pour élèves handicapés	21 943 350 \$

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Liste nominative de toutes les écoles qui ont été reconstruites au cours des 10 dernières années (2005-2006 à 2015-2016), par commission scolaire. Coût total de la reconstruction pour chacune de ces écoles.

RÉPONSE

Code CS	Nom de la commission scolaire (CS)	Nom	Montant en \$
762	CS de Montréal	Annexe Saint-Raymond	9 493 411

Dans le tableau précédent, seule l'école ayant été reconstruite en 2015-2016 est considérée.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Montant total dépensé par le ministère en 2012, 2013, 2014 et 2015 pour sa défense en cour et pour la négociation d'une entente à l'amiable dans la cause concernant l'octroi d'un permis à l'Académie Yeshiva Toras Moshe

RÉPONSE

Le Ministère ne détient pas cette information.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de demandes déposées depuis 2006-2007 au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur la base de l'article 3 du Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire, ventilé le nombre de demandes par année :

- ☐ Nombre de demandes traitées
- ☐ Nombre de demandes acceptées et raisons des acceptations
- ☐ Nombre de demandes refusées et raisons des refus

RÉPONSE

Les principales raisons de refus sont :
1) un document non fourni à la suite de demandes répétées du Ministère
2) une affectation du parent dans une autre province.

NOMBRE DE DEMANDES SUR LA BASE DE L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT			
Année scolaire visée	Admis	Non-admis	Total
2015-2016	472	0	472

au 11 mars 2016

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de demandes déposées depuis 1994-1995 pour convertir ces exemptions temporaires en droit permanent, ventilé le nombre de demandes par année :

- a) Nombre de demandes traitées
- b) Nombre de demandes acceptées et raisons des acceptations
- c) Nombre de demandes refusées et raisons des refus

RÉPONSE

Pour 2015-2016, sur les 64 demandes présentées sous ce motif, 49 ont été acceptées (lecture au 11 mars 2016).

Nombre de demandes pour convertir les exemptions temporaires en droit permanent			
Statut	Acceptées	Refusées	En traitement
Art. 73, par. 2 (Études invoquées : Autorisations en séjour temporaire)	49	12	3

au 11 mars 2016

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de demandes de conversion en droit permanent actuellement en traitement

RÉPONSE

Au 11 mars 2016, 3 demandes pour l'année scolaire 2015-2016 et 2 demandes pour l'année scolaire 2016-2017 sont en traitement.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Concernant la maternelle à 4 ans pour les années 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 :

- a) nombre d'élèves qui fréquentent la maternelle à cet âge;
- b) nombre d'écoles qui offrent la maternelle à cet âge;
- c) subventions versées aux commissions scolaires ou aux écoles par le MEES pour financer ce service.

RÉPONSE

- a. Nombre d'élèves qui fréquentent la maternelle 4 ans :
 - 2014-2015 (provisoire) : 18 469
- b. Nombre d'écoles qui offrent la maternelle 4 ans :
 - 2014-2015 (provisoire): 849
- c. La subvention allouée aux commissions scolaires pour financer les services éducatifs pour la maternelle 4 ans :
 - 2014-2015 : 36 613 845 \$

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Concernant l'ajout de nouvelles places en maternelle à 4 ans:

- a) budget prévu et ventilé pour étendre la maternelle à 4 ans dans de nouveaux milieux pour les trois prochaines années;
- b) nombre de nouvelles places qui sera ajouté pour la maternelle à 4 ans pour les trois prochaines années;
- c) répartition par commission scolaire des nouvelles places ajoutées;
- d) nombre de nouveaux professeurs embauchés pour mettre en place le programme de nouvelles places en maternelle à 4 ans.

RÉPONSE

Les modalités concernant la poursuite de l'implantation graduelle de la maternelle 4 ans dans de nouveaux milieux seront déterminées dans les règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires pour l'année scolaire 2016-2017.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Le coût total par enfant fréquentant la maternelle à temps plein pour 2015-2016.

RÉPONSE

Les subventions accordées pour la maternelle à temps plein pour l'année scolaire 2015-2016, présentées dans les Règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires pour l'année scolaire 2015-2016 sont :

Pour la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé :

	Montant par élève
- Élève ordinaire en milieu défavorisé	6 123 \$
- Élève handicapé en milieu défavorisé	8 114 \$ ou 13 471 \$*
- Volet Parents	152 \$**

- * Montant qui varie selon l'handicap de l'élève.
- ** Montant destiné à favoriser le rapprochement entre les parents et le milieu scolaire.

Pour la maternelle 5 ans :

	Montant par élève
Allocations liées à l'enseignement	
- Élève	
o Montant de base	1 975 \$
o Organisation scolaire	*
- Élève handicapé	3 851 \$ ou 6 418 \$**
Allocations liées aux autres dépenses éducatives	
- Élève	223 \$
- Élève handicapé	1 542 \$

Note : Chacun des montants liés à l'enseignement est multiplié par un facteur d'ajustement lié au coût subventionné par enseignant, propre à chaque commission scolaire (annexe A des Règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires pour l'année scolaire 2015-2016).

- * Ce montant est propre à chaque commission scolaire (annexe A des Règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires pour l'année scolaire 2015-2016).
- ** Montant qui varie selon l'handicap de l'élève.

**INSTITUT DE TOURISME ET D’HÔTELLERIE DU QUÉBEC
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d’opposition

QUESTION

Le détail et la provenance (Québec/autres provenances) des achats de nourriture depuis 2014 à l’Institut d’hôtellerie de la Capitale et Institut de l’hôtellerie du Québec (Montréal).

RÉPONSE

Du 1^{er} avril 2015 au 31 Janvier 2016

Québec : 1 008 989 \$

Autres : 6 739 \$

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Bilan l'abolition des directions régionales du ministère. Pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 (et prévisions pour 2016-2017), nombre de directions abolies et économies totales générées par l'abolition.

RÉPONSE

Au terme de l'exercice, c'est un peu plus de 8 M\$ d'économies qui seront réalisées avec la fermeture des 11 directions régionales (DR). Ces économies représentent les coûts de rémunération et d'administration qui étaient nécessaires au fonctionnement des DR.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Crédits alloués pour 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 pour le Comité sur les affaires religieuses

RÉPONSE

En 2015-2016, aucun crédit n'a été alloué à cette fin.